

## Rapport d'analyse des écarts PVS

Sénégal

Commerce



Santé  
publique  
vétérinaire



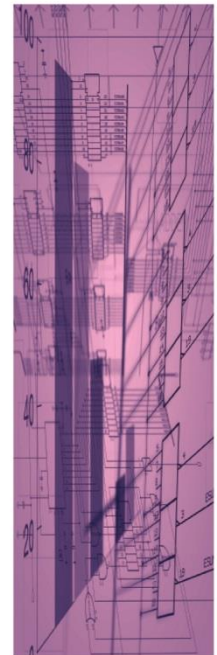
Santé  
animale



Laboratoires  
vétérinaires



Gestion  
générale et  
services  
réglementaires



Novembre  
2018

Dr Martial Petitclerc (chef de mission)  
Dr Patrice Gautier (expert technique)



# Rapport d'analyse des écarts PVS

## République du Sénégal

13 au 22 novembre 2018

**Dr Martial Petitclerc (chef de mission)**

**Dr Patrice Gautier (expert technique)**

**Dr Maud Carron (observateur)**

### Clause de non-responsabilité

Cette évaluation a été menée par une équipe d'évaluation PVS agréée par l'OIE.  
Toutefois, les points de vue et recommandations présentés dans ce rapport  
ne reflètent pas nécessairement ceux de l'OIE.

Le Rapport est accompagné d'un formulaire *Approbation et confidentialité* du  
Rapport, sur lequel le niveau de confidentialité peut être sélectionné par le pays.



## TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières</b> .....	<b>i</b>
<b>Liste des acronymes, abréviations et/ou termes spécifiques</b> .....	<b>iii</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>iv</b>
<b>Resume</b> .....	<b>1</b>
<b>Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS</b> .....	<b>3</b>
<b>I Procédure d'analyse des écarts PVS</b> .....	<b>3</b>
I.1 Rappel .....	3
I.2 Méthodologie .....	10
<b>II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés</b> .....	<b>15</b>
II.1 Priorités nationales .....	15
II.2 Stades d'avancement .....	18
II.3 Impact et signification .....	19
<b>Analyse des écarts PVS</b> .....	<b>21</b>
<b>I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux</b> .....	<b>21</b>
I.1 Stratégie d'action dans le domaine du commerce international .....	21
I.2 Ressources physiques et ressources humaines .....	24
I.3 Budget pour le renforcement des compétences pour le commerce international .....	26
<b>II Renforcement des compétences pour la sécurité sanitaire des aliments, la pharmacie vétérinaire et l'alimentation animale</b> .....	<b>28</b>
II.1 Stratégie et activités .....	28
II.2 Ressources humaines .....	30
II.3 Ressources physiques .....	30
II.4 Ressources financières .....	30
<b>III Renforcement des compétences pour la santé animale</b> .....	<b>32</b>
III.1 Stratégie et activités .....	32
III.2 Ressources humaines .....	33
III.3 Ressources physiques .....	33
III.4 Ressources financières .....	33
<b>IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires</b> .....	<b>36</b>
IV.1 Stratégie et activités .....	36
IV.2 Ressources humaines .....	36
IV.3 Ressources physiques .....	36
IV.4 Ressources financières .....	36
<b>V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires</b> .....	<b>37</b>
V.1 Organisation générale des Services vétérinaires .....	37
V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires .....	40
V.3 Ressources humaines .....	44
V.4 Ressources physiques .....	47
V.5 Ressources financières .....	47
<b>VI Analyse globale du budget</b> .....	<b>49</b>
VI.1 Investissements .....	51
VI.2 Financement du fonctionnement .....	51
VI.4 Rentabilité et durabilité .....	52
<b>Conclusion</b> .....	<b>53</b>

---

<b>Annexes .....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts.....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés.....</b>	<b>150</b>
<b>Annexe 3: Chronologie de la mission et sites visités .....</b>	<b>154</b>

## LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET/OU TERMES SPECIFIQUES

<b>ATE</b>	Adjoint Technique d'élevage
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CC</b>	Compétence critique de l'outil PVS
<b>DAGE</b>	Direction de l'administration générale et de l'équipement
<b>DAOA</b>	Denrée animale ou d'origine animale
<b>DNCB</b>	Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine
<b>DNSV</b>	Direction nationale des services vétérinaires
<b>EISMV</b>	École Inter-États des sciences et médecine vétérinaires
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>FA</b>	Fièvre aphteuse
<b>FVR</b>	Fièvre de la Vallée du Rift
<b>IAHP</b>	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
<b>ITA</b>	Institut de Technologie Alimentaire
<b>ITE</b>	Ingénieur de Technique d'Élevage
<b>k€</b>	Mille euros
<b>LPDSEPA</b>	Lettre de politique de développement du secteur de l'élevage et des productions animales pour la période 2017-2021
<b>LNERV</b>	Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires
<b>MEPA</b>	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
<b>MXOF</b>	Million de francs CFA (code international XOF)
<b>ND</b>	Maladie de Newcastle
<b>ODVS</b>	Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal
<b>OH</b>	<i>One Health</i>
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>PE</b>	Peste Equine
<b>PIF</b>	Poste d'Inspection Frontalier
<b>PNDE</b>	Plan national de développement de l'élevage
<b>PRAPS</b>	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
<b>PSE</b>	Plan Sénégal émergent
<b>PVS</b>	Performance des Services Vétérinaires. Outil PVS : Outil d'évaluation des services vétérinaires
<b>PPCB</b>	Péripneumonie Contagieuse Bovine
<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>QQOQCP</b>	Qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi
<b>RASFF</b>	Rapid Alert System for Food and Feed
<b>SA</b>	Santé animale
<b>SIGEL</b>	Système d'Information et de Gestion de l'Élevage
<b>SOP</b>	Standard operating procedure
<b>SPV</b>	Santé publique vétérinaire
<b>SSA</b>	Sécurité sanitaire des aliments
<b>SV</b>	Services vétérinaires
<b>SVO</b>	Services vétérinaires officiels
<b>TB</b>	Tuberculose
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UIV</b>	Unité d'Intervention Vétérinaire

---

## REMERCIEMENTS

La mission remercie les autorités sénégalaises pour leur invitation et leur accueil. Elle remercie en premier lieu Mme le ministre de l'élevage et des productions animales qui a bien voulu la recevoir et lui consacrer une réunion de travail ainsi que monsieur le Secrétaire général qui l'a reçu au début des travaux et qui a personnellement assisté à la restitution.

Nos remerciements s'adressent aussi particulièrement au directeur national des Services vétérinaires qui a veillé à l'organisation des travaux et a personnellement pris en charge nos déplacements.

Nous remercions enfin l'ensemble des participants, Président de l'ODVS, cadres de la DNSV, et représentants des autres départements ministériels pour leur participation active.



## RESUME

Cette mission d'analyse des écarts s'est déroulée du 13 au 22 novembre et fait suite à la mission PVS de suivi de novembre 2016.

Elle vient mettre à jour la mission d'analyse des écarts (ou « GAP ») qui avait été réalisée en 2010 suite à l'évaluation PVS de 2008.

Le principe reste identique mais les évolutions du contexte et des choix d'organisation amènent à des résultats, dans le détail et la répartition des coûts, sensiblement différents.

Sur le constat que les objectifs de 2010 n'ont été que très partiellement atteints, les discussions ont conduit à une certaine prudence pour fixer ceux de 2018.

En effet la structuration souhaitée des SVO et un fonctionnement pérenne pour les tâches régaliennes reposent sur des moyens de fonctionnement stables et inscrits au budget de l'Etat alors que la plupart des actions sont actuellement conduites dans le cadre de projets.

Or ce budget ne peut pas croître brutalement. Dès lors, il a fallu adapter les stratégies autour d'une croissance régulière qui prendra nécessairement plus de temps. Pour cette raison c'est la consolidation des structures qui a été recherchée plutôt que la multiplication d'actions qui ne pourraient être soutenues dans le temps.

Les besoins de fonctionnement des infrastructures administratives ont été examinés sur la base du schéma organisationnel actuel composé d'une administration centrale et de 3 échelons territoriaux (régions, départements et postes) mais leur incidence sur le coût global a été discuté à l'aide de l'outil GAP qui permet de tester d'autres choix.

La proposition d'ériger la DNSV en direction générale a été évoquée car elle permettrait de résoudre la dualité développement/police des services de l'élevage en séparant clairement et en identifiant les moyens respectifs des fonctions de police et des fonctions de développement qui ne justifient pas de la même indépendance technique et de la même chaîne de commandement.

Cette mission arrive également dans un contexte de réforme budgétaire et de gestion par objectif auquel l'outil GAP est particulièrement bien adapté.

En effet il permet d'évaluer le coût des actions qui contribuent à la réalisation d'un objectif. Toutefois, le découpage de l'outil n'est pas identique à celui retenu par la LPDSEPA qui éclate certaines fonctions des SV dans plusieurs programmes. Sans qu'elle influe sur le déroulement de la mission, il a été indiqué qu'une réflexion sur la cartographie des programmes du MEPA serait intéressante pour regrouper dans le programme 2 l'ensemble des missions régaliennes des SVO et notamment la sécurité sanitaire des aliments.

Au total cette mission propose un renforcement conséquent des moyens humains de la DNSV accompagné d'une révision de l'organisation fonctionnelle pour la valoriser sur la même logique de gestion par objectif des sous actions.

Quelle que soit l'organisation finalement adoptée, elle débouche également sur un renforcement considérable des moyens opérationnels de terrain puisqu'il faudrait, dans l'organisation actuelle, 442 ETP dans les services déconcentrés et la DNSV pour le fonctionnement de base des SV.

Au plan technique la santé animale est déjà bien organisée et le chiffrage concerne la poursuite des actions engagées mais sur la base d'une hypothèse de partage des missions avec les vétérinaires mandatés de 50/50. Ce n'est pas l'option la plus économique ni la plus sûre pour renforcer la privatisation mais c'est celle qui correspond à la politique d'emploi des SVO car il occupe 54 emplois spécifiques.

---

Le secteur de la sécurité sanitaire des aliments est, en dehors de l'inspection des viandes, encore embryonnaire. Cependant il devrait prendre une place importante dans le futur et dans le cadre du développement de la valorisation des produits animaux. Il est largement pris en compte comme une priorité dans cette analyse et génère 260 emplois.

Compte tenu du sous-effectif, la possibilité d'un transfert des ETP de santé animale vers la sécurité sanitaire des aliments a été évoquée comme une hypothèse pour le soutien du mandat sanitaire sans être retenue.

Au total, le budget annuel s'établit à 9 201 k€ / 6036 MXOF. Il est peu différent en valeur du budget évalué en 2010 voisin, avec les investissements exceptionnels, de 6405 MXOF. Il en diffère en revanche sensiblement sur la structure car le recentrage sur la fonction régalienne augmente le nombre d'emplois et fait passer la masse salariale de 20,6% à 50,2%

## METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Une mission d'analyse des écarts PVS facilite la définition des objectifs des Services vétérinaires d'un pays par rapport aux normes de qualité de l'OIE, sachant que ces objectifs doivent être correctement adaptés aux contraintes et aux priorités nationales. Le rapport d'analyse des écarts PVS inclut un budget indicatif annuel et, s'il y a lieu, un budget exceptionnel (pour les investissements particuliers), avec une consolidation permettant de proposer un budget indicatif sur 5 ans pour les Services vétérinaires. Dans la pratique, cette démarche implique :

- de formuler les priorités nationales indiquées par les Services vétérinaires ;
- de définir, en concertation avec eux et compte tenu des priorités et des contraintes nationales, les résultats escomptés, c'est-à-dire les stades d'avancements à atteindre à la fin de la période de 5 ans pour les compétences critiques exposées dans l'Outil PVS de l'OIE et applicables au contexte national ;
- de déterminer les actions à conduire pour atteindre ces résultats ;
- de déterminer, sur la base des informations fournies par le pays, les ressources humaines, physiques et financières requises pour mettre en œuvre ces actions et atteindre les objectifs.

### I Procédure d'analyse des écarts PVS

Une telle mission offre la possibilité aux Services vétérinaires de s'engager dans un processus de planification stratégique visant à recenser les ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs nationaux sur une période de cinq ans. Elle encourage en outre l'engagement constructif et la participation de toutes les parties prenantes qui partagent un intérêt pour la santé animale et la santé publique vétérinaire.

#### ***I.1 Rappel***

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une évaluation PVS de suivi des Services vétérinaires de la République du Sénégal sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires<sup>1</sup> a été conduite au cours du novembre 2016 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE, à l'aide de l'Outil d'évaluation de la performance des Services Vétérinaires (PVS) de l'OIE.

Elle faisait suite à une première évaluation PVS réalisée en février 2008 qui avait donné lieu à une mission d'analyse des écarts PVS en mars 2010.

Les travaux s'appuient principalement sur les données de l'évaluation PVS de suivi de 2016 et des nouveaux éléments fournis.

---

<sup>1</sup> Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : [http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_titre\\_1.3.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm)

### I.1.A Informations sur le pays

Tableau n°1 - Recensement récent du cheptel (source PVS 2016)

Espèces	Total	Coefficient UIV	UIV estimées
Bovins	3463977	1	3463977
Ovins	6263781	0,1	626378,1
Caprins	5355315	0,1	535531,5
Porcins	397191	0,3	119157,3
Chevaux	544470	0,3	163341
Anes	461903	0,3	138570,9
Camélidés	4842	0,3	1452,6
Volailles familiales	25361917	0,01	253619,17
Volailles industrielles	30953261	0,01	309532,61
		Total UIV	5611560,18

Tableau n°2 - Données relatives au commerce des animaux et des produits d'origine animale (valeurs en MXOF)

Animaux et produits d'origine animale	Importation annuelle moyenne		Exportation annuelle moyenne	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Animaux sur pied	370000 ovins	3 000	NA	
Produits halieutiques			NA	165
Viande bovine/ovine		4 700	NA	
Viande volaille	1900 tonnes		NA	
Lait	129000 t	35 000		
OEufs à couvrir	18 000 000		4500t	
Peaux brutes				

Tableau n°3 - Données économiques (Source PVS 2016)

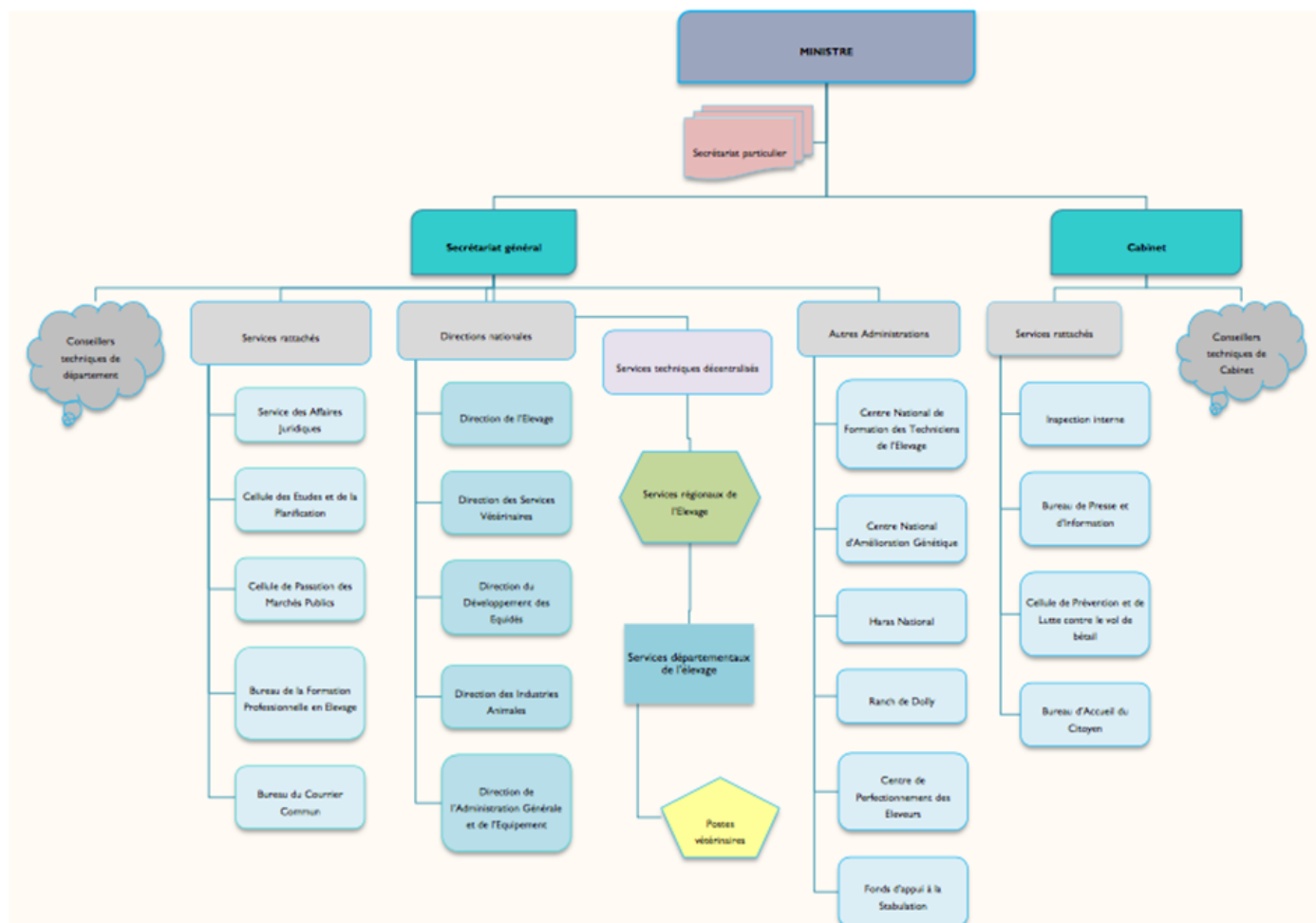
PIB national	15,197milliards USD
Budget national	3022,390 milliards FCFA
Cheptel et PIB	4% du PIB
Valeur économique du bétail	
Contribution annuelle du secteur public à l'agriculture	175 milliards de FCFA
Budget annuel des SV	102 000 000 FCFA (1 milliard de FCFA investissement + 20 millions FCFA fonctionnement hors salaire)

### I.1.B Organisation des Services vétérinaires

Les SV sont une des 4 directions techniques nationales rattachées au Secrétariat général.

En l'absence de délégation de signature elle n'a qu'une autorité indirecte sur les services de terrain par l'intermédiaire du secrétariat général.

Les services de terrain sont composés des services régionaux et départementaux de de l'élevage qui sont compétents pour l'ensemble des missions du ministère et pas seulement pour les SV. Ils sont relayés jusqu'aux éleveurs par des postes vétérinaires.



**Figure 1 - Positionnement des SV dans le MEPA**

La Direction des Services vétérinaires est organisée en 3 divisions :

- la Division de la Protection zoo sanitaire ;
- la Division de la Santé publique vétérinaire ;
- la Division de la Médecine et de la Pharmacie vétérinaires.

### I.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV)

Tableau n°4 - Catégories de sites	Terminologie ou dénominations nationales	Nombre de sites	Echantillonnage « idéal »	Échantillonnage effectif
<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS</b>				
Zone climatique		4	4	3
Zone topographique				
Zone agro-écologique		6	6	5
<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS</b>				
1 <sup>e</sup> niveau administratif		14	14	12
2 <sup>e</sup> niveau administratif		45	45	30
3 <sup>e</sup> niveau administratif		447	?	
4 <sup>e</sup> niveau administratif		557	57	
Entités urbaines		14	14	11
<b>ORGANISATION ET STRUCTURE DES SV</b>				
Direction centrale (fédérale/nationale) des SV		1	1	1
Division interne des SV centraux				
1 <sup>e</sup> niveau des SV		14	14	12
2 <sup>e</sup> niveau des SV		45	45	30
3 <sup>e</sup> niveau des SV				
Organisations vétérinaires (OSV, unions...)		1	1	1
<b>RÉSEAU ZOOSANITAIRE SUR LE TERRAIN</b>				
Niveau sur le terrain (santé animale)				
Secteur vétérinaire privé				1
Autres sites (bassins de détiage, cages de contention, etc.)				
<b>MÉDICAMENTS ET PRODUITS BIOLOGIQUES A USAGE VÉTÉRINAIRE</b>				
Secteur de production			2	1
Secteur des importations et ventes en gros				
Secteur de la vente au détail				
Autres partenaires concernés				
<b>LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES</b>				
Laboratoires nationaux		3	3	2
Laboratoires régionaux et locaux				
Laboratoires associés, accrédités et autres				
<b>CONTROLE DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>				
Pays limitrophes				
Postes portuaires et aéroportuaires		2	2	2
Principaux postes frontaliers terrestres		6	6	4
Postes frontaliers terrestres annexes				
Stations de quarantaine		0		
Points de contrôle des déplacements internes				
Marchés d'animaux vivants		Nombreux		3
Zones/compartiments/quarantaines avant exportation		0		
<b>INSPECTION DES ANIMAUX ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE</b>				
Abattoirs pour l'exportation				
Abattoirs pour le marché national		2-3	2-3	1
Abattoirs pour les marchés locaux		14	14	10
Zones /sites/points d'abattage		Nombreux		4
Sites d'abattage à la ferme ou boucher		Nombreux		2
Unités de traitement (lait, viande, œufs, etc.)				
Points de vente (boucheries, commerces, restaurants)		Nombreux		?
<b>ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE</b>				
Écoles vétérinaires		1	1	1
Écoles pour les paraprofessionnels vétérinaires		1	1	1
Organisations de recherche vétérinaire		1	1	1
<b>ORGANISATIONS D'ACTEURS CONCERNÉS</b>				
Chambre d'agriculture		1	1	
Organisations nationales d'éleveurs		1	1	1
Organisations locales d'éleveurs		Nombreuses		
Organisations d'autres acteurs concernés		1	1	1
Associations de consommateurs		1	1	1

### ***1.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de suivi (2016) de l'OIE***

Le résumé de la mission d'évaluation PVS de suivi est reproduit ci-après :

#### ***1.1.2.A Ressources humaines, physiques et financières***

La mission a pu constater l'engagement, l'assiduité et la cohésion des différents personnels que ce soit à Dakar ou dans les différents échelons régionaux. Les cadres personnels diplômés (vétérinaires et autres professionnels détenant un diplôme universitaire) ainsi que les para-professionnels vétérinaires ont d'excellents niveaux et on note une homogénéité de leurs formations initiales. Les chefs de postes vétérinaires ont démontré une connaissance approfondie de leurs zones et des pratiques vétérinaires.

La mission a relevé les recrutements récents d'un nombre significatif de cadres et de techniciens. Cela a permis d'affecter au moins deux docteurs-vétérinaires par région et de pourvoir en Ingénieurs des Travaux d'Élevage (ITE) et Agents techniques d'élevage (ATE) l'ensemble des positions dans les départements et communes, effort essentiel pour garantir la qualité des missions régaliennes des Services vétérinaires.

Cet effort particulier de recrutements et de densification du maillage du territoire est pour le moment obéré par des moyens logistiques et de fonctionnement inadéquats à l'optimisation du travail des agents à tous les niveaux.

Les établissements de formation (EISMV, écoles d'ingénieurs d'élevage et de techniciens...) proposent une offre très riche de formations professionnelles et de spécialisations. Le MEPA dispose d'un service de formation qui est à même de planifier et coordonner ces activités de recyclage-formation des agents.

L'indépendance technique des services des SV est correcte mais un différentiel défavorable de revenus existe entre agents des Services vétérinaires et agents des services de la santé humaine. Cette indépendance technique pourrait cependant être renforcée par l'harmonisation des revenus des vétérinaires sur ceux des médecins.

Les efforts de mise en place des mesures réglementaires et financières pour répondre et traiter efficacement les procédures d'urgence sanitaire doivent être soutenus.

Enfin, la mission a relevé que la bonne gestion, par la DSV en particulier et le MEPA en général des investissements réalisés par les partenaires techniques et financiers (PTF) dans les domaines de renforcement des capacités des SV a généré de nombreux nouveaux projets d'importance (PRAPS, EPT2, REDISSE...).

#### ***1.1.2.B Autorité et capacités techniques***

Le Sénégal dispose d'un pôle de laboratoires de diagnostic, de recherche, de production de vaccins exceptionnel (LNRV, EISMV, Institut Pasteur, Université...) qui offre au SV une palette complète de moyens de diagnostic pour la santé animale, mais également de recherche de polluants organiques, biologiques ou chimiques pour l'hygiène publique vétérinaire. Le Sénégal s'est doté des moyens adaptés pour permettre aux échantillons venant même des zones éloignées d'arriver dans les meilleures conditions aux laboratoires centraux.

L'ensemble des activités de surveillance, de détection, d'identification et de contrôle-éradication des principales épizooties est bien maîtrisé par les SV. Cependant, la mise en place de la régionalisation et de son corollaire, la création des services déconcentrés, a perturbé la chaîne de commandement, indispensable à l'Efficacité des Services vétérinaires en cas de crise sanitaire grave. Les services techniques ont trouvé une réponse pragmatique en établissant une chaîne de commandement technique informelle très réactive en mettant à profit les facilités des systèmes d'information modernes (Internet, GSM...).



L'activité de santé publique vétérinaire (SPV) des SV est aujourd'hui pratiquement limitée au contrôle et à l'inspection dans le cadre de la filière contrôlée de la viande et des produits de la pêche. Les autres secteurs à risque tels que l'abattage et la découpe des volailles, la restauration collective, qu'elle soit à caractère social ou privé, et la distribution des denrées alimentaires d'origine animale ne sont pour le moment quasiment pas inspectés. Le 'concept SPV' n'est quasiment pas développée au sein des SV. La recherche des résidus, le contrôle de la provende destinée à l'alimentation animale ainsi que les procédures d'agrément et de contrôle des établissements de transformation de même que les conditions et l'hygiène des transports des produits d'origine animale laissent à désirer.

Le Sénégal a déjà transposé la directive de l'UEMOA en matière de contrôle et d'autorisation de mise sur le marché du médicament vétérinaire. Des actions de contrôle des médicaments à l'origine incertaine sont à relever et à encourager tant ces réseaux illicites font peser des risques importants de présence de résidus dans les denrées et d'antibiorésistance en santé animale et en santé humaine.

La mission relève les avancées et le dynamisme des actions en faveur du bien-être animal. Les experts souhaitent rappeler que le bien-être animal est aussi un facteur de santé publique.

### ***1.1.2.C Interaction avec les acteurs concernés***

La mission a rencontré les associations d'éleveurs, des bouchers et professionnels de la filière animale ainsi que les représentants des consommateurs. Les échanges et les actions de ces acteurs de la filière animale démontrent leur vitalité et leur poids économique et social mais aussi leur attachement à leurs SV et leur volonté d'œuvrer de concert avec eux.

Le vol de bétail et les abattages clandestins sont une préoccupation majeure pour les services de l'Etat. Ces activités illégales sont à la fois sources de troubles à l'ordre public et de danger sanitaire pour les populations.

L'Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal s'avère répondre aux recommandations des normes du Code sanitaire de l'OIE concernant la régulation et la bonne gestion des docteurs vétérinaires du Sénégal qu'ils officient dans les secteurs publics ou privés. La mission note cependant une carence de l'ODVS dans le domaine du contrôle et de la supervision des para-professionnels vétérinaires.

### ***1.1.2.D Accès aux marchés***

Les SV contribuent efficacement à la facilitation et au renforcement des accès aux marchés pour les producteurs et opérateurs des filières animales et halieutiques. Ils participent régulièrement aux conférences et réunions statutaires de l'OIE et du Codex Alimentarius. La mission recommande qu'ils prennent toute leur place dans les comités de coordination des activités relevant de l'approche 'une santé'.

Les opérations pilotes de zonage et de compartimentation devront être réfléchies en termes de continuum et d'étanchéité des barrières sanitaires physiques.

Les stades d'avancement déterminés en 2008 et en 2016 sont comparés aux objectifs fixés par l'analyse des écarts 2010 dans le tableau 4.

On y constate que, malgré quelques progressions, les objectifs n'ont pas été atteints pour 23 CC comparables d'une mission PVS à une autre.

Cela doit appeler l'attention sur la difficulté de fixer des objectifs atteignables compte tenu de l'inévitable lenteur des évolutions budgétaires.

C'est la raison pour laquelle la présente analyse se montre beaucoup plus prudente.



**Tableau n°4 - Synthèse des niveaux déterminés par l'évaluation PVS de 2008, projetés par le GAP 2010 et constatés par le PVS de suivi de 2016**

PVS2008		GAP2010	PVS 2016 modification des CC		
I-1-A	Composition du personnel vétérinaire et autres professionnels (qualification universitaire)	2	4	3	
I-1-B	Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques	3	4	3	
I-2-A	Compétences professionnelles des Vétérinaires	4	4	3	
I-2-B	Compétences des para-professionnels vétérinaires	4	4	4	
I-3	Formation continue	2	4	3	
I-4	Indépendance technique	3	3	3	
I-5	Stabilité des structures et durabilité politique	4	4	4	
I-6	Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux SV	3	4	I-6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2
				I-6.B. Coordination externe	3
I-7	Ressources physiques	2	3	3	
I-8	Financement	2	3	Financement du fonctionnement	3
I-9	Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnités	1	2	Financement des situations d'urgence	1
I-10	Capacité d'investissement et de développement	2	2	I-10. Financement des investissements	3
				I-11. Gestion des ressources et des opérations	2
II-1	Diagnostiques établis par les laboratoires vétérinaires	2	3	II-1.A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire	4
				II-1.B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats	4
II-2	Assurance de qualité des laboratoires	2	3		2
II-3	Analyse de risque	2	3		2
II-4	Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3		2
II-5-A	Épidémiologie passive	3	4		3
II-5-B	Épidémiologie active	3	4		3
II-6	Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4		3
II-7	Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3		3
II-8	Santé publique Vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	2	3	II-8.A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements	1
				II-8.B. Inspection ante mortem et post mortem	3
				II-8.C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution	1
II-9	Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	2	3		3
II-10	Recherche des résidus	2	3		2
II-11	Problèmes émergents	1	2	SUPPRIMÉE	
				II-11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	1
IV-6	Traçabilité	2	3		
				II-12.A. Identification animale et contrôle des mouvements	2
				II-12.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1
II-12	Innovation technique	1	2	SUPPRIMÉE	
				II-13. Bien-être animal	2
III-1	Communication	2	4		3
III-2	Consultation des bénéficiaires	2	4		4
III-3	Représentation officielle	2	3		3
III-4	Accréditation/habilitation/délégation	2	3		3
III-5	Organisme statutaire vétérinaire	3	4	III-5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	3
				III-5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	3
III-6	Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs Application de programmes d'action communs	2	3		4
IV-1	Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires	2	3	IV-1. Élaboration d'une législation et de réglementations	2
IV-2	Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	2	3	IV-2. Application de la législation et des réglementations, et respect de celles-ci	3
IV-3	Harmonisation internationale	2	3		2
IV-4	Certification internationale	2	3		3
IV-5	Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	2	3		3
IV-6	Traçabilité	2	3	Deviens II-12 A et B	
IV-7	Transparence	3	4		3
IV-8	Zonage	0	0		1
IV-9	Compartimentation	2	2		1
<p>■ Niveau projeté par l'analyse GAP 2010 atteint ou dépassé dans le PVS 2016</p> <p>■ Niveau ayant progressé dans le PVS 2016 sans atteindre l'objectif fixé par le GAP 2010</p> <p>■ Niveau n'ayant pas progressé dans le PVS 2016 et n'atteignant pas l'objectif fixé par le GAP 2010</p>					

## **1.2 Méthodologie**

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une mission d'analyse des écarts PVS reposant sur les résultats du rapport PVS de l'OIE a été conduite du 13 au 22 novembre 2018 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE. Le docteur M Petitclerc a rempli le rôle de chef de mission, le docteur Patrice Gautier celle d'expert technique et le docteur Maud Carron celle d'observateur.

### **1.2.A Organisation de la mission**

La mission a été conduite selon le protocole prescrit par l'OIE et à l'aide des outils standards.

Une réunion d'ouverture a permis de présenter l'outil de l'OIE, de préciser le programme puis de décrire le cadre stratégique national et de définir les priorités techniques des Services vétérinaires. L'identification des stades d'avancement à atteindre dans chacune des compétences critiques n'a pas été abordé à ce stade mais au cours de la mission dans l'examen de chaque compétence critique. Une réunion de restitution a été organisée le 22 novembre puis avec Madame le ministre.

Afin d'éviter toute confusion et problème de compréhension à la lecture de ce rapport, le terme "Services vétérinaires" sera compris dans le sens que lui a donné l'OIE dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres. Il est à distinguer de la Direction nationale des Services vétérinaires (DNSV), et du terme "Services vétérinaires officiels" (SVO) en charge de l'ensemble des activités décrites au chapitre V.

### **1.2.B Estimation des ressources nécessaires**

Les Services vétérinaires officiels doivent disposer des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une réponse immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit correspondre aux priorités et contraintes nationales.

Il convient de souligner l'importance de ces priorités exposées au chapitre II-1 car elles sous-tendent l'ensemble de la stratégie des SVO dans laquelle viendront s'inscrire les différentes activités.

L'estimation du coût global des Services vétérinaires repose sur l'identification, dans chacune des compétences critiques :

- des objectifs à atteindre représentés par le stade d'avancement souhaité,
- des activités à conduire pour y parvenir,
- des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Les activités à conduire pour l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans sont intimement liées aux options stratégiques discutées en cours de mission. Ce sont les coûts associés à la mise en place de ces activités qui sont présentées dans ce rapport.

La modification des options stratégiques, ou des activités influe naturellement sur l'estimation des coûts. Les Services vétérinaires du Sénégal, en s'appuyant sur la méthodologie développée lors de cette mission, pourront explorer les différentes options possibles afin d'en évaluer l'impact financier.

Les compétences critiques sont traitées dans cinq piliers correspondants aux principaux groupes fonctionnels des Services vétérinaires, ce qui permet de les inclure dans des sous-stratégies d'ensemble cohérentes et dont le coût apparaît mieux. Il s'agit des piliers :

- Commerce international,
- Sécurité sanitaire des aliments,
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale.

Pour chaque compétence critique, les activités requises sont identifiées et budgétées afin d'estimer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les différents éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique figurant en annexe 1 et quantifiés dans des tableaux reproduits à la suite de ces fiches d'une part et, de manière synthétique, dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport d'autre part.

### OUTIL POUR L'ANALYSE DES ECARTS PVS Structure du budget

		PILLIERS				Gestion des Services vétérinaires			
		Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Compétences générales	Questions transversales		
		Com 1 (CC: II-4)	SPV 1 (CC: II-8.A)	SA 1 (CC: II-5.A)	Lab 1 (CC: II-1.A)	GCA (CC: I-4)	GQA (CC: I-2.A)		
		Com 2 (CC: II-12.A)	SPV 2 (CC: II-8.B)	SA 2 (CC: II-5.B)	Lab 2 (CC: II-1.B)	GCB (CC: I-5)	GQB (CC: I-2.B)		
		Com 3 (CC: II-12.B)	SPV 3 (CC: II-8.C)	SA 3 (CC: II-6)	Lab 3 (CC: II-2)	GCC (CC: I-6.A)	GQC (CC: I-3)		
		Com 4 (CC: IV-4)	SPV 4 (CC: II-9)	SA 4 (CC: II-7)	<b>Sous-total Labo</b>	GCD (CC: I-6.B)	GQD (CC: I-11)		
		Com 5 (CC: IV-5)	SPV 5 (CC: II-10)	SA 5 (CC: II-13)		GCE (CC: II-3)	GQE (CC: III-1)		
		Com 6 (CC: IV-6)	SPV 6 (CC: II-11)	<b>Sous-total SA</b>		GCF (CC: III-4)	GQF (CC: III-2)		
		Com 7 (CC: IV-7)	<b>Sous-total SPV</b>			GCG (CC: III-5.A)	GQG (CC: III-3)		
		Com 8 (CC: IV-8)				GCH (CC: III-5.B)	GQH (CC: IV-1)		
		<b>Sous-Total Commerce</b>				GCI (CC: III-6)	GQI (CC: IV-2)		
							GQJ (CC: IV-3)		
						<b>Sous-total GSV</b>			
<b>ENTREES</b>								<b>SORTIES</b>	
Coûts unitaires								BUDGET TOTAL	
								Analyse des ressources	

Figure 2 - Répartition des compétences critiques dans les piliers

Certaines activités sont communes à plusieurs compétences critiques. Pour éviter les doubles comptes, elles ne sont inscrites que dans une seule fiche de compétence critique choisie en accord avec les SVO, notamment pour souligner une priorité. Il en résulte que « l'image financière » d'un pilier peut parfois paraître déséquilibrée. En réalité le coût global reste juste et les SVO pourraient redistribuer a posteriori les dépenses à leur convenance s'ils décidaient d'une autre répartition des compétences critiques dans une organisation fonctionnelle différente par exemple ou dans le cadre de la programmation budgétaire par objectifs.

En plus du budget annuel établi pour 5 ans, un budget exceptionnel est dans certains cas proposé pour financer des activités ponctuelles qu'il n'y a pas lieu de programmer annuellement comme des voyages d'étude par exemple.

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires : investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc.

À partir de ce coût global des SVO, obligatoirement approximatif compte tenu de la méthodologie et du temps limité de la mission, il appartient ensuite aux SVO de valider ou d'ajuster les estimations et de procéder éventuellement à d'autres répartitions.

Cette approche par objectif, permet aussi de mettre en évidence le « coût de production » de certaines actions et d'engager une réflexion sur leur efficacité voire de redéfinir certains objectifs dont le rapport coût/bénéfice soulèverait des interrogations.

Il est important de noter enfin que même si les SV contribuent naturellement à la fonction productive du secteur de l'élevage, cette mission s'est concentrée sur la fonction régaliennne, c'est-à-dire l'inspection sanitaire des denrées animales, la police

sanitaire et la prévention des maladies. Pour cette raison la mission n'a pas évalué les besoins pour les infrastructures qui relèvent du domaine de la production tels que les abattoirs par exemple.

### Remarques

L'outil utilisé s'appuie sur un ensemble de coûts standards fournis par le pays.

La monnaie internationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est l'euro (€) avec un taux de conversion vers le franc CFA (XOF) de 655,9.

Le taux de renouvellement annuel des bâtiments, installations, transports et équipements en usage au Sénégal ont été fixés comme suit :

Les coûts unitaires utilisés sont précisés dans le tableau 5.

Les coûts unitaires sont obligatoirement approximatifs en raison de la variabilité des prix mais aussi du fait de leur composition interne.

Un certain nombre d'hypothèses de travail ont été faites, en accord avec les SVO. Ces hypothèses peuvent impacter de façon significative le coût annuel final. La plupart d'entre elles sont présentées dans chaque pilier, d'autre, plus générales, sont exposées ci-après :

- Un coût de maintenance au m<sup>2</sup> équivalent à 5% du coût de la construction ;
- 5 jours par an et par agent de formation continue ;
- Des charges administratives générales de 20% de la masse salariale ;
- Des surfaces de bureaux de 12 m<sup>2</sup>/ agent. Au vu du rapport PVS et des nouveaux locaux de la DNSV, seuls des coûts, d'entretien ont été pris en compte;
- Une distance annuelle parcourue par véhicule 4x4 de 35 000 km et de 15 000 km pour les motocyclettes. ;
- Un ETP de 228 jours annuels et 8 heures quotidiennes, soit 1824 heures de travail effectif par an. **Il est bien entendu qu'une modification de cette durée aurait un impact direct sur les besoins estimés en ressources humaines.**

Plus généralement, les modifications de ces hypothèses se répercuteraient sur l'ensemble des fiches. Des simulations peuvent ainsi être effectuées pour évaluer l'incidence de tel ou tel paramètre sur le résultat global.

Les taux de renouvellement ou les clés retenus sont :

- 5% du coût de la construction pour l'entretien des bâtiments
- amortissement des bâtiments sur 20 ans
- amortissement des véhicules sur 5 ans
- amortissement des motocyclettes sur 3 an
- amortissement des équipements bureautique sur 4 ans
- formation continue 5 jours/an /agents
- frais généraux 20% de la masse salariale.

Tableau n°5 - Coût unitaires utilisés

Coût unitaires (estimations)			
<b>1- Devises</b>			
		<b>Devises</b>	<b>Taux de conversion (Taux de change)</b>
Devises utilisées dans le rapport (USD ou EUR)		EUR	Nombre de FCFA par EUR
Devise nationale		FCFA	655,90
<b>2- Investissements matériels</b>			
		<b>Coût d'achat / unité</b>	
		<b>Devise nationale</b>	<b>Devise internationale</b>
		<b>Durée d'amortissement (années)</b>	
<b>Bâtiments</b>	<i>Unité de surface (m²) ou (ft²)</i>	m2	
	<i>Maintenance - coût par m2</i>	10 000,00	15,00
	<i>Rénovation - coût par m2</i>	100 000,00	152,00
	<i>Construction - coût par m2</i>	200 000,00	305,00
<b>Transport (coût d'achat)</b>			
	<i>Motocyclettes</i>	3 000 000,00	4 574,00
	<i>Voitures</i>	12 000 000,00	18 295,00
	<i>Véhicules tout terrain (4x4)</i>	21 000 000,00	32 017,00
<b>Equipement de bureautique</b>			
	<i>Coût standard agent (mobilier de bureau+ordinateur+périphérique+télécommunication)</i>	1 000 000,00	1 525,00
	<i>Coût d'autre équipement de bureautique spécifique</i>		
<b>3- Dépenses immatérielles</b>			
<b>Formation</b>			
<b>Formation initiale (par étudiant)</b>			
	<i>Coût total de la formation vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire ou équivalent)</i>	3 700 000,00	5 641,00
	<i>Coût total de la formation des para-professionnels vétérinaires</i>	3 900 000,00	5 946,00
<b>Formations spécialisées (formation de courte durée, certificats, diplômes de Master, Doctorat, etc...)</b>			
	<i>Hébergement mensuel</i>	1 050 000,00	1 601,00
	<i>Frais de formation mensuels</i>	3 294 000,00	5 022,00
	<i>Frais de transport mensuels</i>	656 000,00	1 000,00
	<b>Coût mensuel de la formation spécialisée</b>	5 000 000,00	7 623,00
<b>Formation continue (coût / personne et / jour pour un groupe de 15 personnes)</b>			
	<i>Indemnités journalières des 15 participants</i>	375 000,00	570,00
	<i>Frais de location de salle et de matériel pédagogique</i>	75 000,00	114,00
	<i>Coût journalier d'un expert national consultant</i>	140 000,00	213,00
	<b>Coût journalier d'un stagiaire</b>	39 333,33	59,80
<b>Expertise nationale (coût journalier)</b>			
	<i>Frais journaliers</i>	100 000,00	152,00
	<i>Indemnités journalières</i>	40 000,00	61,00
	<b>Coût total journalier d'un expert</b>	140 000,00	213,00
<b>Expertise internationale (coût hebdomadaire)</b>			
	<i>Frais journaliers</i>	288 596,00	440,00
	<i>Indemnités journalières</i>	157 416,00	240,00
	<i>Coût moyen d'un billet d'avion A/R (vol international)</i>	655 900,00	1 000,00
	<b>Coût total hebdomadaire</b>	3 777 984,00	5 760,00
<b>Campagne de communication</b>		6 559 000,00	10 000,00
<b>Consultation avec parties prenantes</b>		730 900,00	1 114,35
<b>4- Salaires annuels (salaires, bonus et prestations sociales)</b>			
	<i>Vétérinaires</i>	4 500 000,00	6 861,00
	<i>Autres diplômés universitaires</i>	4 000 000,00	6 098,00
	<i>Para-professionnels vétérinaires</i>	3 000 000,00	4 574,00
	<i>Personnel d'appui</i>	2 000 000,00	3 049,00
<b>5- Consommables</b>			
<b>Indemnités de transport</b>			
	<i>Indemnités journalières du personnel technique</i>	25 000,00	38,00
	<i>Indemnités journalières des chauffeurs</i>	15 000,00	23,00
	<i>Indemnités journalières du personnel technique en déplacement à l'étranger</i>	150 000,00	229,00
	<i>Coût moyen d'un billet d'avion A/R (vol international)</i>	655 900,00	1 000,00
	<b>Indemnités hebdomadaires lors d'un déplacement à l'étranger</b>	1 705 900,00	2 603,00
<b>Frais de transport</b>			
	<i>Prix du carburant (moyenne des prix de l'essence, du diesel ou mixte)</i>	595,00	0,91
	<i>Nombre moyen annuel de km/miles</i>		Unité
	<i>Distance moyenne annuelle parcourue par motocyclette en km</i>	15 000,00	Litre
	<i>Distance moyenne annuelle parcourue par voiture en km</i>	25 000,00	Unité
	<i>Distance moyenne annuelle parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4) en km</i>	35 000,00	km
	<i>Consommation de carburant pour 100 km/miles</i>		km
	<i>Coût de la motocyclette au km ou mile</i>	4,00	Coût d'utilisation (carburant + entretien + assurance=consommation x 2)
	<i>Coût de la voiture au km ou mile</i>	9,00	0,07
	<i>Coût du véhicule tout terrain (type 4x4) au km ou mile</i>	14,00	0,16
		0,02	0,25
<b>6- Indicateurs économiques nationaux</b>			
<b>PIB</b>			<b>Sources</b>
	<b>PIB National (milliards)</b>	<b>9 405 308 750 000,00</b>	<b>14 339 546 805,92</b>
	<i>PIB Agriculture</i>	1 448 417 547 500,00	2 208 290 208,11
	<i>PIB Elevage</i>	372 000 000 000,00	567 159 627,99
	<i>Valeur totale du cheptel national</i>	376 212 350 000,00	
	<i>Valeur des animaux et produits d'origine animale exportés</i>	165 milliards	
	<i>Valeur des animaux et produits d'origine animale importés</i>	42,7 milliards	
	<i>Nombre d'unités d'intervention vétérinaire (UIV)</i>	5 611 560,00	
<b>Budget du pays</b>			
	<i>Budget national</i>		
	<i>Budget fonctionnement/investissement du MEPA</i>	25 000 000 000,00	38 115 566,40
	<i>Budget actuel des Services vétérinaires</i>		
	<i>Budget actuel alloué aux salaires du personnel des services vétérinaires (secteur public)</i>	500 000 000,00	762 311,33
	<i>Budget de fonctionnement actuel</i>		
	<i>Montant de l'investissement actuel dans les SV</i>		
	<i>Budget actuel des SV alloué aux activités déléguées</i>		

### **I.2.C Organisation du rapport**

L'analyse des écarts PVS est conduite pour faciliter la mise en conformité des Services vétérinaires aux normes internationales publiées par l'OIE. Les différents chapitres du rapport indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les Services vétérinaires. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration.

Une première partie présente la méthodologie et une seconde partie développe l'analyse des écarts PVS proprement dite.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les Services vétérinaires lors de la discussion avec l'équipe de la mission d'analyse des écarts PVS.

Les six chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour la mise en œuvre de la stratégie retenue.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits. La détermination des stades d'avancement requis pour les exportations précise la cible à atteindre pour renforcer les Services vétérinaires.
- Le Chapitre II aborde les questions de sécurité sanitaire des aliments, des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, de l'alimentation animale et des résidus.
- Le Chapitre III traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les Services vétérinaires.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles découlent des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des Services vétérinaires et des services rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. L'organisation et la structure des Services vétérinaires nationaux (publics), y compris des structures centralisées et décentralisées, ainsi que le rôle des vétérinaires du secteur privé y sont définis. Ce chapitre représente généralement la composante majeure du budget car il inclut les salaires, opérations et investissements correspondant aux Services vétérinaires nationaux et aux actions conduites sur le terrain. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation, etc.) requises pour gérer efficacement les Services vétérinaires du pays.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des Services vétérinaires et fournit une analyse de ce budget.



## II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés

La loi d'orientation agrosylvopastoral de 2004 prévoit une déclinaison dans un plan national de développement de l'élevage (PNDE) qui est le cadre de référence. Le plan Sénégal émergent (PSE) et la directive de l'UEMOA relative aux lois de finances et introduisant la pratique des budgets programme ont conduit à des actualisations en 2016 et à produire la lettre de politique de développement du secteur de l'élevage et des productions animales (LPDSEPA) pour la période 2017-2021.

### II.1 Priorités nationales

Le PSE a ainsi défini, « [...] dans le domaine de l'élevage, des objectifs stratégiques qui, d'une manière générale, visent à améliorer la compétitivité durable du secteur. Pour assurer la relance des filières de production et des industries animales, une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur a été retenue.

*Le développement accéléré des filières devra s'appuyer sur (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, (ii) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (iii) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle et (iv) l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux. »*

Dans un diagnostic détaillé, la LPDSEPA identifie bien les contraintes sanitaires, les problèmes liés aux médicaments vétérinaires et la faible prise en charge de la santé publique vétérinaire. Elle souligne le faible niveau de financement public.

Elle doit être opérationnalisée à travers la mise en œuvre de 5 programmes répondant aux principes de la réforme des financements publics

La partie santé animale des SV constitue le programme N°2 mais ceux-ci contribuent aussi au programme N°4 « amélioration de la mise en marché des produits animaux et à sa ligne d'action n°2 « promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux. »

Ils bénéficient enfin du programme n° 5 à travers les lignes 3, 4 et 6.

L'analyse des écarts qui se focalise sur le domaine vétérinaire vient objectiver le contenu du programme et peut constituer un instrument complémentaire de grand intérêt.

Elle pourrait servir à une révision de la cartographie du LPDSEPA en reconcentrant dans le deuxième programme l'ensemble des actions vétérinaire régaliennes ce qui donnerait une grande visibilité à ce sujet et permettrait sans doute de faciliter la construction d'un budget spécifique progressivement indépendant des projets.

Tableau n°6 - Consignation des priorités nationales

Types de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs ( <i>importance pour le pays</i> )
Politique concernant le <b>développement de l'élevage (DE)</b> et les échanges commerciaux	DE1 : Modernisation et intensification des productions animales (Programme 1, A1) Augmenter significativement la productivité et les productions animales DE2 : Mettre en place les mesures et conditions nécessaires pour assurer la durabilité des systèmes d'élevage	Les priorités indiquées correspondent aux objectifs stratégiques 1,2 et 3 de la LPDSEPA.  Dans les grands axes de la politique du Gouvernement, il y a l'objectif de développer l'élevage pour augmenter la production de protéines animales, réduire

	<p>DE3 : Sécurisation de l'élevage (Programme 3) Comprenant des sous actions telles que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la production laitière pour réduire les importations.</li> <li>• Amélioration de la compétitivité de la filière avicole par rapport aux exportations.</li> <li>• Amélioration de la qualité des cuirs et des peaux pour l'exportation.:</li> </ul>	<p>l'importation, surtout de poudre de lait, et augmenter l'exportation de cuirs et peaux etc. Les efforts en productivité animale ne doivent pas être annihilés par la non maîtrise des maladies animales.</p>
<p>Priorités techniques en <b>santé publique vétérinaire (SPV)</b></p>	<p>SPV1 : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte de transformation et de commercialisation des produits animaux (Programme 4 Action 1).</p> <p>SPV2 : Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux (Programme 4 Action 2).</p>	<p>La priorité SPV1 nécessite la création simultanée d'un cadre sanitaire permettant de garantir la qualité des productions et la promotion des normes sanitaires ne peut s'affranchir d'une politique de contrôle c'est-à-dire d'une organisation de l'inspection.</p> <p>Ces priorités se traduiront pour cela par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recensement des établissements produisant/important/commercialisant denrées d'origine animale</li> <li>• l'élaboration des normes sanitaires et des conditions de fonctionnement des établissements</li> <li>• la définition des référentiels d'inspection et l'organisation de l'inspection</li> <li>• l'élaboration la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'inspection, notamment pour le contrôle des résidus</li> </ul> <p>Les actions sont adaptées aux filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de l'inspection des viandes reste une priorité, tant pour assurer leur salubrité auprès du consommateur, que pour opérer une surveillance des maladies animales. Les inspections des carcasses devraient être conformes aux normes internationales pour tous les abattoirs de niveau national et régional (amélioration des infrastructures, appui des vétérinaires privés, recentrage du rôle des ATE, formation du personnel etc.).</li> <li>- Pour améliorer la sécurité sanitaire de la filière viandes blanches, il faut améliorer l'hygiène des abattages dans les établissements les plus grands et le contrôle des zoonoses majeures dans les ateliers de production et de commercialisation des œufs de consommation (Salmonelles).</li> <li>- Pour la filière laitière, il s'agira de développer une inspection des établissements de collecte et transformation du lait ou de la poudre de lait qui délivrent des produits laitiers au niveau de Dakar et des capitales régionales.</li> </ul>



<p>Priorités techniques en <b>santé animale (SA)</b></p>	<p>SA1 : Préservation et amélioration de la santé animales (Programme 2 actions 1)</p> <p>SA2 : Promotion du bien-être animal (Programme 2 action 2)</p> <p>SA3 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés (Programme 3 Action 2)</p> <p>SA4 : Programme d'éradication de la PPR (2025)</p>	<p>La mise en œuvre des priorités s'appuie sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consolidation du- maillage du territoire du pays par un réseau privé économiquement durable passant par une consolidation du mandat sanitaire et un meilleur contrôle du médicament vétérinaire.</li> <li>• un renforcement de la maîtrise d'ouvrage des projet afin qu'ils s'inscrivent précisément dans la stratégie des SVO.</li> </ul> <p>Le renforcement structurel conduit à l'amélioration des résultats des actions sanitaires et des taux de couverture vaccinale.</p> <p><b>Il est nécessaire au projet d'éradication de la PPR.</b></p> <p>Il permet l'extension à des plans de surveillance active sur la brucellose bovine et la tuberculose dans les fermes laitières livrant du lait afin de soutenir les programmes de développement.</p> <p>La vaccination contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) est un outil important pour améliorer la qualité des cuirs et des peaux.</p>
<p>Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des <b>Services vétérinaires (SV)</b></p>	<p>SV1 : Appui à la professionnalisation des OPE (Programme 5 Action 1)</p> <p>SV2 : Renforcement de capacités d'intervention des services d'élevage (Programme 5 Action 3)</p> <p>SV3 : Adaptation du cadre réglementaire et législatif du secteur de l'élevage Programme 5 Action 4)</p> <p>SV4 : Renforcement du système de planification de suivi évaluation et des statistiques sectorielles (Programme 5 Action 6)</p> <p>SV5 : Améliorer la mise en application de la Législation</p>	<p>La mise en œuvre de ces priorités conduit à renforcer le rôle de maître d'ouvrage de l'action sanitaire des SVO et à renforcer son indépendance technique conformément aux recommandations internationales.</p> <p>Les SVO doivent compléter le processus de réorganisation (organigramme fonctionnel) au niveau central et au niveau déconcentré. La chaîne de commandement doit être claire et effective. Un renforcement des ressources humaines et physiques est indispensable.</p> <p>Il faut prévoir la centralisation de la coordination des PIFs.</p> <p>La répartition des tâches entre le privé et le public doit être formalisée dans un cadre réglementaire consensuel et transparent.</p> <p>L'identification du cheptel et la mise à disposition d'un système d'information du ressort d'autres directions est une urgence pour les SVO.</p>

NB : Seules les priorités nationales en rapport avec les SV sont reprises de la LNDE

## II.2 Stades d'avancement

Une correspondance entre les priorités et les CC est indiquées dans le tableau 7.

Tableau n°7 - Relation entre les stades d'avancement et les priorités nationales

Compétences critiques	Stade d'avancement		Priorités nationales			
	actuel	recherché	Organisation et structure	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire
<b>Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières</b>						
I.1.A. Composition du personnel : vétérinaires et autres professionnels	3	3	2			1
I.1.B. Composition du personnel paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques	3	3	2			1
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires	3	4	2			1
I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires	4	4	2			1
I.3. Formation continue	3	3	2			
I.4. Indépendance technique	3	3	2.4 .5	1		
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	4	4	2.4	2		
I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2	3	2			
I.6.B. Coordination externe	3	3	2	2		
I.7. Ressources physiques	3	3	2			
I.8. Financement du fonctionnement	3	3	2			
I.9. Financement des situations d'urgence	1	1	2			
I.10. Financement des investissements	3	4	2	2		
I.11. Gestion des ressources et des opérations	2	2	2			
<b>Chapitre 2. Autorité et capacité techniques</b>						
II-1.A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire	4	4			1	
II-1.B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats	4	4			1	
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	2	2			1	
II.3 Analyse de risque	2	2			1.4	
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3	2.3			
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	3	3	2.3		1.4	
II.5.B. Épidémiosurveillance active	3	3	2.3		1.4	
II.6 Réponse rapide aux situations d'urgence	3	3	2.3		1	
II.7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	3	3	2.3		1	
II-8.A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements	1	2	2.3			
II.8.B. Inspections ante et post-mortem	3	3	2.3			2
II.8.C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution	1	1	2.3			2
II.9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	3	3	2.3			2
II.10 Recherche des résidus	2	2	2.3			2
II.11 Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	1	2	2.3			2
II.12.A. Identification animale et contrôle des mouvements	2	3	2.3			
II.12.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	2	2.3			2
II.13 Bien-être animal	2	2	2.3		2	
<b>Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés</b>						
III.1 Communication	3	3			1	
III.2 Consultation des acteurs concernés	4	4	1.2		1	
III.3 Représentation officielle	3	3			1	
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	3	3	2.5		1	
II.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	3	3	5		1	
II.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	3	3	5		1	
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	4	4	1		1	

Chapitre 4. Accès aux marchés						
IV.1 Élaboration d'une législation et de réglementations	2	3	5			
IV.2 Application de la législation et des réglementations et respect de celle-ci	3	3	5			
IV.3 Harmonisation internationale	2	3				
IV.4 Certification internationale	3	3				
IV.5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	3	4		2		
IV.6 Transparence	3	4		2		
IV.7 Zonage	1	1		2		
IV.8 Compartimentation	1	1		2		

Les constats de la mission PVS de suivi ont montré que de nombreux objectifs n'ont pas été atteints en 8 ans. Cela tient à une sous-estimation des difficultés de mise en œuvre de changements qui ne dépendent pas seulement des aspects financiers mais qui doivent aussi prendre en compte des facteurs humains ou politiques. Par ailleurs les financements par projet n'assurent aucune continuité et on ne saurait en attendre de résultats durables sans un transfert des charges récurrentes dans le budget des SV ce qui n'a pas été fait.

Pour ces raisons les objectifs ont été discutés en détail par rapport à leur faisabilité et la priorité a été mise sur la consolidation des acquis ou la préparation des étapes suivantes plutôt que sur l'affichage de progrès dans les stades d'avancement qui resteraient des défis trop ambitieux.

### **II.3 Impact et signification**

Cette analyse des écarts fournit des éléments pouvant permettre d'améliorer les performances des SV du Sénégal et fait apparaître quelques points critiques qui peuvent servir d'appui à des orientations d'organisation ou à la fixation de priorités budgétaires.

Son mécanisme est totalement cohérent avec la logique de programmation budgétaire par objectif dans laquelle le Sénégal est engagé.

Elle fournit pour cela un outil intéressant pour l'évaluation de scénarii qui ont été évoqués pendant la mission et permet aussi de montrer les liaisons qui existent entre les différentes charges qui ne peuvent pas être traitées séparément ; un programme de vaccination par exemple ne se limite pas à l'achat de vaccins et doit prendre en compte de nombreux paramètres interdépendants qui ont eux-mêmes de nombreux effets induits et en cascade. L'impact sur le mandat sanitaire influera aussi bien sur l'exercice privé et le contrôle de la pharmacie que sur l'inspection sanitaire en déplaçant des ressources internes sur la santé animale.

Ainsi au-delà de ses résultats directs qui traduisent les hypothèses retenues, cette analyse peut être réemployée pour modéliser d'autres choix et aider à la gestion par objectifs.



## ANALYSE DES ECARTS PVS

### I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux

Cette partie explique les activités proposées dans le domaine du développement du commerce international, qu'il s'agisse de l'importation ou de l'exportation, correspondant aux compétences critiques suivantes :

- II.4 : Quarantaine et sécurité aux frontières
- IV.4 : Certification internationale
- IV.5 : Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires
- IV.6 : Traçabilité
- IV.8 : Zonage
- IV.9 : Compartimentation

En termes de méthodologie et pour s'adapter au contexte sénégalais, la traçabilité a été discutée dans les piliers relatifs respectivement à la santé animale et à la sécurité sanitaire des DAOA. Elle est réincorporée dans ce pilier pour respecter la structure de l'outil.

#### ***I.1 Stratégie d'action dans le domaine du commerce international***

##### ***I.1.A Border security and import controls***

Le pays est principalement importateur et n'exporte que peu d'animaux et de produits d'origine animale.

**En ce qui concerne l'importation**, il convient de respecter les règles internationales pour ne pas créer de barrières injustifiées mais d'exercer des contrôles rigoureux car la sécurité sanitaire du pays en dépend. Toute action en santé animale ou en sécurité sanitaire des aliments serait vaine, si les intrants n'étaient pas d'une qualité adéquate. Cela suppose des infrastructures satisfaisantes et l'application de procédures pertinentes par du personnel qualifié et en nombre suffisant.

La situation n'a pas sensiblement évolué depuis le dernier GAP (2010) et les flux, en dehors des PIFs importants sont mal connus si bien qu'il reste difficile de décider des implantations sur la base d'un rapport coût/bénéfice. Celle-ci est donc reconduite à partir de l'existant et il n'est pas envisagé de revoir le schéma d'implantation.

Dans la situation actuelle, il n'est pas non plus envisagé à l'horizon 5 ans de traiter différemment les frontières « intérieures » UEMOA des frontières « extérieures » de l'UEMOA (Mauritanie et Gambie).

La proposition de la mission 2010 précédente prévoyant « *une étude stratégique pour définir le schéma directeur d'organisation des PIFs pour définir les priorités et recenser les besoins d'investissements* » n'a reçu qu'une application partielle avec des choix des sites à rénover sans s'appuyer sur une telle étude.

Quoi qu'il en soit la modernisation des PIFs est en partie prise en charge par les projets PRAPS pour l'année 2019 et répond ainsi à des nécessités évidentes. Dès lors, l'analyse des écarts PVS se préoccupe de la pérennisation du système qui doit être un service permanent et constamment efficace de l'État.

La stratégie retenue par le Sénégal est classique et fondée, sur le plan technique, sur un double verrouillage composé d'une autorisation d'importation et d'un contrôle systématique des lots à l'importation sur la base d'exigences sanitaires nationales conformes aux règles internationales (modèles de certificats OIE, etc...).

Les discussions ont bien montré les problèmes posés par le positionnement des PIFs dans les directions régionales et la proposition de la mission relative à un

**service/cellule de coordination du contrôle aux frontières** n'a pas été suivie si bien que la création d'un bureau voire d'une division chargée des affaires internationales (imports, export, transparence...) demeure un élément fort de la stratégie.

Cette cellule devrait en particulier prendre directement en charge la coordination technique des PIFs et la réalisation d'audits internes réguliers.

L'importance critique du contrôle sanitaire aux frontières imposerait de consolider la place des PIFS tout en amont des circuits de dédouanement d'une part et d'en assurer le financement régulier et suffisants par une affectation intangible de redevances sanitaires à l'importation.

### **Certification à l'exportation**

En ce qui concerne la certification à l'exportation, le rapport 2010 reste d'actualité : « *[elle] repose sur les contrôles sanitaires et l'identification/traçabilité. Elle dépend principalement des secteurs de la santé animale et ne nécessite pas d'actions spécifiques autres que l'élaboration et la formalisation de procédures fiables et bien coordonnées.* »

Cette fonction n'est en fait que la constatation officielle d'une situation qui repose sur la capacité opérationnelle des services. Leur renforcement découlant des actions développées dans les autres piliers, il n'est pas besoin de moyens spécifiques. Cette fonction est néanmoins très importante pour la crédibilité de la signature du Sénégal et sa bonne coordination est essentielle ce qui justifie une unité spécialisée positionnée au niveau central (« Relations internationales » Cf. pilier V).

## **I.1.B Identification animale et traçabilité des produits d'origine animale**

### **Traçabilité**

La mission précédente indiquait que « *Dans le cadre du plan actuellement prévu d'identification des animaux de certains élevages (bovins) présentant un intérêt génétique ou sanitaire (fermes laitières, races importées...), les moyens planifiés ne semblent pas être à la hauteur de l'ambition pour généraliser l'identification à tous les bovins. Dans un premier temps, il faudrait finaliser un système d'identification et de traçabilité pour les systèmes sédentaires et agro-pastoraux, en priorisant les régions qui approvisionnent le marché laitier et le marché de la viande de Dakar. Il faudra aussi envisager les règles d'identification des animaux importés et des animaux achetés dans des élevages non identifiés. Les moyens pour une identification durable sur les élevages cibles doivent être sécurisés.* »

En ce qui concerne les animaux, force est de constater que malgré les travaux antérieurs conduits à travers des projets éphémères et l'existence d'îlots d'identification, la traçabilité des animaux n'est généralement pas assurée et les SVO ne disposent pas de manière systématique pas des données utiles.

La lenteur des évolutions amène à reconsidérer les facteurs limitants qui ne sont probablement pas matériels si l'on en juge par le nombre de projets ayant prétendu régler cette problématique.

La correction de cette situation suppose une approche nouvelle fondée sur la conviction qu'aucun système d'identification ne peut être pérenne sans un financement suffisant et surtout permanent. C'est dire qu'il faut cesser de s'appuyer intégralement sur des projets pour conduire l'identification du cheptel mais, au contraire, l'inscrire définitivement au budget de l'État ou, ultérieurement, à celui d'un organisme spécifique chargé d'une mission de service public et doté de ressources permanentes.

La charge de la création des systèmes d'identification individuelle pérenne des bovins et de leur entretien est très importante (de l'ordre de 5 à 10 €/animal) et hors de portée des possibilités actuelles de l'État.

Dès lors il faut d'une part s'orienter sur des systèmes mieux adaptés au contexte et en particulier se limiter – dans la plupart des cas et en ce qui concerne les SVO- à l'identification des unités épidémiologiques et d'autre part assurer un financement pérenne avant même de se lancer dans sa mise en place (participation des éleveurs, fonds de concours...).

L'intervention de projet n'est envisageable que pour participer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'identification pour en faciliter ou en accélérer le processus mais en aucun cas pour importer des « package » interférant avec la stratégie, dispendieux, inopérant et surtout sans lendemain.

Une difficulté importante est que l'identification des animaux est un outil essentiel de différentes activités et qu'elle doit pouvoir répondre au besoin des différents utilisateurs : DE, DSVO, DAGE, parties prenantes ... Cela impose de définir un cahier des charges transversal qui prenne en compte les besoins de chacun. Si la définition du maître d'ouvrage ne pose pas de problème (ministre de l'élevage) celle du maître d'œuvre nécessite un consensus et donc un mécanisme de concertation et d'arbitrage.

C'est à ce maître d'œuvre qu'il incomberait de prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs, notamment des SVO et d'autoriser puis de coordonner toute intervention (projets en particulier) dans le système : en un mot il faut un monopole institutionnel de l'identification.

Enfin, il ne faut pas négliger le fait que l'appartenance à des communautés régionales impose de penser l'identification animale en coordination avec les autres États ce qui renforce la nécessité d'un service spécialisé.

**Concernant la traçabilité des produits d'origine animale**, le recensement des opérateurs n'a pas été entrepris faute d'avoir suffisamment développé la division concernée. Il n'y a donc pas eu de mise en place d'une traçabilité.

La stratégie en la matière est de distinguer clairement les notions de recensement (dénombrement instantané) et de constitution de bases de données (permanentes et mises à jour) afin de développer en priorité les secondes. Elle consiste à s'appuyer sur le développement d'un système d'inspection sanitaire (Pilier III) et d'utiliser le résultat de chaque inspection pour alimenter une base de données des établissements.

Cela doit s'appuyer sur une obligation d'enregistrement des établissements (Arrêté ministériel) qui permettra aux agents d'inspection de recueillir les données nécessaires puis de tenir à jour la base de données à l'occasion des inspections régulières.

Chaque établissement enregistré (pas nécessairement agréé) portera son numéro d'identification sur ses productions ce qui constituera la base de la traçabilité des DAOA.

Il convient de noter que le principe de cette traçabilité est déjà acquis pour les viandes avec l'estampillage et qu'il s'agit ici d'une extension de ce principe.

### **Participation des SVO aux instances internationales**

La mission précédente indiquait que « *La participation des SVO aux instances internationales (Codex Alimentarius, OIE notamment), qui concernent leurs domaines de compétences, aiderait les SVO à mieux respecter des règles internationales. Pour ce faire, le comité du Codex Alimentarius a besoin d'être réactivé. Une autre action utile sur le plan international serait de renforcer la coopération avec l'UEMOA et la CEDAO pour harmoniser les textes, notamment sur le plan sanitaire, en raison des mouvements d'animaux, de la lutte contre les pratiques illégales en matière de médicaments vétérinaires et en matière d'hygiène alimentaire. L'identification animale devra aussi faire l'objet d'un débat régional pour développer des systèmes compatibles entre les pays et permettre de tracer les mouvements entre pays.* »



Il n'y a pas de stratégie nouvelle à prévoir mais seulement à doter les SVO des moyens humains nécessaires à la formation de leur position officielle (travail des différentes divisions) et des moyens matériels pour assurer les déplacements.

### Transparence sur la situation sanitaire du pays

La transparence sur la situation sanitaire du pays ne pose pas de problème particulier. Elle pourrait être prise en charge par l'unité chargée des relations internationales puisqu'elle s'appuie sur les mêmes données. Aux ressources humaines, il conviendrait d'ajouter les moyens de communication pour renforcer la communication vers les bénéficiaires.

### 1.1.C Zoning and compartmentalisation

**Le zonage et la compartimentation** « ne font pas l'objet d'appui spécifique dans la mesure où ces compétences ne s'avèrent pas clés pour la stratégie de développement de l'élevage au Sénégal. » Cette position est confirmée par la présente mission.

## 1.2 Ressources physiques et ressources humaines

### Les postes d'inspection frontaliers

Le schéma directeur proposé par la mission précédente n'a pas été élaboré mais il reste une étape importante.

Compte tenu des résultats du PRAPS qui prévoit la rénovation de PIF, les autres postes devraient être améliorés en fonction du schéma directeur qui doit fixer les priorités d'une part et d'études techniques destinées à chiffrer les installations nécessaires en fonction des flux attendus d'autre part.

Dans tous les cas, l'installation de stations animalières (et non de postes de quarantaine *sensu stricto*) conçues en fonction de la nature et du volume des flux d'animaux et permettant de décharger et de retenir les animaux pendant le temps nécessaire au contrôle d'identité ou aux examens complémentaires devra être envisagée par l'étude. Leur coût ne peut être chiffré ici. D'après les principes adoptés, ils devraient être à la charge des exploitants des PIFs et non du budget de la DNSV qui n'assure que l'entretien courant des locaux qu'elle occupe.

Les moyens ont été estimés sur la base des temps de travail indiqués dans le tableau 8.

Tableau n°8 - Estimation des ressources humaines

Compétences Critiques PVS	Inspections et contrôles vétérinaires				Ressources humaines							
	Catégories de sites à inspecter et tâches à accomplir	Nombre de sites (ou tâches) de cette catégorie	Nombre de jours travaillés par an sur site	Nombre d'heures travaillées par jour sur site	Vétérinaires		Autres diplômés universitaires		Para-professionnels vétérinaires		Personnel d'appui	
					sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein
<b>II-4.</b>	<b>Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					<b>2,7</b>		<b>2,0</b>		<b>7,1</b>		<b>3,0</b>
	Port de Dakar	1	226	8,0	1	1,00	1	1,00	2	2,00	2	2,00
	Aéroport de Diass	1	226	8,0	1	1,00	1	1,00	2	2,00	1	1,00
	Port de Ziguinchor	1	104	4,0	1	0,23			1	0,23		
	Gare ferroviaire Dakar-Bamako	1	104	8,0	1	0,46			1	0,46		
	Rosso-Senegal (poste frontière)	1	365	2,0					1	0,40		
	Kidira (poste frontière)	1	365	4,0					1	0,81		
	Keur Ayib (poste frontière)	1	365	1,0					1	0,20		
	Karang (poste frontière)	1	365	1,0					1	0,20		
	Salikégné (poste frontière)	1	365	1,0					1	0,20		
	Médina Ndiatbé (poste frontière)	1	365	1,0					1	0,20		
	Diana (poste frontière)	1	365	1,0					1	0,20		
	Balou Bakel	1	365	1,0					1	0,20		



La plupart des postes ne sont pas permanents et au moins un véhicule de liaison leur a été affecté ainsi qu'un équipement bureautique pour assurer leur indépendance. En effet, même si ces moyens pourraient pratiquement être partagés avec les services de rattachement physique, il est important de bien isoler la gestion des PIFs qui doivent être un prolongement direct d'une division des relations internationales et non un élément des directions régionales ou départementales.

De la même façon 12 m<sup>2</sup> de bureau par agent présent, même occasionnellement, ont été affecté à chaque PIF ainsi qu'un équipement de bureau.

**Tableau n°9 - Estimation des moyens matériels**

Compétences Critiques PVS	Catégories de sites à inspecter et tâches à accomplir	Nombre de sites (ou tâches) de cette catégorie	Nombre de jours travaillés par an sur site	Nombre d'heures travaillées par jour sur site	Bâtiments		Motocyclettes (nb)		Voitures (nb)		Véhicules tout terrain (4x4) (nb)		Equipements de bureautique standards (nb)		Equipements de bureau spécifiques (nb)	
					par site	total	par site	total	par site	total	par site	total	par site	total	par site	total
<b>II-4.</b>	<b>Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					<b>276</b>		<b>13</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>15</b>		<b>18</b>
	<i>Port de Dakar</i>	1	226	8,0	72	72	2	2			1	1	3	3	4	4
	<i>Aéroport de Diass</i>	1	226	8,0	60	60	1	1	1	1			2	2	4	4
	<i>Port de Ziguinchor</i>	1	104	4,0	24	24	1	1					1	1	1	1
	<i>Gare ferrovière Dakar-Bamako</i>	1	104	8,0	24	24	1	1					1	1	1	1
	<i>Rosso-Senegal (poste frontière)</i>	1	365	2,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Kidira (poste frontière)</i>	1	365	4,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Keur Ayib (poste frontière)</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Karang (poste frontière)</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Salikégné (poste frontière)</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Médina Ndiatbé (poste frontière)</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Diama (poste frontière)</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1
	<i>Balou Bakel</i>	1	365	1,0	12	12	1	1					1	1	1	1

Sous réserve d'un nouveau schéma directeur et de la réalisation des infrastructures par les opérateurs selon le cahier des charges fixé par la DNSV (Arrêté portant conditions d'installation pour l'agrément des PIFs) les besoins pour le fonctionnement s'établissent :

- 14,8 ETP dont 2,7 vétérinaires ;
- 2 voitures ;
- 13 motocyclettes ;
- 15 packs bureautiques.

À cela il faut ajouter les ressources humaines de coordination au niveau central (1 ETP) qui figure dans la fiche I-6A.

A l'exception des investissements dont le principe de financement est modifié, on retrouve un chiffre très semblable à l'analyse des écarts PVS précédente.

### Identification et traçabilité des animaux

Contrairement à celle-ci, le problème de l'identification des animaux a été abordé dans son ensemble et pas seulement du point de vue vétérinaire. Dès lors la maîtrise d'ouvrage du dispositif n'incombe pas aux SVO qui n'en sont qu'un des utilisateurs. Seuls les moyens nécessaires à sa participation et à l'utilisation du système sont évoqués.

Les coûts directs se limitent à un appui pour la définition du cahier des charges « utilisateur DNSV », à la communication et à la consultation des parties prenantes.

**En matière de traçabilité des produits animaux**, le travail est inclus dans les activités ordinaires de l'inspection et donc dans le pilier III.

Seul figure dans cette fiche l'achat d'estampilles afin de renforcer la traçabilité des viandes.

De la même façon, **la certification** étant faite à l'origine, la charge est supportée par les fonctions de santé animale (pilier II) ou d'inspections des DAOA (pilier III). Seules sont spécifiquement rapportées à cette activité des actions de consultation et de communication.

Les 4 autres fiches se rapportent à des activités non prioritaires ou qui font partie de l'activité normale de la DNSV (prise en compte par la fiche I-6A) et n'ont pas de coût spécifique.

### ***I.3 Budget pour le renforcement des compétences pour le commerce international***

#### **Le budget annuel**

Au total le budget annuel s'établit à 225 k€ environ (148 M XOF).

La différence avec l'analyse précédente (478k€) provient essentiellement de l'absence d'investissement sur les infrastructures des PIFs et du report de la charge de l'identification sur le MEPA (160 M XOF).

#### **Le budget exceptionnel d'investissement**

Pour les mêmes raisons le budget exceptionnel est considérablement réduit.

Il se limite à des expertises internationales pour aider à la définition d'un schéma directeur pour les PIFs et un cahier des charge « utilisateur » pour l'identification animale ainsi qu'à des voyages d'étude pour les responsables de PIF.

Tableau n°10 - Budget du pilier I « Commerce international »

SOUS-TOTAL COMMERCE						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		276				
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		276	15	1	4 140	
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )			152	20		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )			305	20		
Transport (Coût d'achat)						
Motorcycles		13	4 574	3	19 821	
Voitures		1	18 295	5	3 659	
Véhicules tout terrain (type 4x4)		1	32 017	5	6 403	
Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*						
Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*						
Équipement de bureau standard		15	1 525	4	5 719	
Autre équipement de bureau spécifique						
Autre équipement spécifique						
Autre équipements spécifiques pour le Commerce*					12 000	
Autre équipements spécifiques pour le Commerce*						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>51 742</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		-	7 623			
Formation continue (personne-jours/an)		75,0	60		4 485	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		4,0	5 760			23 040
Fonds spéciaux (/5ans)						31 210
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>4 485</b>	<b>54 250</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		2,7	6 861		18 525	
Autres diplômés universitaires		2,0	6 098		12 196	
Para-professionnels vétérinaires		7,1	4 574		32 475	
Personnel d'appui		3,0	3 049		9 147	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>72 343</b>	
<b>Consommables</b>						
Administration			20%		14 469	
Indemnités de transport						
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		-	38			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		-	23			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		-	2 603			
Frais de transport						
Distance parcourue par motocyclette/an		195 000	0,07		14 152	
Distance parcourue par voiture/an		25 000	0,16		4 082	
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		35 000	0,25		8 890	
Autres frais de transport*						
Autres frais de transport*						
Coûts spécifiques						
Campagne de communication ciblée					50 000	
Consultation (réunion d'une journée)					5 570	
Kits/réactifs/vaccins						
Autres coûts pour le Commerce*						
Autres coûts pour le Commerce*						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>97 162</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>225 732</b>	<b>54 250</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>148 057 839</b>	<b>35 582 736</b>

## II Renforcement des compétences pour la sécurité sanitaire des aliments, la pharmacie vétérinaire et l'alimentation animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées.

Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.8, II.9, II.10 et II.11. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes développées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

### II.1 Stratégie et activités

Malgré quelques évolutions, les observations de la première mission PVS reproduite par la mission d'analyse des écarts PVS précédente restent généralement valables : « [...] Les moyens mis à la disposition de la division de l'hygiène publique vétérinaire n'étaient pas adaptés aux missions, notamment au niveau des services déconcentrés.[...]

- *Les outils pour l'inspection étaient aussi absents : pas de procédures écrites d'inspection des viandes, absence d'une base de données complète recensant les saisies et les causes de saisie. »*
- *Le cadre réglementaire de la santé publique vétérinaire était aussi très insuffisant. »*

Indépendamment des politiques d'investissements qui ne relèvent pas à proprement parler des SVO, les carences structurelles de l'inspection sanitaire (hors abattoirs) sont confirmées par la mission d'évaluation PVS de suivi de 2016.

Les chevauchements de compétences interservices sont fréquemment évoqués mais ils ne doivent pas servir de prétexte à un attentisme : les SVO ont compétence pour l'inspection des DAOA et ils doivent la réaliser. La mission précédente indiquait que « *l'ensemble de cette stratégie suppose une bonne coordination avec les autres Ministères concernés (Ministère de la Santé, Services des douanes...)*. » Huit ans après il faut considérer que si la collaboration interservices est naturellement recommandable elle ne doit plus être ni un préalable ni une condition et que les SVO doivent développer leurs missions de manière autonome.

De ces observations il découle que le premier objectif est de revenir sur le terrain et pour cela de disposer d'une connaissance suffisante des établissements à inspecter afin d'initier une analyse des risques et déterminer les priorités de l'inspection. Cet objectif qui nécessite du temps n'est pas un préalable et peut être poursuivi en même temps que le développement de la capacité d'inspection.

Dès lors, le cœur de la stratégie pour ce pilier doit reposer :

1. sur la structuration d'un service de sécurité sanitaire des aliments capable de développer le cadre réglementaire, d'établir une programmation des contrôles et ayant autorité sur les directions régionales pour que celle-ci soit effectivement réalisée ;
2. la formation des agents d'inspection et le développement de procédures standardisées ;
3. l'affectation des ressources matérielles indispensables à la réalisation des inspections de terrain.

La mission précédente préconisait bien la « *mise en place d'un processus d'enregistrement des établissements à inspecter. L'organisation d'un plan d'inspection, la détermination des moyens humains nécessaires et leur répartition nécessite un recensement des établissements à inspecter (abattoir, ateliers de découpes, laiteries, fermes de ponte, grossistes-importateurs de médicaments vétérinaires...)*. Ce processus doit être défini dans le cadre réglementaire et cet enregistrement doit faire l'objet d'une base de données. Ce besoin doit donc être pris en compte dans l'élaboration de la base de données SIGEL du Ministère. »

Cela reste un objectif technique important qui doit être inclus dans la structuration du service. Les objectifs précédents relatifs à la participation des professionnels et à la communication sont importants et sont repris dans la présente stratégie mais à titre d'outils et non plus comme le cœur stratégique.

En effet il apparaît que les professions concernées sont trop peu organisées, ou en tout cas trop peu représentatives pour porter une dynamique d'amélioration suffisante de l'hygiène.

Dans la présente stratégie au contraire, c'est la fixation d'exigences sanitaires précises –mais atteignables- accompagnées par une pression d'inspection adéquate qui devraient engager les opérateurs dans une démarche de professionnalisation et de renforcement de leurs organisations. C'est avec ces organisations que le système pourra ensuite évoluer notamment avec la rédaction de guides de bonnes pratiques.

Au-delà de cette logique générale, les filières déjà suffisamment organisées sont naturellement soutenues et participent au développement du cadre réglementaire.

**Enfin la traçabilité des DAOA<sup>2</sup> (Pilier I) doit être développée afin, dans un premier temps, de distinguer clairement les circuits contrôlés des circuits informels.**

La première étape en est le recensement des établissements qui devront progressivement justifier la provenance de leurs matières premières et notamment la viande (estampille d'abattoir) et le lait (numéro de laiterie d'origine). Cela n'est possible qu'en lien avec un renforcement et une systématisation de l'inspection.

Cette traçabilité est aussi un élément important pour limiter l'abattage hors abattoir.

**En ce qui concerne les médicaments vétérinaires et les résidus**, l'amont du dispositif (autorisation de mise sur le marché) relève de l'UEMOA et de la CEDEAO ce qui n'implique qu'une participation active du Sénégal aux instances vétérinaires régionales.

En revanche le contrôle de la distribution et de l'usage des produits relève de la subsidiarité et nécessite une action résolue des SVO.

Toutefois, si les SVO peuvent agir au niveau des ayants droit, ils n'ont qu'une capacité limitée sur le circuit illégal et il n'est d'ailleurs pas judicieux d'y consacrer des moyens importants aux dépens des autres missions. La lutte contre les activités illégales évidentes, « pharmacies par terre » en particulier ou vente directe sur les marchés sont des infractions pénales en flagrant délit qui pourraient être constatées par tout agent de police judiciaire.

Au total la stratégie en matière de médicament vétérinaire est de proposer au ministère chargé de la Justice l'élaboration d'une instruction pénale aux procureurs de la République pour réprimer la vente illégale des médicaments vétérinaires et de concentrer l'action des SVO sur le contrôle des ayants droits pour assurer « le bon usage » des produits.

Des plans de contrôle seront développés non plus pour constater simplement la présence de résidus mais pour servir de point de départ à des enquêtes et à des inspections chez les ayants droits afin de réprimer les comportements délictueux.

Ces actions seront accompagnées de campagnes d'information et requièrent l'intervention de l'ODVS.

Il convient de souligner que le renforcement des exigences sur les ayants droit ne se conçoit que dans la mesure où leur monopole est respecté et qu'il y a une lutte réelle et efficace contre les marchés illégaux. Le problème de la pharmacie vétérinaire est donc interministériel et pas seulement vétérinaire.

---

<sup>2</sup> La traçabilité des DAOA est dans le pilier I mais elle est fonctionnellement rattachée au pilier II car elle dépend de l'inspection.

**En ce qui concerne l'alimentation animale**, le dispositif de contrôle est à mettre en place. Il est strictement superposable à celui qui est nécessaire pour les DAOA et ne demande donc pas de ressources d'inspection spécifiques.

Il nécessite en revanche l'élaboration d'un cadre réglementaire, de procédure d'inspection et d'une programmation qui sont du ressort du niveau central.

## **II.2 Ressources humaines**

Ce pilier nécessite d'étoffer l'échelon central chargé de la conception, de la réglementation, de la programmation et de l'évaluation aussi bien en ce qui concerne l'inspection des DAOA que la pharmacie vétérinaire et l'alimentation animale.

Il faut souligner l'importance de ces ETP sans lesquels les agents d'inspection ne peuvent pas être efficace sur le terrain ou en tout cas exécuter une politique coordonnée et productive.

Le gros des besoins reste l'inspection de terrain aussi bien au niveau des abattoirs que des établissements. Elle est essentiellement effectuée par des techniciens (245) sous la supervision d'un petit nombre de vétérinaires (14).

Ces effectifs ne couvrent pas les besoins de coordination qui figurent au pilier V.

On retient de manière générale 5 jours de formation par an et par agent.

## **II.3 Ressources physiques**

L'inspection suppose des déplacements et nécessite des véhicules. Les besoins sont estimés en considérant qu'un agent d'inspection est en moyenne la moitié de son temps en inspection sur le terrain et la moitié de son temps affecté à des tâches administratives ou à des travaux en binôme (un seul véhicule). On retient donc un nombre de moto égal à la moitié des ETP.

Pour les abattoirs en revanche, l'inspection n'étant généralement pas permanente, l'agent qui la réalise doit se rendre sur place et immobilise un véhicule ; on retient un ratio de 1 véhicule par ETP.

Au total 190 motocyclettes et 2 voitures sont identifiées pour les besoins du pilier.

Pour les locaux, on retient seulement l'entretien des locaux existants à raison de 12m<sup>2</sup> par agent.

## **II.4 Ressources financières**

Le coût annuel du pilier s'établit à 2 346 k€ (1 539 MXOF) dont 53.8% de salaires auxquels s'ajoutent 77.5k€ (50.9 MXOF) de formation continue.

Le coût de fonctionnement des véhicules est de 207k€ (135.8 MXOF) et il est très important de souligner que ces crédits sont indispensables au fonctionnement de l'inspection.

La présente estimation dépasse de 400 MXOF l'estimation de 2010 qui s'établissait à 1160 MXOF par an. Toutefois cette dernière prévoyait un budget exceptionnel de 1275 MXOF pour 5 ans soit un différentiel total de 189000€ (124 MXOF).



**Tableau n°11 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire**

<b>SOUS-TOTAL SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre actuel</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		1 902,10				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		1 902,10	15,00	1,00	28 531,50	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>			152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>			305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		190,21	4 574,00	3,00	290 006,85	
<i>Voitures</i>			18 295,00	5,00		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		2,00	32 017,00	5,00	12 806,80	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>						
Equipement de bureautique standard		113,62	1 525,00	4,00	47 511,38	
Autre équipement de bureautique spécifique						
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipement spécifique pour la SPV*</i>						
<i>Autre équipement spécifique pour la SPV*</i>						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>378 856,52</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>			7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		1 297,60	59,80		77 596,48	
Expertise nationale (jours/5 ans)			213,00			
Expertise internationale (semaines/5 ans)			5 760,00			
Fonds spéciaux (/5ans)						2 600,85
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>77 596,48</b>	<b>2 600,85</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		14,00	6 861,00		96 054,00	
Autres diplômés universitaires			6 098,00			
Para-professionnels vétérinaires		245,52	4 574,00		1 123 008,48	
Personnel d'appui			3 049,00			
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>1 219 062,48</b>	
<b>Consommables</b>						
Administration			0,20		243 812,50	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>			38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>			23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>			2 603,00			
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		2 853 150,00	0,07		207 058,91	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>			0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		70 000,00	0,25		17 780,15	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>					70 000,00	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					2 228,00	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					30 000,00	
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>					100 000,00	
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>670 879,56</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>2 346 395,04</b>	<b>2 600,85</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>1 539 000 505,75</b>	<b>1 705 900,00</b>

### III Renforcement des compétences pour la santé animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé animale.

Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.5, II.6; II.7 et II.14. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

#### III.1 Stratégie et activités

Comme le précisait la mission précédente, les SVO affichent une politique ambitieuse en matière de santé animale à travers des programmes de vaccination, de surveillance active et de surveillance passive.

Ils incluent également des projets de contrôle de la tuberculose et de la brucellose en accompagnement du développement d'une filière lait.

Il faut souligner ici que beaucoup d'actions dépendent du financement de projets. L'analyse des écarts évalue les besoins sans préciser la source du financement mais elle intègre les ressources humaines nécessaires. Il va de soi que le financement des produits et matériel sans le personnel pour le mettre en œuvre ou l'inverse ne peut pas conduire aux résultats attendus.

Sous cette réserve la stratégie générale des SVO est de développer la surveillance passive (déclarations des maladies) et de renforcer les capacités d'investigation et de réaction qui en découle.

Parallèlement les programmes de prévention (vaccination) sont poursuivis pour assurer le contrôle des maladies les plus importantes pour le Sénégal.

Par ailleurs, le pays est engagé dans l'éradication de la PPR et dispose d'un plan spécifique.

Le principe du mandat sanitaire n'est pas remis en cause mais les SVO tiennent explicitement à conserver leur capacité d'action et ne comptent déléguer aux mandatés que la moitié des vaccinations<sup>3</sup>. C'est la base retenue pour les estimations.

Les activités sont décrites dans les fiches du pilier.

Dans tous les cas le fonctionnement est basé sur les postes vétérinaires pilotés par les échelons départementaux et régionaux dont la chaîne de commandement est améliorée afin que la DNSV se trouve effectivement en position de donneur d'ordre et d'évaluateur.

Cette amélioration passe par une formalisation des procédures ce qui implique aussi une formation des agents à leur bonne utilisation. Elle entre dans le quota standard de 5jours/an/agent.

Pour la même raison, le rôle de maître d'ouvrage est renforcé pour assurer la cohérence d'action des projets intervenant dans le domaine de la santé animale.

Les choix relatifs au mandat sanitaire conduisent à s'orienter sur une amélioration de l'efficacité du réseau à travers une supervision plus attentive plutôt que sur son extension<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> La mission ne partage pas l'analyse en raison du frein au mandat sanitaire qu'elle implique mais c'est le choix des SV.

<sup>4</sup> La mission ne partage pas cette position car elle considère que les déficiences décrites par les SV relèvent plutôt d'un conflit d'intérêt public /privé et d'un déficit de supervision que d'un surdimensionnement.



### III.2 Ressources humaines

Les activités sont conduites à parts égales par les mandatés et par les agents des SVO. Cette répartition conduit à affecter 54 ETP paraprofessionnels à l'exécution directe des programmes.

Compte tenu de l'organisation du ministère dans laquelle les SVO ne sont qu'une des 4 directions représentées par les DR et les DD, beaucoup de tâches sont distribuées sur ces niveaux et il n'est pas actuellement possible de déterminer la part exacte de chacune ce qui a conduit à placer la plus grande partie des ETP techniques au niveau de la coordination (Pilier V).

Alors que l'action programmée de terrain mobilise environ 54 ETP, l'ensemble des activités de santé animale en nécessite en réalité 194 environ.

**Tableau n°12 - Tableau des emplois pour la santé animale**

	Vétérinaires	Paraprofessionnels
Épidémiosurveillance passive II-5A	0	0
Épidémiosurveillance active II-5B	0.2	0.15
Réponse rapide II-6		
Prévention contrôle et éradication des maladies	0	53.50
Personnel de coordination pour la santé animale DNSV	9.75	
Personnel de coordination pour la santé animale DR- DD Postes	#50	#90

### III.3 Ressources physiques

Les ressources physiques sont étroitement dépendantes des ETP actifs. Ainsi les 54 ETP affectés aux programmes mobilisent autant de motocyclettes. Au contraire les agents de coordination ne sont que partiellement sur le terrain et un ratio différent a été retenu (Cf. pilier V).

Quelques équipements tels que des glacières ont été prévus. (Voir fiches)

### III.4 Ressources financières

- Le coût total direct du pilier s'élève à 1 995 k€ (1 309 MXOF) par an et 31 k€ (21 MXOF) de budget exceptionnel.
- Contrairement aux autres piliers où la masse salariale est importante, elle ne représente ici que 12.4% en raison du poids important des consommables (1107 k€ / 726 MXOF) et des activités déléguées (527 k€ / 346 MXOF).
- Ce coût est du même ordre de grandeur que les estimations précédentes et l'écart provient surtout des activités déléguées qui étaient estimées à 1000k€.

Il est intéressant d'indiquer ici les effets des choix relatifs à la délégation.

Pour les hypothèses de nombre de vaccinations et de capacité journalière suivantes, le nombre total de journées nécessaires est de 10 000 jours.

Tableau n°13 - Calcul du coût des vaccinations par délégation

Vaccination	Nombre cible	Capacité journalière d'un agent	Nb de jours nécessaires	Tarif délégation	Coût délégation
Peste équine	270000	50	5400	0.05	13 500
PPR	4300000	500	8600	0.05	236 011
PPCB et DNCB (groupées)	3500000	350	10000	0.05 *2	350 000
		Total	24000		599 511

- Pour un temps de travail de 226 jours/ans cela représente 106,2 ETP
  - Pour un travail concentré sur 4 mois, cela impose la présence simultanée de # 343 agents.
1. Dans une option « tout état » ou les vaccinations ne sont pas déléguées et les opérations exécutées par des agents titulaires, les charges de personnels permanent et les véhicules nécessaires à leur activité conduisent à un coût estimé à :
    - a. 343 salaires : 1 568 882
    - b. 172 motos (équipes de 2) : 262 243
    - c. Charges d'entretien (20% masse salariale) : 313 776
    - d. frais de fonctionnement des véhicules : 187236
 soit au total **2 332 137 € / 1 529 MXOF**

Dans l'hypothèse, peu probable, où ces agents sont redéployés sur d'autres tâches le reste de l'année le coût s'établirait dans le meilleur cas à 777 379€ / 509.9 MXOF.
  2. Dans l'option d'une délégation complète le coût, au tarif actuel serait de **599 511 €**.
  3. Dans l'option retenue (50/50) le coût direct (avec redéploiement complet des agents hors campagne) est de **688 445 € / 451,6 MXOF**.

Malgré des hypothèses très optimistes qui prévoient un emploi complet toute l'année et 8h par jour de tous les agents affectés à la santé animale, le bilan reste très en faveur de la délégation.

Tableau n°14 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé animale

<b>SOUS-TOTAL SANTE ANIMALE</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )						
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>			15,00	1,00		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>			152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>			305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		53,64	4 574,00	3,00	81 785,55	
<i>Voitures</i>			18 295,00	5,00		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		0,19	32 017,00	5,00	1 246,68	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>						
Equipement de bureautique standard			1 525,00	4,00		
Autre équipement de bureautique spécifique						
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					12 000,00	
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					3 000,00	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>98 032,23</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>			7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		267,50	59,80		15 996,50	
Expertise nationale (jours/5 ans)		150,00	213,00			31 950,00
Expertise internationale (semaines/5 ans)			5 760,00			
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>15 996,50</b>	<b>31 950,00</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		0,19	6 861,00		1 335,77	
Autres diplômés universitaires			6 098,00			
Para-professionnels vétérinaires		53,64	4 574,00		245 356,65	
Personnel d'appui			3 049,00			
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>246 692,42</b>	
<b>Consommables</b>						
Administration			0,20		49 338,48	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>			38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>			23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>			2 603,00			
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		804 623,89	0,07		58 393,20	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>			0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		6 814,16	0,25		1 730,81	
<i>Autres frais de transports*</i>						
<i>Autres frais de transports*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		3,00			30 000,00	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		2,00			2 228,00	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					843 878,64	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>					121 786,10	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>1 107 355,23</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					527 436,08	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>527 436,08</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 995 512,45</b>	<b>31 950,00</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>1 308 856 616,39</b>	<b>20 956 005,00</b>

## **IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires**

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2.).

### **IV.1 Stratégie et activités**

Le Sénégal dispose de laboratoires capables de répondre à la plupart des demandes des SVO et certains sont accrédités. Les demandes spéciales peuvent être adressées à des laboratoires de référence ou étrangers.

Pour ces raisons les SVO n'ont pas besoin de développer d'infrastructures de laboratoire spécifiques mais seulement de prévoir la rémunération des prestations demandées.

Celles-ci sont évaluées dans les actions techniques et ne font donc pas l'objet d'un développement dans ce pilier.

Les actes de prélèvement et de conditionnement sont liés aux activités d'inspection ou de police sanitaire et ne justifient pas de moyens humains supplémentaires.

Il demeure néanmoins un problème d'acheminement des échantillons dont beaucoup arrivent altérés et non utilisables au laboratoire.

La multiplication de petits laboratoires de prétraitement des échantillons dans les régions ne ferait que déplacer le problème car elle serait onéreuse et n'est pas de nature à le résoudre de manière efficiente.

Il serait *a priori* préférable de rechercher un prestataire fiable, y compris dans le domaine médical, et d'établir une convention de service dont le coût serait intégré au prix de l'analyse.

L'hypothèse a été évoquée mais n'est pas chiffrée par cette mission car il est d'ores et déjà prévu une mission PVS pour les laboratoires qui devrait approfondir cette problématique.

### **IV.2 Ressources humaines**

Une stratégie de sous-traitance ne nécessite pas de ressources humaines spécifiques.

### **IV.3 Ressources physiques**

*Idem.*

### **IV.4 Ressources financières**

Le coût du transport est à inclure dans le prix des analyses.

## V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il doit être fait référence aux fiches de compétences critiques I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.11, II.3, II.11, II.12, III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, IV.1, IV.2 et IV.3.

### V.1 Organisation générale des Services vétérinaires

Les SVO sont l'une des 4 directions centrales du ministère de l'élevage et des productions animales.

Les directions sont relayées sur le terrain dans les 14 régions et les 45 départements par des Services régionaux et des Services départementaux de l'élevage qui sont compétents pour l'ensemble des attributions du ministère et qui relèvent du Secrétariat général. Au niveau central la DNSV est organisée en 3 divisions découpées chacune en 2 bureaux.

L'organigramme ne fait pas apparaître de fonctions supports qui sont prises en charge par le Secrétariat général (Services rattachés et DAGE).

#### V.1.A Indépendance technique

Les observations de la mission précédente restent valables. Toutes les actions proposées n'ont pas été conduites et il convient de poursuivre dans le même sens.

Nous ajoutons cependant un élément relatif aux effets pervers des projets qui sont sous-estimés en termes d'indépendance technique.

Sur le plan individuel, ils sont beaucoup plus attractifs en termes de rémunération ce qui provoque un transfert des compétences de l'administration vers les projets. Cela implique que des agents puissent ajuster leur plan de carrière aux opportunités des projets plutôt qu'au service de l'Administration.

Les projets puisant en outre des ressources ponctuelles dans les services, ils spolient leur capacité opérationnelle et ce d'autant plus gravement que les SVO sont déjà en grave sous-effectif.

Sur le plan collectif l'intervention de projets est recherchée par les administrations elles même car elles en tirent quelques moyens opérationnels mais au prix d'une orientation de leurs activités vers les objectifs des bailleurs plutôt que vers ceux d'un plan stratégique de long terme.

Ces mécanismes, parfaitement légaux, compromettent néanmoins l'indépendance technique puisque la priorité est donnée à des projets plutôt qu'à des actions structurantes ou de police alors que ce sont celles dont les SVO ont le plus besoin.

Outre les recommandations précédentes portant sur la chaîne de commandement (circulation des ordres et des retours d'information) et l'exercice d'une supervision attentive la stratégie des SVO s'appuiera sur 3 priorités :

1. engager une politique de ressources humaines valorisant l'appartenance aux SVO fondée sur une reconnaissance et sur un alignement des rémunérations sur des corps de même niveau (médecins en particulier). Un dispositif clair de non-retour des agents migrant vers les projets devrait être mis en place -en remplaçant le détachement par une démission par exemple- afin que l'administration ne soit pas un simple réservoir d'agents en attente de départ ;
2. veiller à ce que les projets actifs dans le champ de compétence des SVO s'inscrivent parfaitement dans leur plan stratégique et leur programme d'action ;

3. abonder progressivement le budget de fonctionnement des SVO pour qu'ils ne dépendent pas des subsides de projets.

### **V.1.B Coordination**

La coordination couvre les aspects externe et interne.

La coordination externe ne pose pas de problème particulier car les SVO ont une culture de collaboration. Ils sont membres de la plate-forme « une seule santé » et savent gérer des situations à caractère interministériel.

La limite de cette compétence est seulement liée aux capacités des divisions qui n'ont que de faibles ressources. C'est donc à travers leur renforcement en ressources humaines ainsi qu'en clarifiant l'organisation fonctionnelle de la DNSV que cette compétence sera naturellement renforcée.

Des problèmes se posent toutefois avec les services du département du commerce concernant l'inspection des DAOA et avec les douanes concernant les laisser passer vétérinaires à la frontière qui ne sont pas systématiquement exigés. Le second point est lié à un problème de coordination interne car les PIFs importants sont rattachés au service régional de Dakar et non à l'administration centrale ce qui n'est pas favorable à une coordination à haut niveau.

Le premier point a en fait peu de réalité car les SVO sont très peu présents sur le terrain de l'inspection en dehors des viandes. C'est une difficulté qui ne prendra corps qu'avec un développement important de cette fonction. Pour le moment c'est surtout une interrogation qui justifie un statu quo et l'absence de dynamique sur le sujet.

Dès lors que la stratégie du pilier II (inspection des DAOA) sera mise en œuvre et que les agents des SVO seront plus présents sur le terrain, le problème de la coordination avec le commerce deviendra objectif. Cependant, eu égard à l'ampleur de la tâche, la somme des deux services ne sera pas suffisante et il ne sera pas difficile d'élaborer un consensus sur la répartition des missions si l'on s'en tient aux nécessités de l'hygiène<sup>5</sup>.

La coordination interne est en revanche plus complexe.

Les évaluations précédentes constatent des dysfonctionnements de la chaîne de commandement. Notre analyse montre qu'ils sont essentiellement dus à une mauvaise interprétation des principes d'administration et de l'application d'un système unique à des problématiques différentes.

Comme il l'est indiqué en 2010, les SVO sont recentrés sur des missions de police administratives et judiciaires qui ne se satisfont pas d'une organisation transversale ou décentralisée comme peuvent le justifier les fonctions économiques.

Dès lors que l'efficacité dépend pour beaucoup de la vitesse d'exécution et de la coordination de l'action sanitaire l'organisation actuelle n'y est pas favorable. On constate en effet que les SVO sont dispersés dans une chaîne à 3 niveaux (SG-SR-SD) ayant les compétences de 3 directions techniques et dans laquelle les ressources opérationnelles ne sont pas pré-affectées à des missions. Preuve en est que la DNSV ne peut pas fournir un tableau des emplois indiquant le temps de travail effectivement disponible pour les SVO dans les unités territoriales. Il n'est donc pas possible dans ces conditions d'établir une programmation réaliste des opérations.

---

<sup>5</sup> En ce domaine, les difficultés ne sont pas techniques mais relèvent plus souvent de conflits d'intérêts.

La réponse à ce constat, qui constitue la stratégie retenue dans la présente mission, ne nécessite pas une réforme profonde mais seulement l'adoption de règles de fonctionnement interne au ministère et une ferme volonté politique pour les appliquer :

1. le DNSV qui représente le ministre dans le domaine est le chef des SVO centraux et territoriaux. À ce titre il dispose d'une délégation de signature qui lui permet :
  - a. de transmettre directement ses instructions aux gouverneurs ou aux préfets à l'attention des chefs de service de l'élevage ;
  - b. d'être destinataire direct de toute remontée d'information (compte rendu techniques et financiers –y compris ceux des projets-) et c'est à lui de faire la synthèse pour le Cabinet, le SG et le ministre et non l'inverse.
2. L'échelon opérationnel est le département. De ce fait, pour toutes les actions vétérinaires courantes, l'échelon régional est destinataire en copie pour information mais n'est pas dans la chaîne de commandement directe DNSV-département.

Le département dispose des postes vétérinaires qui sont sous son autorité directe.

3. Les moyens humains, techniques et financiers des SVO sont pré-affectés dans le cadre de la gestion par programme et ne peuvent normalement pas être utilisés à d'autres fins par les chefs de services départementaux ou régionaux. Cela revient à avoir dans chaque département un service vétérinaire quasiment autonome pour toutes les actions de police administrative (organisation des campagnes, police sanitaire et inspection sanitaire) ou judiciaire. Cela justifie un chef des SVO dans chaque Service départemental de l'élevage.
4. Au niveau régional ne demeurent que les actions trans-départementales et en particulier la préparation des plans d'urgence et l'organisation des exercices interdépartementaux.

L'érection de la DNSV en direction générale lui permettrait plus facilement d'adopter une organisation territoriale distincte de celle des directions nationales ainsi qu'une organisation interne plus fonctionnelle.

L'analyse précédente avait aussi retenu un système à deux niveaux mais en priorisant l'échelon régional au lieu du départemental. Cela obligeait à renforcer le régional sans pour autant réduire le départemental qui restait en charge des actions. Un tel système introduit une dilution des responsabilités peu propice à l'efficacité. L'approche de la présente analyse est plus arithmétique : une DNSV pilote 45 départements qui gèrent #300 postes (4 ou 5 par départements) ce qui ne pose aucun problème matériel compte tenu de l'évolution des communications depuis 10 ans. Dans ce système les chefs de SVO départementaux sont responsables devant la DNSV de l'exécution des opérations et de la supervision des agents.

Il ne faut pourtant pas sous-estimer les facteurs subjectifs et humains qui peuvent entraver cette politique et qui ne doivent pas être dissimulés. Les régions emploient 24 vétérinaires alors que les départements en emploient 7, or il est probable que les vétérinaires s'imaginent plus importants et plus confortablement installés dans les régions que dans les départements. Ces décisions nécessiteraient donc des mesures d'explication voire d'accompagnement. Au minimum les recrutements de vétérinaires ne se feraient plus qu'en direction des départements.

La réaction des services régionaux qui se voient dessaisir d'une partie de leurs prérogatives devrait également être négative et il faut l'anticiper par un renforcement des autres missions économiques ou de développement.

L'organisation de la DNSV sera évoquée après l'examen des fonctions transversales.



### **V.1.C Organisation et politique de l'exercice vétérinaire**

La mission GAP 2010 avait détaillé la problématique du maillage vétérinaire et estimé les besoins en vétérinaires privés entre 100 et 130 praticiens.

Elle considérait que le système serait viable si le marché du médicament était bien régulé et que les SVO évitaient toute concurrence avec les cabinets.

Elle notait déjà l'insuffisance du niveau de rémunération des actes responsable d'une désaffection des praticiens pour les vaccinations obligatoires.

La présente mission ne reprend pas ces calculs qui étaient pertinents et qui restent d'actualité eu égard aux marges d'erreurs qui étaient signalées.

La DNSV choisit une stratégie qui tend à limiter le mandat sanitaire à la moitié des vaccinations afin d'en conserver l'autre moitié pour ses propres agents pour la raison que la qualité des prestations ne serait pas optimale.

La mission a appelé l'attention sur le danger de cette stratégie qui risque d'aggraver la désaffection du secteur privé au lieu de l'encourager. C'est un choix implicite de renationalisation dont le coût a été évoqué dans le pilier III.

Même s'il s'oppose à la politique de privatisation dont un des objectifs est le renforcement de l'accessibilité aux soins et l'augmentation de leur qualité puisque délivré par des vétérinaires qualifiés plutôt que par des para-professionnel, ce choix est justifié par la nécessité « d'occuper » les agents en place.

La mission, pour sa part, a proposé que l'emploi des agents de terrain pouvait être mieux soutenu par le nécessaire développement de l'inspection sanitaire des DAOA plutôt que par le freinage du mandat sanitaire.

La DNSV convient néanmoins de la nécessité de soutenir l'ODVS afin de lui permettre un meilleur contrôle de l'exercice de la médecine vétérinaire et propose de lui octroyer un emploi de secrétariat et un véhicule malgré le risque d'atteinte à son indépendance.

Les objectifs énumérés par la mission 2010 restent pertinents et il convient d'insister sur l'intégration des paraprofessionnels dans le champ de compétence de l'ODVS.

## **V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires**

Les compétences transversales n'apparaissent pas dans l'organigramme de la DNSV mais sont distribuées dans des services rattachés au Secrétariat général ou à la DAGE. Le fait est que les besoins réels des SVO ne sont, de ce fait, pas suffisamment pris en compte et que la plupart d'entre eux mériteraient de disposer au moins d'un relais dans la DNSV.

À cet égard le passage de la DNSV en DGSV permettrait aussi de résoudre cette problématique.

### **V.2.A Formation initiale**

Comme indiqué par l'évaluation PVS, les agents des SVO disposent des qualifications nécessaires. Toutefois les formations au management à l'administration générale ou à la gestion sont encore rares.

Il conviendrait donc d'introduire dans les SVO d'autres compétences et de ne plus s'enfermer dans une vision purement vétérinaire.

Pour cela, il est nécessaire de formaliser la plupart des fiches de fonction ou de poste en adéquation avec le plan stratégique des SVO et leur organisation fonctionnelle afin de les traduire en « profil des candidats ».



Sur cette base la DNSV devrait être systématiquement associée à la sélection des candidats lors des ouvertures de poste afin de vérifier non seulement les qualifications mais aussi les motivations.

### **V.2.B Formation continue**

Quelle que soit l'attention portée au niveau des candidats lors des recrutements, personne ne dispose *ab initio* de toutes les compétences d'une part et les besoins évoluent rapidement d'autre part.

La formation continue est le moyen de conserver dans le temps l'adéquation profil/poste des agents et de permettre les évolutions stratégiques des SVO.

Cette analyse prévoit donc systématiquement un quota de 5 jours par an et par agent. Cet objectif de formation est très important et représente un travail considérable qui ne peut pas être réellement pris en charge par le SG.

L'identification des besoins des agents et la mise en rapport avec les besoins du service est un travail intense qui ne peut être efficacement réalisé qu'en interne et avec des ressources spécialisées.

La fiche I-3 prévoit pour cela d'affecter à la DNSV 1 spécialiste en formation et un assistant soit 2 ETP.

Ils feraient l'objet d'une unité dans un organigramme fonctionnel de la DNSV mais peuvent aussi être positionnés au SG compte tenu de la proximité que donne la nouvelle configuration des locaux s'ils sont effectivement consacrés au seul service de la DNSV.

### **V.2.C Gestion des opérations et des ressources**

Dans toutes les fiches techniques, il est fait mention de la nécessité de formaliser les procédures et de renforcer la communication écrite. Si la création du fond des instructions et la supervision de leur exécution relève des divisions techniques, l'organisation du système de communication et la gestion des données mérite une attention particulière et l'affectation de ressources.

Le passage en gestion par objectif en 2020 nécessite également la constitution d'un pôle de contrôle de gestion capable d'exploiter et de mettre en relation l'ensemble des données techniques et financières. Même si le contrôle de gestion est de la responsabilité du SG, **il est souhaitable que les SVO fassent l'objet d'un programme spécifique.** Il y aurait donc un chef de programme, a priori le DNSV, qui aura nécessairement besoin d'un contrôleur de gestion dédié.

La fiche I-11 prévoit pour cela un contrôleur de gestion et un assistant.

Tous ces travaux supposent une compilation et une exploitation des données c'est-à-dire un système d'information. Ce point n'a pas été spécifiquement développé pour les SVO par cette mission parce qu'il fait l'objet d'une prise en charge au niveau du ministère.

### **V.2.D Communication**

La communication externe envers les parties prenantes est prise en compte au niveau de la plupart des actions techniques. La conception du fond relève des services techniques concernés mais l'ingénierie de communication est un métier. Même si le pilotage en est assuré naturellement par le Cabinet la quantité de travail nécessite un spécialiste dédié et un assistant pour les SVO.

Ils sont inscrits dans la fiche III-1

### **V.2.E Consultation des bénéficiaires**

La consultation des bénéficiaires fait partie de l'action permanente des services de terrain qui ont à organiser des réunions locales. C'est aussi une activité importante de l'administration centrale notamment en ce qui concerne les projets de réglementation.

Contrairement à la communication ou à la formation continue, le fond comme la forme incombent aux responsables techniques dont c'est une des activités. Il n'y a donc pas de ressources spécifiques affectées à cette fiche mais les coûts sont répartis dans les fiches techniques sur la base du prix de journées de réunion.

### **V.2.F Représentation officielle**

Le Sénégal est impliqué dans de nombreuses organisations internationales où il se doit d'être représenté.

La présence des SVO est notamment importante dans toutes les réunions de l'OIE et du Codex.

La fiche III-3 prévoit des frais de déplacement de délégations constituées des personnalités représentatives.

Il faut souligner que la formation des positions sénégalaises relève de la responsabilité du ministre sur la base des propositions des services techniques. Compte tenu de la multiplicité des sujets et de leur complexité, cette analyse prévoit une coordination dans une division des relations internationales chiffrées par ailleurs.

### **V.2.H Législation**

Les SVO ont déjà engagé des travaux importants dans le domaine et promu un nouveau Code de l'élevage et des produits animaux. Il reste un chantier considérable de développement et de mise à niveau du champ réglementaire.

La décision d'opportunité et la conception des textes sont de la responsabilité des divisions et de la direction mais la mise au point législative, l'évaluation des impacts et les consultations font appel à des techniques ou à une gestion spécialisée qui doit – dans le contexte actuel au Sénégal- être proches des auteurs.

Il est donc prévu une unité « législation » composée d'un responsable et d'un assistant car la charge de travail est importante.

Il faut ajouter qu'au-delà de la production des textes, il faut aussi veiller à leur application. Les services techniques doivent élaborer les instructions pour cela mais il faut aussi assurer la formation des agents de terrain et c'est une activité importante de cette unité en relation avec la formation continue.

### **V.2.I Synthèse**

L'examen des piliers techniques et des fonctions support mettent en évidence des sujets qui n'apparaissent pas dans l'organigramme de la DNSV.

Cet organigramme n'explique pas non plus l'importance relative des fonctions indiquées ni leurs relations stratégiques.

Il serait important, ne serait-ce que pour justifier des affectations d'agents et une diversification des profils d'élaborer un nouvel organigramme plus significatif.

Il est possible de proposer le schéma suivant dans lequel apparaissent mieux les stratégies adoptées dans les différents piliers. Il n'est pas donné d'intitulé aux différentes unités et la répartition est essentiellement indicative ; elle tend à montrer que l'organisation doit tendre à la solution d'un problème et non pas se contenter d'afficher des intitulés académiques sans contenu opérationnel suffisant.

Sauf contraintes d'ordre budgétaire notamment, le principe est d'identifier une unité de base dès lors que le volume d'activité nécessite plus d'un ETP. Les regroupements hiérarchiques sont ensuite rendus nécessaires pour des raisons de cohérence des activités et non pour donner du volume à une division.

Certaines fonctions transversales (communication, législation...) n'entrent pas dans une relation hiérarchique et restent rattachées à la direction. Leur justification figure dans les paragraphes précédents.

### Santé animale :

La santé animale n'est pas divisée en filière mais en fonction de la problématique locale.

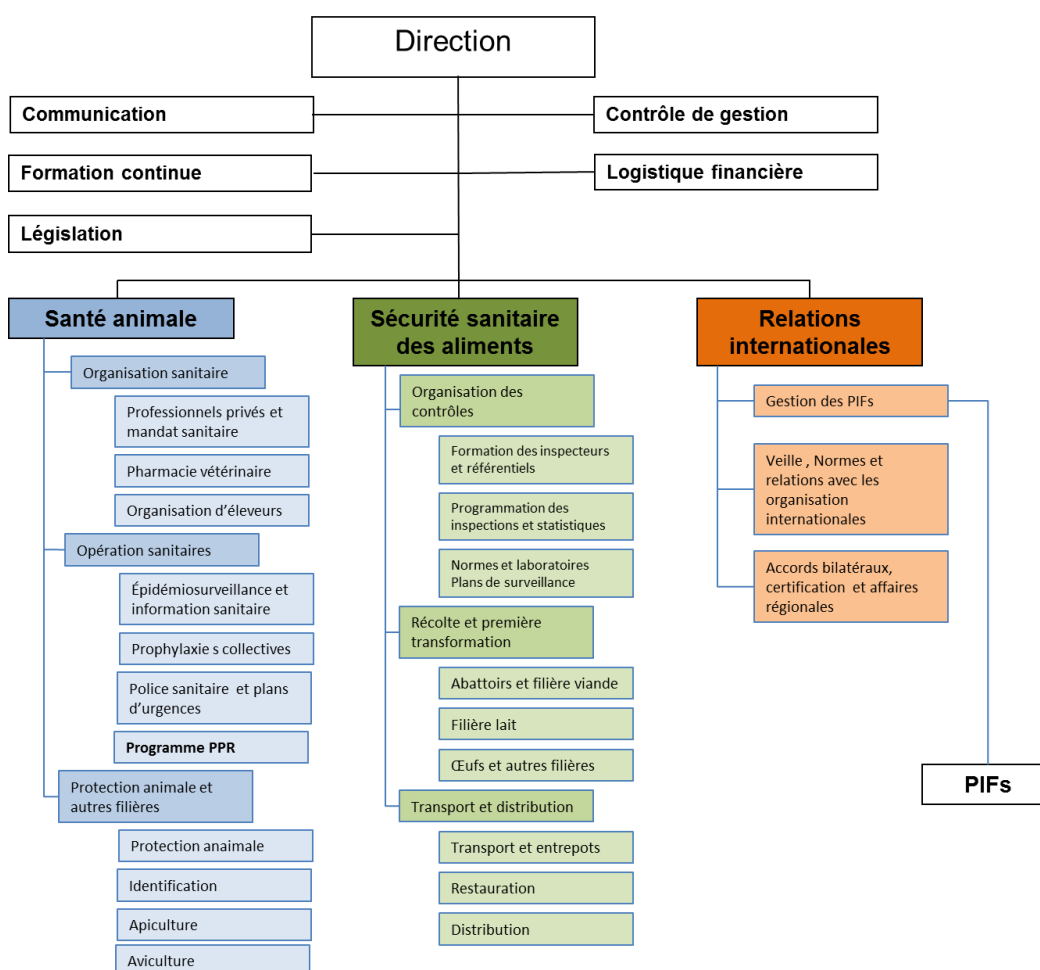
Un sujet des plus importants est le maillage du territoire et la gestion des professions privées y compris les paraprofessionnels. On regroupe pour cela la réglementation professionnelle et les relations avec l'ODVS ainsi que la pharmacie vétérinaire.

Ce choix vient du fait que le contrôle du médicament vétérinaire est le levier majeur de la privatisation et qu'il revêt pour cela un caractère stratégique.

Dans d'autres situations, et ce sera peut-être le cas du Sénégal à moyen terme, c'est l'aspect des résidus qui serait prioritaire et la section pharmacie serait mieux placée avec la section des plans de contrôle dans une unité de sécurité sanitaire de l'alimentation.

Enfin un dispositif complet d'organisation sanitaire doit aussi se préoccuper des groupements d'éleveurs qui y sont donc identifiés.

Figure 3 - Schéma d'une organisation possible.



Les aspects opérationnels sont regroupés dans une seule entité qui se scinde selon les 3 principaux métiers : la surveillance, la prévention et l'intervention.

Le programme PPR qui représente un engagement du pays coordonne tous les métiers pour cet objectif précis.

Une troisième section regroupe des sujets d'importance variable mais qui méritent une considération particulière.

### **Sécurité sanitaire des aliments**

Cette unité est également présentée en fonction de la stratégie et non d'un découpage technique sans grande réalité.

Il est proposé le terme de « sécurité sanitaire des aliments » et non de « santé publique vétérinaire » car la gestion des zoonoses se fait essentiellement au niveau de la santé animale<sup>6</sup>.

Là encore, la priorité n'est pas de gérer tel ou tel type d'établissement mais de développer un dispositif national d'inspection vétérinaire et c'est l'objet d'une première section qui aurait à piloter les services territoriaux.

Il faut parallèlement développer toute la base réglementaire des différentes filières ce qui est fait à travers 2 autres sections. La logique de la première s'appuie sur la connaissance d'un produit et du suivi des différentes étapes de son industrialisation.

Celle de la seconde est plus orientée vers des processus et des métiers peu dépendants de la nature des produits.

### **Relations internationales**

Cette troisième entité est très importante même si elle n'est pas numériquement très étoffée. Elle traite en effet de sujets qui méritent une assez grande spécialisation qu'il est difficile de disperser sur les unités techniques.

Elle a un rôle essentiel pour la sécurité sanitaire du pays et pour la défense de ses intérêts sur la scène internationale (participation à l'élaboration des normes).

Les PIFs lui sont directement rattachés afin d'avoir la plus grande cohérence aux frontières.

## **V.3 Ressources humaines**

L'estimation des ressources humaines sont estimées conformément au tableau 16 auxquelles il faut ajouter les fonctions transversales figurant au tableau 17.

A défaut d'une comptabilité analytique permettant de mesurer les ressources humaines effectivement affectées aux SVO, l'estimation est faite sur la base de l'organisation actuelle en considérant que ¼ des effectifs des échelons régionaux et départementaux se consacrent à des tâches vétérinaires.

La réalité est peut-être différente dans la mesure où les postes ont des tâches « vétérinaires » plus importantes.

**Tableau n°15 - Totaux des effectifs pour la coordination**

	Vétérinaires	Cadres A	Techniciens	Personnel d'appui	Total
<b>DGSV</b>	25.75	5	4	10.50	45.25

<sup>6</sup> Ce point est néanmoins discutable en fonction de la situation et peu évoluer dans le temps.

Régions	3.50	0	3.5	10.5	369
Départements	101.25	0	101.25	101.25	101.25
Postes			75		75
Total	29.25	5	434	122.25	590.5

Tableau n°16 - Ressources pour la coordination et les missions générales dans les 4 niveaux d'administration

Compétences Critiques PVS	Postes identifiés	Nombre de niveaux administratifs	Ressources humaines (équivalent temps plein)			
			Vétérinaires	Autres diplômés universitaires	Paraprofessionnels vétérinaires	Personnel d'appui
I-6.A	<b>Coordination interne (chaîne de commandement)</b>		130,50	1,00	179,75	122,25
	<b>Niveau central</b>		25,75	1,00	0,00	10,50
	<b>Direction Générale</b>		1,00	1,00	0,00	4,50
	Directeur		1,00			
	Adjoint			1,00		1,50
	Secrétaire					
	Chauffeur					2,00
	Bureau du courrier					1,00
	<b>Santé animale</b>		9,75	0,00	0,00	2,00
	Chef		1,00			1,00
	chauffeur					1,00
	Organisation des professions (mandat sanitaire, acteurs concernés)		1,50			
	Epidémiologie		1,00			
	Programmes de lutte (PPR, TB/Brucellose, Autres)		3,00			
	Bien-être animal/transport d'animaux		0,25			
	Plans d'urgence et police sanitaire		1,00			
	Identification et traçabilité		1,00			
	Pharmacie		1,00			
	<b>Santé publique vétérinaire</b>		10,00	0,00	0,00	2,00
	Chef		1,00			1,00
	chauffeur					1,00
	Traçabilité		1,00			
	Programmation/coordination de l'inspection/plans de		2,00			
	Fillière viande rouge/abattoirs		1,00			
	Fillière volaille/œufs		1,00			
	Fillière lait		1,00			
	Autres filières		1,00			
	Transformation/Distribution/transport		2,00			
	<b>Commerce, contrôle aux frontières et traçabilité</b>		5,00	0,00	0,00	2,00
	Chef		1,00			1,00
	Chauffeur					1,00
	Importation		1,00			
	Exportation		1,00			
	Transparence (suivi des normes, notification...)		1,00			
	Analyse de risque		1,00			
	<b>Niveaux déconcentrés</b>		104,75	0,00	179,75	111,75
	<b>1er niveau des services déconcentrés</b>	14,00	3,50	0,00	3,50	10,50
	DR		0,25			0,25
	Secrétariat DR					0,25
	Chauffeur					0,25
	comptabilité			0,25		
	<b>2ème niveau des services déconcentrés</b>	45,00	101,25	0,00	101,25	101,25
	DD		0,25			0,25
	Secrétariat DD					0,25
	Santé animale et SPV		2,00			
	Secrétariat SA et SPV					2,00
	comptabilité/gestion				0,25	
	chauffeur				2,00	
	<b>3ème niveau des services déconcentrés</b>	300,00	0,00	0,00	75,00	0,00
	Chef de poste				0,25	

Tableau n°17 - Ressources humaines affectées en centrale pour les fonctions transversales

	Compétences transversales		0,00	4,00	4,00
I-2.A	Compétences professionnelles des vétérinaires		0,00	0,00	0,00
I-2.B	Compétences des paraprofessionnels vétérinaires		0,00	0,00	0,00
I-3	Formation continue		0,00	1,00	1,00
I-4	Indépendance technique		0,00	0,00	0,00
I-5	Stabilité des structures et durabilité des politiques		0,00	0,00	0,00
I-11	Gestion des ressources et des opérations		0,00	1,00	1,00
	<i>Comptabilité, contrôle de gestion/qualité, suivi évaluation</i>			1,00	1,00
II-3	Analyse de risque		0,00	0,00	0,00
	<i>(mis au niveau central)</i>				
III-1	Communication		0,00	1,00	1,00
III-2	Consultation des acteurs concernés		0,00	0,00	0,00
III-3	Représentation officielle		0,00	0,00	0,00
III-4	Accréditation/habilitation/délégation		0,00	0,00	1,00
III-5	Organisme statutaire vétérinaire		0,00	0,00	0,00
III-6	Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs		0,00	0,00	0,00
IV-1, IV-2, IV-3	Législation et réglementations		0,00	1,00	0,00
				1,00	

Le tableau des effectifs recueilli<sup>7</sup> donne la répartition par corps suivante :

Tableau n°18 - Répartition des effectifs par corps

	DNSV	Régions	Départements	Total
Agents administratifs	5	7	14	26
Agents décisionnaires	2			2
Agents de service		1	4	5
Agent de laboratoire		1		1
ATE	1	20	259	280
Chauffeur	1	8		9
Comptable	1			1
Commis d'administration		5	2	7
Docteurs vétérinaires	11	24	7	42

<sup>7</sup> Chiffres tirés du tableau des effectifs fournis. Ce tableau n'est pas daté et il y a des discordances avec le nombre officiel de régions et de départements. Seuls les ordres de grandeur sont à prendre en compte et non le détail des chiffres.

Économiste			3	3
Gardien		1		1
Ingénieur agronome	3	1	2	6
ITE	4	9	66	79
Secrétaire		1		1
	28	78	357	463

Ces chiffres montrent un déficit de 134% pour les vétérinaires au niveau central.

Le besoin pour la coordination des échelons territoriaux est 590.5 ETP sans même tenir compte des activités techniques générées par les autres piliers alors que l'ensemble du ministère n'en dispose que 463 pour ses 4 directions !

Ces simples ratios, même très discutables compte tenu des hypothèses, montrent l'urgence de repenser l'organisation administrative en vue d'une plus grande rationalisation et justifie d'étudier plus précisément le scénario à 2 niveaux ne comprenant qu'une administration centrale et un seul niveau opérationnel prenant en charge toutes les missions de coordination.

Ils montrent aussi que le discours tendant à limiter le mandat sanitaire pour « donner du travail » aux agents de terrain mériterait d'être réévalué car ceux-ci devraient déjà être surchargés par les tâches administratives...

Il convient de noter en particulier que la charge que représenterait le personnel d'appui à été réparti pour  $\frac{1}{4}$  sur les SVO ce qui représente 112 ETP et un coût de 443 k€ environ. Une organisation en deux niveaux avec un recentrage sur les départements qui assureraient l'ensemble de l'administration permettrait aussi d'économiser 75 ETP environ pour un coût de 4304 k€ / 285MXOF.

**Hors de toute considération politique d'emploi, ces simples remarques montrent la sensibilité du budget aux choix d'organisation et l'importance de repenser l'organisation non plus par rapport à un schéma administratif intangible mais par rapport à l'efficacité des emplois.**

#### ***V.4 Ressources physiques***

Les ressources physiques sont résumées dans la fiche financière. Elles sont établies en considérant que les locaux existent et qu'ils nécessitent essentiellement des crédits d'entretien.

Bien qu'il représente 75 motos et 100 véhicules 4x4, le matériel roulant est relativement limité car les tâches de coordination et d'administration générale ne nécessitent pas de nombreux déplacements et qu'une bonne gestion du parc est suffisante compte tenu du nombre de véhicules prévus pour les tâches techniques.

#### ***V.5 Ressources financières***

En dehors de l'appui à l'ODVS, les tâches de coordination ne nécessitent pas ici de dépenses spécifiques puisque le système d'information est pris en charge collectivement au niveau du ministère. De plus le ratio de 20% de la masse salariale en frais de fonctionnement qui représente 428 k€ / 281 MXOF est très suffisant.

Ce pilier représente à lui seul 4634 k€ / 3 040 MXOF soit la moitié du coût total des SVO.

Là encore il y a lieu de s'interroger sur les hypothèses d'organisation qui conduisent à un tel taux de charge de coordination.

Une comparaison avec la mission précédente n'est pas significative dans la mesure où les stratégies d'organisation sont sensiblement différentes (les postes n'étaient pas pris en compte).



**Tableau n°19 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires**

<b>SOUS-TOTAL GESTION DES SERVICES VETERINAIRES</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre actuel</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		2 240				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		2 240	15	1	33 600	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		-	152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		-	305	20		
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		75	4 574	3	114 350	
<i>Voitures</i>		-	18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		100	32 017	5	637 138	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
Équipement de bureautique standard		265	1 525	4	100 841	
Autre équipement de bureautique spécifique		-				
Autre équipement spécifique						
<i>Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>885 929</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Initial training</i>						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-	7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		2 207,5	60		132 009	
Expertise nationale (jours/5 ans)		40,0	213			8 520
Expertise internationale (semaines/5 ans)		-	5 760			
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>132 009</b>	<b>8 520</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		130,5	6 861		895 361	
Autres diplômés universitaires		6,0	6 098		36 588	
Para-professionnels vétérinaires		182,8	4 574		835 899	
Personnel d'appui		123,3	3 049		375 789	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>2 143 636</b>	
<b>Consommables</b>						
Administration			20%		428 727	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		30	2 603		78 090	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		1 125 000	0,07		81 644	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>			0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		3 482 500	0,25		884 562	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		-				
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		-				
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>		-				
<i>Autres coûts pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres coûts pour la gestion des SV*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>1 473 023</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>4 634 597</b>	<b>8 520</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>3 039 832 108</b>	<b>5 588 268</b>



## VI Analyse globale du budget

Au bilan le tableau 20 cumule les ressources identifiées dans chaque pilier.

Tableau n°20 - Coût total

COUT TOTAL									
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel	Coût total pour 5 ans	% du coût annuel	% du coût total pour 5 ans
<b>Investissements matériels</b>									
Bâtiments ( )	-	4 418							
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>	-	4 418	15	1	66 272		331 358	0,7%	0,7%
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>	-	-	152	20					
<i>Construction, coût par (m2)</i>	-	-	305	20					
Transport (Coût d'achat)									
<i>Motorcyclettes</i>	-	332	4 574	3	505 963		2 529 815	5,5%	5,5%
<i>Voitures</i>	-	1	18 295	5	3 659		18 295	0,0%	0,0%
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	-	103	32 017	5	657 595		3 287 976	7,1%	7,1%
<i>Autres véhicules</i>									
<i>Autres véhicules</i>									
Équipement de bureautique standard	-	393	1 525	4	154 071		770 354	1,7%	1,7%
Autre équipement de bureautique spécifique	-	-							
Autre équipement spécifique									
<i>Autres équipements</i>					24 000		120 000	0,3%	0,3%
<i>Autres équipements</i>					3 000		15 000	0,0%	0,0%
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>1 414 559</b>		<b>7 072 797</b>	<b>15,4%</b>	<b>15,3%</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>									
Formation									
<i>Initial training</i>									
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>	-	-	7 623						
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	-	3 847,6	60		230 086		1 150 432	2,5%	2,5%
Expertise nationale (jours/5 ans)		190,0	213			40 470	40 470	0,1%	0,1%
Expertise internationale (semaines/5 ans)		4,0	5 760			23 040	23 040	0,0%	0,0%
Fonds spéciaux						33 811	33 811	0,1%	0,1%
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>230 086</b>	<b>97 321</b>	<b>1 247 753</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,7%</b>
<b>Salaires</b>									
Vétérinaires	-	147,4	6 861		1 011 275		5 056 375	11,0%	11,0%
Autres diplômés universitaires	-	8,0	6 098		48 784		243 920	0,5%	0,5%
Para-professionnels vétérinaires	-	489,0	4 574		2 236 739		11 183 695	24,3%	24,3%
Personnel d'appui	-	126,3	3 049		384 936		1 924 681	4,2%	4,2%
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>3 681 734</b>		<b>18 408 671</b>	<b>40,0%</b>	<b>39,9%</b>
<b>Consommables</b>									
Administration			20%		736 347		3 681 734	8,0%	8,0%
Indemnités de transport									
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	-	38						
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	-	23						
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	-	30	2 603		78 090		390 450	0,8%	0,8%
Frais de transport									
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		4 977 774	0,07		361 247		1 806 236	3,9%	3,9%
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		25 000	0,16		4 082		20 411	0,0%	0,0%
<i>parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		3 594 314	0,25		912 963		4 564 817	9,9%	9,9%
<i>Autres frais de transport</i>									
<i>Autres frais de transport</i>									
Coûts spécifiques									
<i>Campagne de communication ciblée</i>	-	3			150 000		750 000	1,6%	1,6%
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	-	2			10 026		50 130	0,1%	0,1%
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	-	-			873 879		4 369 393	9,5%	9,5%
<i>Autres coûts</i>					221 786		1 108 930	2,4%	2,4%
<i>Autres coûts</i>									
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>3 348 420</b>		<b>16 742 102</b>	<b>36,4%</b>	<b>36,3%</b>
<b>Activités déléguées</b>									
<i>Activités déléguées spécifiques</i>					527 436		2 637 180	5,7%	5,7%
<i>Activités déléguées spécifiques</i>									
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>527 436</b>		<b>2 637 180</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,7%</b>
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>9 202 237</b>	<b>97 321</b>	<b>46 108 505</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>6 035 747 069</b>	<b>63 832 909</b>	<b>30 242 568 254</b>		

Que l'on peut répartir par pilier comme indiqué au tableau 21.

**Tableau n°21 - Répartition des coûts par pilier**

<b>COUT ANNUEL PAR PILIER</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Commerce</b>	<b>Santé publique vétérinaire</b>	<b>Santé animale</b>	<b>Laboratoires vétérinaires</b>	<b>Gestion des Services vétérinaires</b>	<b>Total</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Sous-total Investissements matériels	51 742	378 857	98 032	-	885 929	1 414 559
%	3,7%	26,8%	6,9%		62,6%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Sous-total Dépenses immatérielles	4 485	77 596	15 997	-	132 009	230 086
%	1,9%	33,7%	7,0%		57,4%	100%
<b>Salaires</b>						
Sous-total - Salaires	72 343	1 219 062	246 692	-	2 143 636	3 681 734
%	2,0%	33,1%	6,7%		58,2%	100%
<b>Consommables</b>						
Sous-total Consommables	97 162	670 880	1 107 355		1 473 023	3 348 420
%	2,9%	20,0%	33,1%		44,0%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Sous-total Activités déléguées	-	-	527 436	-	-	527 436
%			100,0%			100%
<b>Total en EUR</b>	<b>225 732</b>	<b>2 346 395</b>	<b>1 995 512</b>		<b>4 634 597</b>	<b>9 202 237</b>
%	2,5%	25,5%	21,7%		50,4%	100%
<b>Total en FCFA</b>	<b>148 057 839</b>	<b>1 539 000 506</b>	<b>1 308 856 616</b>		<b>3 039 832 108</b>	<b>6 035 747 069</b>

En y ajoutant les coûts exceptionnels on obtient les coûts totaux indiqués dans le tableau 22.

**Tableau n°22 - Coûts totaux par pilier**

<b>COUT TOTAL (5 coûts annuels + Coût exceptionnel) PAR PILIER</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Commerce</b>	<b>Santé publique vétérinaire</b>	<b>Santé animale</b>	<b>Laboratoires vétérinaires</b>	<b>Gestion des Services vétérinaires</b>	<b>Total</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Sous-total Investissements matériels	258 709	1 894 283	490 161	-	4 429 645	7 072 797
%	3,7%	26,8%	6,9%		62,6%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Sous-total Dépenses immatérielles	76 675	390 583	111 933	-	668 563	1 247 753
%	6,1%	31,3%	9,0%		53,6%	100%
<b>Salaires</b>						
Sous-total salaires	361 716	6 095 312	1 233 462	-	10 718 181	18 408 671
%	2,0%	33,1%	6,7%		58,2%	100%
<b>Consommables</b>						
Sous-total Consommables	485 812	3 354 398	5 536 776	-	7 365 116	16 742 102
%	2,9%	20,0%	33,1%		44,0%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Sous-total Activités déléguées	-	-	2 637 180	-	-	2 637 180
%			100,0%			100%
<b>Total en EUR</b>	<b>1 182 912</b>	<b>11 734 576</b>	<b>10 009 512</b>		<b>23 181 505</b>	<b>46 108 505</b>
%	3%	25%	22%		50%	100%
<b>Total en FCFA</b>	<b>775 871 932</b>	<b>7 696 708 429</b>	<b>6 565 239 087</b>		<b>15 204 748 807</b>	<b>30 242 568 254</b>

Il apparaît un besoin de 156 ETP de cadres supérieurs dont 148 ETP vétérinaires et 489 paraprofessionnels et de 126 personnels d'appui alors que la mission précédente n'en identifiait respectivement que 116 (dont 53 vétérinaires), 168 et 34 selon la répartition suivante :

Tableau n°23 - Comparaison des propositions d'effectifs entre les missions de 2010 et de 2018

	Vétérinaires.		Autres cat. A		Techniciens		Person. d'appui	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018	2010	2018
<b>Commerce international</b>	1,3	2,7	2,5	2	11	7,1	2	3
<b>Santé animale</b>	1	0 ;2	0		27	53,6	0	
<b>SSA</b>	10	14	4		124	245	0	
<b>Laboratoire</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Coordination</b>	41	131	56	6	6	183	32	123

Cet écart important tient au fait que :

1. les prophylaxies étant confiées aux mandatés, il y avait peu de ressources humaines dans le pilier santé animale alors qu'en 2018 on revient à un partage public/privé
2. l'accent est mis sur la sécurité sanitaire des aliments qui voit ses moyens d'inspection doublés
3. La coordination est réévaluée par rapport aux besoins structurels générés par l'organisation choisie alors qu'en 2010 une grande partie, du ressort des Services de l'élevage et non des SVO n'étaient pas pris en compte.

Ce troisième point est important car les changements profonds attendus dans la construction budgétaire de l'Etat (gestion par objectif et par programme) devrait conduire à l'identification d'un programme « services vétérinaires » dans lequel il est utile de faire apparaître les charges de structures.

Le budget annuel total s'élève à 9 201 k€ / 6 035 MXOF contre 5 146 MXOF en 2010 plus 6 292 MXOF de budget exceptionnel pour 5 ans soit au final des estimations sensiblement identiques malgré une structure de dépense assez différente.

### **VI.1 Investissements**

Les investissements nécessitent 1414 k€ /an contre 492 en 2010 car les achats de véhicules avaient été comptés en investissement exceptionnels alors qu'ils sont comptabilisés dans cette mission en amortissement annuel. Il ne s'agit que d'une différence comptable puisque la dépense ramenée à l'année est de 1414 k€ en 2018 contre 1295 k€ en 2010.

### **VI.2 Financement du fonctionnement**

Le tableau 24 récapitule les dépenses de fonctionnement par piliers.

Tableau n°24 - Récapitulatif des dépenses de fonctionnement par pilier

Estimation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires (CC I-8)							
Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoire vétérinaire	Gestion des Services vétérinaires	Coût total de fonctionnement	%
Salaires							
<i>Vétérinaires</i>	18 525	96 054	1 336		895 361	1 011 275	12,99
<i>Autres diplômés universitaires</i>	12 196				36 588	48 784	0,63
<i>Para-professionnels vétérinaires</i>	32 475	1 123 008	245 357		835 899	2 236 739	28,72
<i>Personnel d'appui</i>	9 147				375 789	384 936	4,94
Formation continue	4 485	77 596	15 997		132 009	230 086	2,95
<b>Sous-total - Ressources humaines</b>	<b>76 828</b>	<b>1 296 659</b>	<b>262 689</b>		<b>2 275 645</b>	<b>3 911 821</b>	<b>50,23</b>
Administration	14 469	243 812	49 338		428 727	736 347	9,46
Indemnités de transport					78 090	78 090	1,00
Frais de transport	27 124	224 839	60 124		966 206	1 278 293	16,41
Coûts spécifiques							
<i>Communication</i>	50 000	70 000	30 000			150 000	1,93
<i>Consultation</i>	5 570	2 228	2 228			10 026	0,13
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>		30 000	843 879			873 879	11,22
<i>Autres coûts</i>		100 000	121 786			221 786	2,85
<i>Autres coûts</i>							
<b>Sous-total - Consommables</b>	<b>97 162</b>	<b>670 880</b>	<b>1 107 355</b>		<b>1 473 023</b>	<b>3 348 420</b>	<b>43,00</b>
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>			<b>527 436</b>			<b>527 436</b>	<b>6,77</b>
<b>COÛT TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>173 991</b>	<b>1 967 539</b>	<b>1 897 480</b>		<b>3 748 668</b>	<b>7 787 677</b>	<b>100,00</b>

L'outil GAP calcule automatiquement les frais d'administration sur la base de clés et en appliquant une charge de 20% de la masse salariale et des coûts kilométriques moyens par véhicule.

Ces charges sont naturellement plus importantes en 2018 puisque la masse salariale est sensiblement augmentée et s'établissent à 736 k€ de fonctionnement et à 1278 k€ pour les frais de véhicule qui représentent donc à eux seuls 13,9% du total.

Il est très important de souligner que s'il est sans doute possible de réduire les frais généraux de fonctionnement par une optimisation de la gestion, le coût des véhicules ne **devrait pas être une variable d'ajustement** car les objectifs techniques nécessitent obligatoirement des déplacements et que sans ceux-ci ils ne pourraient pas être atteints d'une part et le personnel sans capacité de déplacement devient inutile d'autre part.

#### VI.4 Rentabilité et durabilité

Cette estimation des coûts des SVO, tenant compte des options d'organisation choisies et établie à 9 202 k€ / 6 035 MXOF par an hors budget exceptionnel, ne représente que 0,06% du PIB total et 1,62 % du PIB de l'élevage.<sup>8</sup>

C'est un ratio tout à fait acceptable et qui peut être supportée par le secteur compte tenu du poids de la santé animale dans la productivité.

Par ailleurs il ne faut pas sous-estimer l'importance des aspects liées à la sécurité sanitaire des aliments qui ont un impact direct sur la santé publique **et qui représente 25% des coût.**

<sup>8</sup>Source : agence nationale de la statistiques : [http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/10-SES-2015\\_Elevage.pdf](http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/10-SES-2015_Elevage.pdf)

---

## CONCLUSION

Cette mission renouvelle celle effectuée en 2010 mais utilise les nouvelles options choisies par les SVO à savoir un partage par moitié des actions de prophylaxies vaccinales entre le secteur privé et le secteur public et un investissement renforcé dans le secteur de la sécurité sanitaire des aliments.

Il en ressort un coût annuel du même ordre de grandeur qu'en 2010 mais avec une structure de dépense sensiblement différente qui voit augmenter la part de la masse salariale et, en conséquence, des coûts d'administration. Ce coût annuel de 9 201 k€ / 6 035 MXOF qui peut paraître important par rapports aux ressources actuellement disponibles est très raisonnable car il ne représente que 1,62 % du PIB de l'élevage et une dépense de 1,86€ /1223 XOF par UIV.

Il pourrait très facilement être couvert par des redevances à l'importation et des redevances d'inspection sanitaire rigoureusement gérées dont l'assiette et les modalités de perception mériteraient une évaluation.

Cette augmentation est largement due à la prise en compte de charges d'administration assumées par les services régionaux et départementaux de l'élevage sur la base de  $\frac{1}{4}$  de.

Ce choix délibéré est important dans le contexte de réforme budgétaire qui prévoit une budgétisation par programme dès 2020. Il importait à ce titre d'avoir une image des coûts réels des SVO afin de soutenir l'idée que ce sont les SVO tout entiers qui devraient faire l'objet d'un programme au sein du MEPA comprenant non seulement les items du programme n°2 énoncés dans la lettre de politique de développement du secteur de l'élevage et des productions animales 2017-2021 mais aussi tous les aspects « une seule santé » et en particulier la sécurité sanitaire des aliments.

Ces coûts enfin sont fondés sur des hypothèses relatives notamment à une organisation administrative à 3 niveaux territoriaux et à une limitation du transfert des actes de prophylaxie médicale au privé. Il convient de souligner que la modification de ces choix aurait une incidence sensible sur les coûts qui pourraient facilement être réduits de 20%.



## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts**

#### **A. Pilier « Commerce »**





## COMMERCE (1)

### II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales<sup>9</sup> liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Renforcer le contrôle des zones de circulation intense d'animaux sur pied par des services dédiés à cette activité ;
- Identifier les zones frontalières à risque sanitaire (ce qui paraît déjà maîtrisé par la DSV – essentiellement les frontières avec le Mali et la Mauritanie où ont lieu les grands mouvements de transhumance en provenance de ces pays) pour en adapter les moyens humains et logistiques ;
- Formaliser les relations avec les services de la pêche, sachant que de par leur mission de contrôle et certification sanitaire des produits de la pêche, ils sont une composante des services vétérinaires.
- Sensibiliser et impliquer les éleveurs et leurs organisations quant aux déplacements transfrontaliers en dehors des postes officiels.
- Utiliser la connaissance des mouvements de transhumance, ancrée dans les traditions et la pratique, pour identifier précisément les couloirs empruntés afin de développer un système de contrôle frontalier, même en l'absence d'un poste frontière officiel. Ceci peut se faire à l'intérieur du territoire au point le plus adapté comme les futurs parcs de quarantaine ou sur les actuels parcs à vaccination.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le niveau 3 est le seul objectif raisonnable en 5 ans car le niveau 4 imposerait une action symétrique de la douane et des forces de police pour empêcher les importations illégales ce qui n'est pas prévu ici. Ce choix représente un risque au regard de l'objectif d'éradication de la PPR et il est de nature à retarder la reconnaissance du statut officiel. Le risque sanitaire apparaît cependant acceptable compte tenu des politiques prévues dans les pays voisins et du renforcement de l'épidémiosurveillance prévue au pilier II. Un retard dans la reconnaissance officielle ne compromettrait pas les échanges avec les pays de même statut.

La stratégie est fondée sur :

- Le principe d'une qualification « d'opération commerciale » des importations qui met à la charge des opérateurs les coûts des contrôles et de leurs suites et l'affectation d'une redevance d'inspection au fonctionnement des PIF par voie de rattachement de fonds de concours ;
- Le principe d'une prise en charge de la réalisation des infrastructures des PIFs par les gestionnaires des points d'entrée ;
- Le maintien d'un système couplant l'autorisation préalable d'importation et d'un contrôle à l'arrivée dans un PIF autorisé pour l'opération concernée ;
- l'exigence de la réalisation des conditions sanitaires avant l'expédition évitant la création d'une quarantaine *sensu stricto* à l'arrivée et laissant à la charge de l'importateur l'opération de refoulement ou de destruction ;
- le rattachement direct de tous les PIFs sous une coordination centrale (Relations internationales) en mesure de :
  - o définir le cadre juridique et les procédures d'autorisation et de contrôle des importations.
  - o veiller à une dotation humaine et matérielle adéquates de tous les PIFs
  - o assurer la supervision et la coordination de tous les postes

Les PIFS ouverts à l'importation des animaux ne disposent pas de quarantaine s.s. mais doivent avoir une station animalière permettant le déchargement, la rétention et l'examen des animaux dans les conditions requises par les règles de protection animale.

<sup>9</sup> On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

Des parcs spéciaux permettent la gestion des situations particulières (Tabaski)  
Compte tenu de l'importance des investissements, le renforcement des PIFS est programmé en fonction de l'importance des flux et des risques sanitaires qui seront évalués par une expertise spécifique.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le schéma directeur relatif aux PIFs prévu par la mission précédente en s'appuyant sur une consultation externe (Évaluation des coûts). <b>Attention</b> : la définition et le chiffrage des infrastructures doivent s'appuyer sur les choix stratégiques et sur les conclusions de la mission préconisée ci-dessus qui prendra en compte le futur des mouvements transfrontaliers au sein de l'UEMOA/CEDEAO.</li> <li>- Finaliser les mises à niveau engagées par le PRAPS</li> <li>- Engager les constructions préconisées par le schéma directeur</li> <li>- Construire des stations animalières dans les PIFs prioritaires</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyage d'étude pour les agents responsables de PIF ceux de la coordination</li> <li>- Formation des inspecteurs à l'utilisation des procédures</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et développer la fonction centrale « Relations internationales / section des importations et des PIFs</li> <li>- Développement et diffusion de la réglementation et des procédures de contrôles ;</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations régulières des importateurs sur la réglementation et les règles de contrôle</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de la réglementation sanitaire à l'importation</li> <li>- <b>Cadre réglementaire pour le financement des PIFs</b></li> </ul>

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Schéma directeur
- Réglementation à l'importation et règles de financement
- Procédures de contrôle
- Budget des PIFs
- Organigramme incluant la fonction « relation internationales » et positionnement des PIFs et textes de référence)
- État des effectifs affectés aux PIFs
- Plan de formation et compte rendu de réalisation
- Statistiques d'importation (par pays, par produit, par PIF ; résultats...)
- Rapports d'audit des PIFs

Cette fiche ne mentionne pas de coût pour les bâtiments car le principe d'un hébergement des SV dans les locaux mis à leur disposition par l'exploitant du point d'entrée est retenu. Elle indique en revanche des coûts d'entretien pour 274 m<sup>2</sup> correspondant aux surfaces de bureau.

Les infrastructures techniques devront être chiffrées sur la base d'une expertise spécifique mais devraient être à la charge de ces exploitants.

La fonction de coordination des PIFs de 0.5 ETP est intégrée à la fiche I-6 A.

<b>COMMERCE - 1</b>					
<b>CC: II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	276,00				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>	276,00	15,00	1,00	4 140,00	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	13,00	4 574,00	3,00	19 820,67	
<i>Voitures</i>	1,00	18 295,00	5,00	3 659,00	
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1,00	32 017,00	5,00	6 403,40	
Equipement de bureautique standard	18,00	1 525,00	4,00	6 862,50	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>40 885,57</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	75,00	59,80		4 485,00	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213,00			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	2,00	5 760,00			11 520,00
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à voyage d'étude	9,00	<b>2 600,85</b>			23 407,68
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>4 485,00</b>	<b>34 927,68</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	2,70	6 861,00		18 524,70	
Autres diplômés universitaires	2,00	6 098,00		12 196,00	
Para-professionnels vétérinaires	7,10	4 574,00		32 475,40	
Personnel d'appui	3,00	3 049,00		9 147,00	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>72 343,10</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		0,20		14 468,62	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603,00			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	195 000,00	0,07		14 151,55	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>	25 000,00	0,16		4 082,18	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	35 000,00	0,25		8 890,07	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	2,00	10 000,00		20 000,00	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	1,00	1 114,00		1 114,00	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>62 706,42</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>180 420,09</b>	<b>34 927,68</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>118 337 534,42</b>	<b>22 909 068,00</b>

## COMMERCE (2) – II-12. Identification et traçabilité

### A. Identification animale et contrôle des mouvements

1. Définition de la Compétence Critique	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur historique, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.</i></p>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.	
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).	
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.	
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.	
<p><b>Rappel PVS 2016</b>  <b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier l'identification par étapes et en coordination avec les autres activités de l'élevage ;</li> <li>• Prioriser les secteurs et/ou programmes prioritaires : secteur laitier ; campagnes de vaccination ; insémination artificielle.</li> <li>• Tester plusieurs techniques d'identification.</li> </ul>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p>Malgré la difficulté qu'il représente le stade 3 s'impose dans le cadre de l'éradication de la PPR.</p> <p>Au regard de l'absence de résultats durable de l'ensemble des essais d'identification gérés par projet (au Sénégal et dans tous les pays) le principe stratégique fondamental retenu est de confier l'identification à un seul maître d'œuvre placé sous l'autorité du ministre de l'élevage, maître d'ouvrage, ayant un monopole institutionnel de l'identification animale. Ce maître d'œuvre recueille les besoins de chaque utilisateur et notamment ceux des SV et propose le schéma directeur national. Il autorise lorsqu'ils sont strictement conformes au schéma directeur, et coordonne tous projets impactant le système national d'identification. Il gère un budget d'Etat spécifique permanent pour l'entretien du système d'identification afin d'assurer sa crédibilité et sa pérennité.</p> <p>L'organisation, le financement et la gestion sont encadrés par décret.</p> <p>La conduite de l'identification est priorisée par espèces ou par secteur d'activité en fonction des objectifs sur la base de la possibilité non seulement de la créer mais de l'entretenir de manière définitive. (Exclut les projets non soutenables sur le budget de l'Etat).</p> <p>Le contrôle des mouvements n'est pas réalisable sans identification. Toutefois le maintien (ou le développement) d'un certificat sanitaire de durée limitée accompagnant les animaux et contrôlable en tout point apporte un minimum de sécurité sanitaire.</p> <p>La création d'un certificat sanitaire obligatoire lors de transaction est un élément fort de la responsabilisation des éleveurs.</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner et mettre en place un maître d'œuvre unique ;</li> <li>• Élaborer un schéma directeur sur la base d'une expertise internationale <b>encadrée par le maître d'œuvre</b> ;</li> <li>• Élaborer le cadre réglementaire général y compris <u>la base légale du financement</u> ;</li> <li>• Élaborer les projets techniques complets pour chaque priorité (QQOQCP et rédaction de l'ensemble des procédures (SOP))</li> <li>• Établir une programmation <b>CHIFFRÉE</b> pour la mise en place <b>et pour la gestion à long terme</b> des actions prioritaires ;</li> <li>• Pour les mouvements : formaliser les procédures de délivrance des certificats sanitaires pour le déplacement d'animaux ET POUR LES VENTES</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	<p>Formation continue (1.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyages d'étude du maître d'œuvre et collaborateurs</li> </ul>

Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lignes budgétaires réservée à l'identification</li> </ul>
Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication sur la mise en œuvre de l'identification</li> </ul>
Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation de tous les utilisateurs pour la définition des cahiers de charges</li> <li>Consultation de tous les assujettis pour s'assurer de l'acceptabilité technique et financière</li> </ul>
Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre légal de l'identification et de son financement</li> <li>Cadre légal pour la certification lors de transaction et l'accès aux marchés d'animaux</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Schéma directeur
- Étude technique pour chaque action
- Ensemble des SOP de chaque action engagée
- Budgets d'exécution
- Base de données et statistiques (État des cheptels, cartographie...)

Un ETP est inscrit dans la fiche GSV I6A au titre de la coordination du dispositif.

<b>COMMERCE - 2</b>					
<b>CC: II-12. Identification et traçabilité</b>					
<b>A. Identification animale et contrôle des mouvements</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	2,0	5 760			11 520
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à voyage d'étude	2	<b>2 600,85</b>			5 202
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>16 722</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 000,00		10 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	2	1 114,00		2 228	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>12 228</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>					
		<b>EUR</b>		<b>12 228</b>	<b>16 722</b>
		<b>FCFA</b>		<b>8 020 345</b>	<b>10 967 768</b>



## COMMERCE (3) – II-12. Identification et traçabilité

### B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

1. Définition de la Compétence Critique		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.</i></p>		
2. Stade d'avancement escompté		
<p>1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.</p>		
<p>2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).</p>		
<p>3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.</p>		
<p>4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.</p>		
<p>5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.</p>		
<p><b>Rappel PVS 2016</b>  <b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie d'identification documentée à l'entrée de l'abattoir et des produits animaux à la sortie.</li> <li>• Établir un fichier national de traçabilité des produits d'origine animale</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>Bien qu'il n'existe quasiment pas de traçabilité actuellement (sauf estampille abattoir), le passage au niveau 2 est un objectif raisonnable en 5 ans.</p> <p>La stratégie consiste à imposer progressivement le marquage sanitaire des produits qui ne pourront être commercialisés qu'avec cette marque. Cela impose l'enregistrement des producteurs pour pouvoir bénéficier d'une marque. Leur enregistrement est lui-même conditionné par l'obligation de n'utiliser que des produits provenant d'établissements enregistrés.</p> <p>La mise en place de la traçabilité est donc une conséquence naturelle de l'enregistrement et de l'identification sanitaire des établissements.</p> <p>Elle est consolidée par les inspections sanitaires qui la contrôlent et elle est donc liée à la CC-VIII.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une typologie des différentes catégories d'établissements soumis à contrôle vétérinaire</li> <li>• Formaliser l'obligation d'enregistrement et d'identification et attribuer progressivement des numéros à tous les établissements traitant de DAOA en commençant par les établissements de production primaire puis les établissements de transformation jusqu'à la distribution.</li> <li>• Associer la programmation de l'inspection sanitaire et l'enregistrement</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une base de données des opérateurs et des numéros d'identification sanitaire</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer envers le public et les associations de consommateurs</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter le cadre légal de la traçabilité.</li> </ul>
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes réglementaires</li> <li>• Bases de données</li> <li>• Statistiques d'identification</li> </ul>		

Un ETP figure dans la fiche I.6-A au titre de la coordination du programme.

<b>COMMERCE - 3</b>					
<b>CC: II-12. Identification et traçabilité</b>					
<b>B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique matériel (estampilles+ encre alimentaire)	400	150	5	12 000	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>12 000</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 000,00		10 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>10 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>22 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>14 429 800</b>	

## COMMERCE (4) – IV-4. Certification internationale<sup>10</sup>

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaire pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Préparer les procédures ad hoc au vu des possibilités de marchés potentiels d'exportation des viandes rouges vers d'autres pays Africains (Ghana/Cap Vert/Congo...) dès lors que les abattoirs agréés à l'export seront fonctionnels et discuter avec les opérateurs économiques les conditions de certification.
- S'appuyer sur l'expérience acquise dans le domaine des produits de la pêche pour d'autres secteurs potentiellement porteurs.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le schéma de certification est satisfaisant et maintenu. Il est renforcé par le recentrage d'une fonction de coordination et de statistiques au sein d'une « unité des relations internationales »

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la fonction de coordination au sein d'une unité centrale chargée des relations internationales (0,5 ETP).</li> <li>• Harmoniser l'ensemble des procédures de certification et des modèles de documents ;</li> <li>• Organiser les statistiques et le suivi à travers une base de données</li> <li>• Superviser la formation de tous les certificateurs</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure la formation à la certification des agents concernés dans le volume 5j/an</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une cellule des relations internationales</li> <li>• Diffuser les procédures</li> <li>• Auditer leur application</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les exportateurs des évolutions des conditions de certification</li> <li>• Utiliser le site internet</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Liste des agents certificateurs
- Procédures de certification
- Rapports d'audit interne, Statistiques

<sup>10</sup> Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

<b>COMMERCE - 4</b>					
<b>CC: IV-4. Certification internationale</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à voyage d'étude	1	<b>2 600,85</b>			2 601
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>2 601</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 000,00		10 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	2	1 114,00		2 228	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>12 228</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>12 228</b>	<b>2 601</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>8 020 345</b>	<b>1 705 900</b>

## COMMERCE (5) – IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Définition de la Compétence Critique		
Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaire pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.		
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.		
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.		
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.		
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active aux réunions SPS de l'OMC et du Codex Alimentarius en étroite consultation avec les bénéficiaires</li> <li>• Création d'une unité spécifique pour préparer des possibles accords d'équivalence.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
L'objectif de maintien du niveau 3 ne justifie pas de nouvelle stratégie. Une unité des relations internationales prend en charge la coordination de ces travaux		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer efficacement au Comité vétérinaire de l'UEMOA</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une unité des relations internationales</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité de l'unité des relations internationales</li> <li>• Accords signés</li> </ul>		

0.5 ETP figure au titre de la coordination de la fonction dans la fiche I.6A.

<b>COMMERCE - 5</b>					
<b>CC: IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaire</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>		<b>EUR</b>			
<b>Total en</b>		<b>FCFA</b>			



## COMMERCE (6) – IV-6. Transparence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'envoyer à l'OIE des notifications faisant état de la situation sanitaire de leur pays et de tout autre élément d'information pertinent (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), conformément aux procédures établies.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'adressent aucune notification.

2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.

3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.

4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de contrôle des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.

5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Pallier les difficultés financières et en personnel rencontrées sur le terrain (logistique...) afin de renforcer le système de surveillance des maladies animales d'importance économique ou zoonotique.
- Création d'un point de contact spécifique SPS au sein des SV en relation avec le Ministère du Commerce en vue d'être plus opérationnel en matière de notification SPS.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La transparence ne pose pas de problèmes de principes mais d'organisation. L'objectif d'un niveau 4 peut être atteint en valorisant les activités des différentes actions techniques à travers l'organisation de la communication. L'unité des relations internationales prendra cette fonction et élaborera le contenu des informations devant faire l'objet de mise en transparence et utilisera les instruments déjà disponibles (réseaux internationaux, cellule de communication du ministère, site internet).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la fonction chargée de la transparence</li> <li>• Formaliser les procédures/plans de communication interne et externe</li> <li>• Coordonner l'activité des points focaux OIE</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des compétences sur l'utilisation des outils de déclaration (Wahis, Infosan...)</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la fonction à l'unité chargée des relations internationales</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les instruments existants et notamment le site internet</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)		

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Fiche de poste  
Procédures de déclaration  
Rapport d'activité

Pas de cout spécifique pour cette CC.

## COMMERCE (7) – IV-7. Zonage

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.

2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.

3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.

4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.

5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Bien préciser les finalités du ranch (qui apparaît plus aujourd'hui comme une opération de tentative de ranching moderne que de zone 'disease free'. Sa conception dépend bien évidemment du choix d'objectifs. Il est important de noter que les deux finalités (zone d'embouche et zone sanitaire exempte de maladies animales transfrontalières) ne sont pas incompatibles mais les infrastructures et le fonctionnement du ranch seront différentes selon l'option choisie.
- Analyser les résultats des opérations pilotes de zonage. Ces dernières devront être réfléchies en termes de continuum et d'étanchéité des barrières sanitaires physiques.
- Réaliser des analyses coût-bénéfice complètes avant de consolider et/ou d'étendre.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Pas d'objectif de zonage.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Pas de coût spécifique pour cette CC.

## COMMERCE (8) – IV-8. Compartimentation

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des compartiments indemnes de certaines maladies.

2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.

3. Les SV veillent à ce que les mesures de sécurité biologique à mettre en œuvre leur permettent effectivement d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.

4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.

5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des compartiments indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Prendre en compte le contrôle du risque sanitaire par compartimentation dans le développement des politiques de développement des filières de productions intensives (aviculture en particulier).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Pas d'objectif de compartimentation

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Pas de coût spécifique pour cette CC.

## **Pilier « Santé publique vétérinaire »**



## SPV (1) – II-8. Sécurité sanitaire des aliments

### A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements de production, transformation et distribution de denrées alimentaires d'origine animale

<b>1. Définition de la Compétence Critique</b>		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de faire appliquer les normes sanitaires par les établissements de production, transformation et distribution des denrées alimentaires d'origine animale.</i>		
<b>2. Stade d'avancement escompté</b>		
1. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés ne sont généralement pas en conformité avec les normes internationales.		
2. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales uniquement dans certains des établissements majeurs ou sélectionnés (dont les activités sont tournées vers l'exportation par exemple).		
3. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements approvisionnant le marché national.		
4. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans les établissements qui approvisionnent les marchés nationaux ou locaux.		
5. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre mieux en charge les aspects liés à la sécurité sanitaire des aliments par la DSV.</li> <li>• Accompagner l'abattoir de Dakar dans ses tentatives et efforts de modernisation et d'exportation dans la région.</li> <li>• Evaluer les raisons de la non utilisation de certains abattoirs qui restent fermés.</li> <li>• S'inspirer du dispositif mis en place pour les produits de la pêche en matière de contrôle des établissements et des produits, (système HACCP, contrôle et traçabilité documentaires) pour l'exportation vers l'Union Européenne - pour que les services vétérinaires en fassent de même au niveau des infrastructures de première transformation (abattoirs, unité laitière, ...).</li> </ul>		
<b>3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté</b>		
<p>La stratégie est de repositionner la sécurité sanitaire des aliments au cœur des missions des services vétérinaires <u>nonobstant l'intervention d'autres services</u> (commerce, hygiène) et de développer une programmation spécifique.</p> <p>À partir de l'établissement d'une base de données des établissements, fondée sur l'obligation d'enregistrement, la division de la santé publique vétérinaire établira une programmation de l'inspection sur le terrain qui devra être obligatoirement mise en œuvre par les services territoriaux. Le lien hiérarchique devra pour cela être explicité (chaîne de commandement).</p>		
<b>4. Description des activités (chronologique)</b>		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une typologie des catégories d'établissement (par nature d'activité, par volume et par taille de marché) et fixer un ordre de priorité pour leur mise aux normes ;</li> <li>• rétablir et mettre en œuvre l'obligation d'enregistrement de ces établissements par les SV</li> <li>• mettre à jour la réglementation relative à chaque catégorie d'établissement en fonction de la typologie et des priorités retenues ;</li> <li>• établir une programmation annuelle des inspections à réaliser par les services territoriaux fondée sur les priorités précédentes.</li> </ul> <p><b>NB</b> : la concentration de l'inspection sur les établissements prioritaires n'exclut pas une inspection sur les établissements non prioritaires mais présentant un risque particulier.</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les agents d'inspection à chaque nouvelle réglementation (Volume 5j/an)</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la division SPV et renforcer ses moyens</li> <li>• <u>Expliciter la chaîne de commandement</u> et renforcer les moyens d'inspection de terrain</li> <li>• Développer les procédures d'inspection</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le public du risque sanitaire (action vers les associations de consommateurs)</li> <li>• Informer les opérateurs de leurs obligations pour chaque nouvelle réglementation.</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les opérateurs (la base de données des établissements permet de les connaître) à la préparation des normes</li> </ul>

	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre à jour la législation sanitaire pour chaque catégorie d'établissement (Cf. typologie)</li></ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Textes réglementaires sur l'enregistrement et les normes par catégorie d'établissements
- Base de données des établissements
- Programme d'inspection
- Procédures d'inspection
- Plan de formation des inspecteurs
- Rapport d'activité de l'inspection et statistiques sur les non conformités

La gestion de cette activité nécessite un ETP étant entendu que l'inspection elle-même est évaluée dans les fiches II-8 B et C.



<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 1</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires</b>					
<b>A. Règlementation, autorisation et inspection des établissements</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1	32 017	5	6 403	
Equipement de bureautique standard	1	1 525	4	381	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>6 785</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	5,0	60		299	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>299</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	1,0	6 861		6 861	
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>6 861</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		1 372	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	35 000	0,25		8 890	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>10 262</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>24 207</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>15 877 322</b>	

## SPV (2) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

### B. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

1. Définition de la Compétence Critique		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, qui prévoit entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente.</i></p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.		
2. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.		
3. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.		
4. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.		
5. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.		
<p><b>Rappel PVS 2016</b>  <b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en charge les aspects liés à la sécurité sanitaire des viandes par la DSV.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>L'objectif à 5 ans est de consolider le niveau 3 en renforçant l'inspection existante par une meilleure coordination et le renforcement de la supervision vétérinaire. <u>Les horaires d'abattage doivent être planifiés afin d'y ajuster l'inspection sanitaire.</u>            La mise en place de l'enregistrement des établissements (CC II-8A) qui imposera progressivement le contrôle des sources d'approvisionnements contribuera à limiter l'importance des abattages hors abattoirs et redirigera une partie des flux vers eux. Une réglementation sur les conditions sanitaires d'installations doit être développée en tenant compte des volumes d'activité (typologie CC II8A) afin que toute nouvelle construction respecte les exigences sanitaires.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement de tous les lieux d'abattage et détermination des calendriers prévisionnels d'activité afin de déployer l'inspection sanitaire en conséquence (nécessité de convention entre l'exploitant et l'inspection sanitaire).</li> <li>Mise à disposition d'estampilles enregistrées ;</li> <li>Affectation systématique d'un agent d'inspection à chaque opération d'abattage en vue d'un estampillage (source de la traçabilité)</li> <li>Recherche et élimination des viandes non estampillées sur le marché (dibiteries, marchés...)</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents d'inspection (sur le quota 5j/an)</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information du public sur la marque sanitaire</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation pour la définition des catégories d'établissement et des règles d'hygiène correspondantes</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Mise à jour de la réglementation relative aux abattoirs, aux établissements de première transformation et de vente des viandes.	

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Liste des abattoirs, volumes d'abattage et horaires
- Réglementation
- Statistiques d'abattage et résultats des inspections

Les fiches de coûts sont basées sur 11 vétérinaires et #135 ETP de techniciens. Une moto est affectée à chaque technicien car la plupart des inspections se font à temps partiel et nécessitent un déplacement sur site ce qui immobilise nécessairement le véhicule.

Seuls les vétérinaires sont dotés d'informatique car cela correspond aux centres d'abattage importants.

Les bâtiments existent et seul le coût d'entretien est compté.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 2</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires B. Inspections ante et post mortem réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	1 349				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>	1 349	15	1	20 235	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	135	4 574	3	205 678	
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard	11	1 525	4	4 194	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>230 106</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	729,5	60		43 624	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>43 624</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	11,0	6 861		75 471	
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires	134,9	4 574		617 033	
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>692 504</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		138 501	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	2 023 500	0,07		146 850	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>285 350</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 251 584</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>820 914 092</b>	

## SPV (3) – II-8. Sécurité sanitaire des aliments

### C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les denrées alimentaires et les programmes généraux de sécurité sanitaire.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.
2. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.
3. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.
4. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.
5. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Saisir l'opportunité de la coordination et l'organisation autour de l'approche «une seule santé», pour redéfinir les missions et les attentes de chacun et de se réapproprier les missions des Services vétérinaires.
- Organiser la mutualisation et la complémentarité des moyens et compétences dans le cadre de l'approche «une seule santé» afin de réduire le retard accusé.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La dispersion des moyens et des compétences entre ministères rend l'inspection sanitaire inopérante et la première priorité est de solliciter des arbitrages de haut niveau en la matière.

Quoi qu'il en soit et même si les autorisations et l'inspection des établissements relèvent d'autres ministères, cela n'exclut pas un enregistrement par les SV ni leur intervention spécifique en matière de salubrité des DAOA particulièrement sur les secteurs amonts.

Outre l'enregistrement des établissements (CC II 8A) l'inspection sanitaire sera développée selon les priorités définies en II 8 A.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Voir II 8-A
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Comptes rendus d'inspection et rapports.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 3</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	553				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>	553	15	1	8 297	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	55	4 574	3	84 329	
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard	111	1 525	4	42 174	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>134 800</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	553,1	60		33 075	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>33 075</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires	110,6	4 574		505 976	
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>505 976</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		101 195	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	829 650	0,07		60 209	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	5	10 000,00		50 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>211 405</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>885 256</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>580 639 093</b>	

## SPV (4) – II-9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire afin d'assurer leur utilisation responsable et prudente (par exemple autorisation de mise sur le marché, enregistrement, importation, fabrication, contrôle qualité, exportation, étiquetage, publicité, distribution, vente (y compris la délivrance) et utilisation (y compris la prescription) de ces produits).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.
3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire et administratif complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Renforcer les contrôles sur l'acquisition et l'utilisation du médicament vétérinaire ;
- Intensifier la lutte contre le faux médicament.
- Sensibiliser les éleveurs aux risques d'antibiorésistance.
- Initier un programme de recherche des résidus dans les produits animaux.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le renforcement du stade 3 suppose une couverture complète de la problématique du médicament vétérinaire. Sur la base du dispositif de l'UEMOA qui couvre les autorisations de mise sur le marché et la surveillance de la fabrication, le contrôle de l'utilisation des médicaments relève de la subsidiarité.

La stratégie consiste à renforcer le contrôle des ayants droit à travers la comparaison des registres de vente des grossistes et les registres d'entrée des ayants droits et leur coïncidence avec les autorisations d'importations.

L'inspection de ce secteur nécessite une spécialisation et une équipe réduite d'inspecteurs doit être constituées (compétence régionale).

La lutte contre le marché illégal est une fonction de police qui doit être supervisée par les procureurs de la République. À cet effet l'information du ministère de la justice doit être fait et l'exercice des contrôles dépend de sa réactivité.

L'efficacité de la politique en matière de médicament est évaluée à l'aide de plans de surveillance des résidus qui permettent de vérifier la bonne utilisation des médicaments (recherche des molécules interdites et respect des temps d'attente).

Le public est informé pour le sensibiliser aux dangers des résidus ; les prescripteurs et l'ONVS sont sensibilisés à leurs responsabilités et avertis de la mise en place de contrôles de même que les utilisateurs à travers les organismes professionnels.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrer l'ensemble des opérateurs sur le marché du médicament vétérinaires : importateurs, grossistes et ayants droit ;</li> <li>• Consolider la réglementation en ce qui concerne les pouvoirs d'inspection et l'emploi des médicaments par les para-professionnels vétérinaires ;</li> <li>• Programmer l'inspection des opérateurs pour la recherche des anomalies entrées /sorties</li> <li>• Associer l'Ordre au « traitement » des anomalies</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les inspecteurs spécialisés</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution d'une équipe d'inspection spécialisée (agents des régions coordonnés par le bureau central)</li> <li>• Rédaction des procédures d'inspection</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication sur les risques du « médicament par terre »</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'un consensus sur la politique du médicament avec les opérateurs</li> </ul>



	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compléter la législation de l'UEMOA dans le champ de la subsidiarité et notamment pour ce qui concerne les contrôles de terrain ;</li></ul>
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Composition de l'équipe spécialisée et fiches de poste</li><li>• Procédures d'inspection</li><li>• Réglementation</li><li>• Compte rendu d'activité</li></ul>		

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 4</b>					
<b>CC: II-9. Médicaments et produits à usage vétérinaire</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1	32 017	5	6 403	
Equipement de bureautique standard					
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>7 166</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	10,0	60		598	
Expertise nationale (jours/5 ans)					
Expertise internationale (semaines/5 ans)					
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à voyage d'étude					
	1	<b>2 600,85</b>			2 601
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>598</b>	<b>2 601</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires					
Autres diplômés universitaires					
Para-professionnels vétérinaires					
Personnel d'appui					
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>13 722</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration					
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	35 000	0,25		8 890	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	2	10 000,00		20 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	2	1 114,00		2 228	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>33 862</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
Sous-total - Activités déléguées					
<b>Total en</b>		<b>EUR</b>		<b>55 348</b>	<b>2 601</b>
<b>Total en</b>		<b>FCFA</b>		<b>36 302 999</b>	<b>1 705 900</b>

## SPV (5) - II-10. Recherche des résidus

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Développer un programme régulier en la matière.
- Conduire des recherches ciblées sur les viandes destinées à des consommations collectives.
- Associer les collectivités publiques et privées à la mise en œuvre des contrôles systématiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est de renforcer le niveau 2 en élargissant le champ des plans de surveillance.

Ils concerneront en priorité la recherche des anti-microbiens afin de venir conforter la politique de lutte contre les antibio-résistances d'une part et servir d'instrument de mesure à la politique de contrôle de la pharmacie vétérinaire.

Les plans d'échantillonnages seront établis et leur mise en œuvre supervisée par la division de la SPV. Les prélèvements seront opérés dans le cadre du développement de l'inspection et les analyses réalisées par les laboratoires de la place.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir les molécules et les matrices prioritaires</li> <li>• Élaborer les plans correspondants et les mettre en œuvre</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du responsable des plans</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la fonction dans l'organigramme de la division</li> <li>• Rédiger les instructions de service</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la transparence des résultats des plans pour faire la promotion de l'inspection sanitaire</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Fiches de poste  
Instructions relatives à chaque plan  
Résultats de plans et mesures prises

Les opérations matérielles sont réalisées à l'occasion des inspections et n'ont pas de coût spécifique.

La conception et la gestion des plans font partie de l'activité de la division concernée

Seuls sont chiffrés les coûts d'analyse.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 5</b>					
<b>CC: II-10. Recherche des résidus</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	1 000	30,00		30 000	
<i>2eme plan autres molécules</i>	1 000	100,00		100 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>130 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>130 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>85 267 000</b>	

## SPV (6) - II-11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale quelle que soit l'étape (transformation, manipulation, entreposage, distribution et utilisation) et quel que soit le type de production (industrielle ou dans l'exploitation agricole) des aliments destinés aux animaux et ingrédients entrant dans leur composition.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation de la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
4. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire complet et effectif sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Développer un programme de contrôle et de prélèvements réguliers sur la provende qu'elle soit d'origine sénégalaise ou importée.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est le niveau 2 qui est nécessaire pour compléter la politique de lutte contre les résidus.

Sur le plan technique l'inspection des établissements mobilise les mêmes ressources que l'inspection sanitaire et il n'est pas prévu de services territoriaux spécialisés.

La fonction est définie au niveau central et l'activité est programmée à partir d'un recensement des établissements parallèle à la politique pour mener les DAOA.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'enregistrement des établissements</li> <li>• Établir une programmation de l'inspection</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des inspecteurs (sur quota 5J/an)</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la fonction au niveau central</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter la législation en distinguant précisément les aliments médicamenteux et les additifs</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Réglementation
- Programmation des inspections
- Compte rendu d'activité

Pas de fiche de coût.

## **Pilier « Santé animale »**





## SANTÉ ANIMALE (1) – II-5. Épidémiosurveillance et détection précoce

### A. Épidémiosurveillance passive

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales, qu'elles soient domestiques ou sauvages, relevant de leur domaine de compétence.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour certaines maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.
3. Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Les producteurs et autres acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.
5. Les SV informent régulièrement les producteurs et autres acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Privilégier les circuits plus courts et plus directs, pour la circulation des informations sanitaires, ce qui conditionne la rapidité et l'efficacité d'intervention (sans remettre en question le fonctionnement de l'administration). Actuellement, tous les résultats d'analyses de laboratoire sont transmis par courrier aux services déconcentrés par la tutelle. Le retour de l'information est systématique.
- Formaliser une chaîne de commandement technique directe entre DSV et postes vétérinaires, y compris les PIF qui permettra un bon qualitatif certain.
- Inciter l'Ordre à prendre en compte la gestion des para-professionnels vétérinaires. Le système actuel laisse suggérer une protection des intérêts des vétérinaires aux dépens des para-professionnels vétérinaires, alors que ces derniers constituent l'essentiel des moyens humains d'intervention sur le terrain. Inversement, les vétérinaires privés semblent se désengager de la pratique y compris dans le cadre du mandat sanitaire au profit du marché du médicament vétérinaire.
- Maintenir à jour et diffuser les supports documentaires auprès des agents de terrain afin d'actualiser leurs connaissances.
- Définir une stratégie de couverture territoriale pour l'affectation des récentes acquisitions de moyens notamment de froid. Pour les quelques zones enclavées sans accès permanent à l'électricité, des réfrigérateurs et des congélateurs mixtes ont été achetés.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La consolidation du niveau 3 vise une augmentation très importante du nombre de déclarations (objectif >1000) en établissant une vraie collaboration au sein des SV (horizontale et verticale) et avec les acteurs, en faisant respecter la réglementation existante vis-à-vis de la déclaration des suspicions et en augmentant le budget pour le déplacement des chefs de postes ou vétérinaires privés et pour l'acheminement des prélèvements et les analyses en laboratoire. Il est possible de renforcer la surveillance passive sans attendre une augmentation des ressources humaines, c'est-à-dire en travaillant avec les zones où les ressources humaines sont présentes en veillant :

- à l'efficacité de la chaîne de commandement,
- à la formation/amélioration distribution de l'information jusqu'au niveau local,
- à la sensibilisation des éleveurs.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Il peut être envisagé de procéder au renforcement de la surveillance passive en deux phases :</p> <p>Phase 1 : renforcement dans les zones où les collaborations et la couverture du territoire par les chefs de zone et/ou vétérinaires privés est adéquate. Cette première phase ne nécessite pas plus de ressources humaines mais l'octroi de budgets suffisants pour que les chefs de poste et/ou les vétérinaires privés puissent se déplacer, réaliser les prélèvements et les envoyer vers les laboratoires. Cette phase pourrait être conduite sur 2 ou 3 ans et suivi d'une auto-évaluation ou évaluation externe.</p> <p>Phase 2 : extension au reste du pays suite à un comblement des déficits « collaboration et couverture ».</p>
-----------------------	--

		<p>En plus de l'octroi de budget « déplacements + prélèvements + transport + analyses » pour l'ensemble des vétérinaires ou paraprofessionnels de terrain (y compris ceux de l'inspection des abattages et des postes frontaliers), cette phase ne peut être mise en œuvre qu'avec un comblement dans tout le pays des déficits en ressources humaines (chefs de poste et/ou vétérinaires privés).</p> <p>Détails :</p> <p>Le renforcement des collaborations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de la collaboration entre les agents de la DSV, des 14 DRE et des 45 DDE</li> <li>- renforcement de la collaboration entre les DDE d'une part et les chefs de poste ou vétérinaires privés (mandataires ou non) en contact avec les animaux domestiques.</li> <li>- opérationnalisation des missions de la plate-forme "Une Seule Santé » pour renforcer la collaboration entre les opérateurs de la santé publique, des services vétérinaires, de l'industrie halieutique et de la faune sauvage.</li> </ul> <p>(Voir aussi les CC Coordination Interne et Coordination Externe).</p> <p>Moyens nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de la DSV (centrale).</li> <li>- 45 vétérinaires à temps plein répartis dans les 45 départements, dédiés à la santé animale.</li> <li>- Au moins 200 chefs de poste (paraprofessionnels) dédiés à la SA et la SSA.</li> <li>- Passer de 86 cabinets vétérinaires privés (2019) à 120 (2024).</li> <li>- Frais pour environ 1000 prélèvements par an- comprenant la visite (15 000 FCFA octroyé au paraprofessionnel ou vétérinaire), 3000 CFA pour l'acheminement, 50000 CFA pour le laboratoire.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<p>Pour cette compétence, étant donné la bonne formation initiale des vétérinaires et leur expérience en matière de surveillance et de diagnostic clinique des maladies, les écarts à combler en matière de connaissance consistent principalement dans les aspects méthodologiques. Ils pourront être comblés en s'assurant que le personnel concerné de la DSV consacre suffisamment de temps à la consultation des ressources documentaires en ligne sur le site de l'OIE, de l'UA-BARI etc.</p> <p>Cependant des sessions de formation courte devront être organisées pour les vétérinaires et paraprofessionnels de terrain afin de s'assurer de la mise à jour de leurs connaissances cliniques sur les maladies concernées et sur les techniques de prélèvement.</p>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Formaliser toutes les procédures de déclaration/transmission et retour d'information.
	Communication (III.1)	Sessions d'information pour les chefs de poste, les représentants des organisations de producteurs, l'ONVS etc.
	Consultation (III.2)	Sessions de consultation entre la DSV d'une part et la plate-forme Une Seule Santé, l'ONVS etc.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêtés ministériels indiquant les modalités de déclaration de suspicion des maladies.
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<p>Liste du personnel des SV à tous les échelons.</p> <p>Liste des cabinets vétérinaires privés.</p> <p>Fichier regroupant les déclarations faites et le résultat de leur investigation.</p> <p>Rapport d'activité annuel sur la surveillance passive : moyens consacrés, résultats, analyses, leçons tirées etc.</p> <p>Liste de diffusion du rapport annuel.</p>		

L'activité étant du ressort des chefs de postes, les ETP et les moyens afférents sont regroupés dans la fiche « coordination ».

<b>SANTE ANIMALE - 1</b>					
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>					
<b>A. Epidemiosurveillance passive</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>Frais de collecte et transport pour investigation des suspicions</i>	1 000	22,87		22 869	
<i>frais analyse en laboratoire</i>	1 000	100,00		100 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>122 869</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<i>Honoraires vétérinaires mandataires</i>	1 000	20,00		20 000	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>				<b>20 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>142 869</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>93 708 000</b>	

## SANTÉ ANIMALE (2) – II-5. Épidémiosurveillance et détection précoce

### B. Épidémiosurveillance active

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.
4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.

#### Recommandations :

- Développer des plans de surveillance active programmés avec l'ensemble des ministères concernés, qui pourraient chacun participer financièrement tout en bénéficiant les uns des autres et des activités et des résultats.
- Etablir une évaluation de la situation sanitaire et définir la liste des maladies devant faire l'objet d'une surveillance active.
- Utiliser l'analyse de risques pour réaliser des plans de sondage stratifiés.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La consolidation du niveau 3 se fera en poursuivant la surveillance active sur la FVR et l'IA et en l'étendant à la tuberculose et la brucellose (pour le cheptel laitier).

(PPR : commencera après 2025, après vaccinations)

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Pour la FVR, la tuberculose et la brucellose, les actions de surveillance active seront précisément décrites dans les programmes de lutte à élaborer (cf. CC II.7). Pour l'IA, elles sont décrites dans le plan d'urgence.	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Pour cette compétence, étant donné l'expérience du pays en matière de surveillance active, les écarts à combler en matière de connaissance consistent principalement dans les aspects méthodologiques de la surveillance active. Ils pourront être comblés en s'assurant que le personnel concerné de la DSV consacre suffisamment de temps à la consultation des ressources documentaires en ligne sur le site de l'OIE et autres sites.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêtés ministériels précisant les modalités de la surveillance active pour les 4 maladies.	

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Rapport d'activité annuel pour les 3 programmes de lutte (FRV, Tuberculose et brucellose) et liste de diffusion de ces rapports.

Rapport d'activité annuel sur la surveillance active de l'IA et liste de diffusion de ce rapport.

Les moyens requis en ETP sont calculés ainsi : 2 vétérinaires pendant 7 jours et 15 paraprofessionnels pendant 1 jour.

<b>SANTE ANIMALE - 2</b>					
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>					
<b>B. Epidemiosurveillance active</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15,00	1,00		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	0,14	4 574,00	3,00	215,88	
<i>Voitures</i>		18 295,00	5,00		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	0,19	32 017,00	5,00	1 246,68	
Equipement de bureautique standard		1 525,00	4,00		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>1 462,56</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		59,80			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213,00			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760,00			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	0,19	6 861,00		1 335,77	
Autres diplômés universitaires		6 098,00			
Para-professionnels vétérinaires	0,14	4 574,00		647,65	
Personnel d'appui		3 049,00			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>1 983,42</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		0,20		396,68	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603,00			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	2 123,89	0,07		154,14	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	6 814,16	0,25		1 730,81	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>surveillance AI</i>	1,00	2 439,40		2 439,40	
<i>surveillance FVR</i>	1,00	3 049,25		3 049,25	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>7 770,27</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>11 216,25</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>7 356 737,48</b>	

## SANTÉ ANIMALE (3) – II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise sanitaire alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
3. Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement. Ils peuvent éventuellement disposer de plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques mais ces derniers ne sont pas actualisés / testés.
4. Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques qui sont actualisés / testés.
5. Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans, qui reposent généralement sur des actions concertées avec les Autorités compétentes responsables, tous les producteurs et autres acteurs concernés, font appel à une chaîne de commandement bien établie. Les plans sont régulièrement actualisés, testés, audités.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Former les agents de terrain à la perception des situations d'urgence au niveau local pour ne pas se limiter uniquement aux foyers non maîtrisables (sous l'angle thérapeutique) ;
- Sensibiliser les éleveurs, notamment ceux qui pratiquent la transhumance transfrontalière, sur leur rôle avant la possibilité d'intervention des agents de terrain ;
- Développer une culture 'Hygiène publique vétérinaire' en concertation avec tous les secteurs concernés, sur les questions de sécurité sanitaire des aliments
- Développer des plans d'urgence ou des plans de contrôle pour les maladies endémiques prioritaires (PPR, PPCB) ;
- Formaliser la chaîne de commandement technique essentielle en cas d'intervention d'urgence.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La consolidation du niveau 3 se fera (1) via l'amélioration de la capacité à détecter rapidement une situation d'urgence en utilisant le réseau d'acteurs constitués pour les activités de surveillance passive (voir II.5.A) et (2) l'amélioration de la capacité à répondre dans les meilleurs délais via la mise à jour des plans d'urgence et l'octroi de moyens.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Capacité à détecter une situation d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir les actions en CC II.5.A.</li> <li>- Procédure d'alerte rapide.</li> <li>- Formation des agents et acteurs privés.</li> </ul> <p>Capacité à répondre dans les meilleurs délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des plans d'urgence pour l'IA, Ebola et la sécurité sanitaire des aliments, dans le cadre de la plate-forme « Une Seule Santé ».</li> <li>- Exercices de simulation.</li> </ul> <p>Estimation et approbation des budgets nécessaires pour pourvoir rapidement à l'achat de vaccins, d'équipements, de consommables et pour indemniser les éleveurs ou autres acteurs en particulier pour les maladies suivantes : FA, FVR, pasteurellose ovine et entérotoxémies.</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Formaliser la chaîne de commandement interne et la coordination interministérielle.
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	

	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Indicateurs de la CC II.5.A. Plans d'urgences : IA, Ébola, Sécurité Sanitaire des Aliments. Comptes rendus des exercices de simulation.		

<b>SANTE ANIMALE - 3</b>					
<b>CC: II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15,00	1,00		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574,00	3,00		
<i>Voitures</i>		18 295,00	5,00		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017,00	5,00		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		1 525,00	4,00		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>					
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		59,80			
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>		213,00			
<i>Expertise internationale (semaines/5 ans)</i>		5 760,00			
<i>Fonds spéciaux (/5ans) alloués à</i>					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861,00			
Autres diplômés universitaires		6 098,00			
Para-professionnels vétérinaires		4 574,00			
Personnel d'appui		3 049,00			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		0,20			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603,00			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>exercices de simulation - tester plans vaccins FA (25000*1,83); pasteurellose (50000*0,11); enterotoxémie (50000*0,09) réserve FVR 50000*0,76)</i>	0,50	10 000,00		5 000,00	
	1,00	98 916,76		98 916,76	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>103 916,76</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>103 916,76</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>68 159 002,88</b>	



## SANTÉ ANIMALE (4)

### II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.

#### Rappel PVS 2016

##### Recommandations :

- Evaluer les programmes de vaccination et prioriser les financements publics ;
- Instituer le Suivi et Evaluation des actions du mandat sanitaire ;
- Eviter la récupération des actions sanitaires officielles par une partie des organisations professionnelles même si tous les projets sont discutés et approuvés par les professionnels en assurant la supervision des activités déléguées
- Clarifier la pratique de la médecine vétérinaire en général et du mandat sanitaire en particulier à l'attention des éleveurs.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les SV ont pour objectifs (1) d'éradiquer la PPR, (2) de réduire l'impact d'autres maladies endémiques (PPCB, Peste Équine, PPA, ND, rage etc.), (3) de développer de nouveaux programmes contre d'autres maladies (Tuberculose et brucellose). Pour atteindre ces objectifs (dont la plupart restent à quantifier) et consolider le stade d'avancement 3, la DSV élaborera / révisera, mettra en œuvre et évaluera des programmes de lutte contre chacune de ces maladies en étroite partenariat avec la plate-forme « Une Seule Santé », les filières animales et les opérateurs de terrain : chefs de poste et vétérinaires privés. Certains programmes de lutte pourront se limiter à des populations animales cibles et/ou à des zones géographiques pilotes dans un premier temps.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>En 2019 (à budget constant) :</p> <p>Amender la fiche de poste du personnel concerné à la DNSV pour s'assurer que les actions ci-dessous sont prises en compte dans le temps de travail et les résultats à atteindre par les agents.</p> <p>Rédiger un document « Programme de lutte contre la ... » pour chacune des maladies concernées (ce document existe déjà pour la PPR) en s'aidant des lignes directrices de l'OIE, y compris l'actualisation des programmes PPR et Rage et la finalisation du programme PPCB. Lignes directrices de l'OIE : (<a href="http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/F_Guidelines_for_Animal_Disease_Control_final.pdf">http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/F_Guidelines_for_Animal_Disease_Control_final.pdf</a>).</p> <p>S'assurer de l'accord du gouvernement sur des financements pérennes (2020-2024) sur quelques-uns ou la totalité des programmes.</p> <p>Rédiger le plan d'action 2020 de ces programmes.</p> <p>Organiser l'information et la consultation du personnel et des acteurs concernés.</p> <p>Organiser les moyens (recrutement, mandat sanitaire, commande de vaccins, parcs de vaccination, sérologies post-vaccination etc.).</p> <p>De 2020 à 2024 :</p> <p>Mise en œuvre des programmes validés et financés.</p> <p>Conduite d'une auto-évaluation (via un rapport d'activité annuel pour chacun des programmes de lutte) incluant les indicateurs suivis et les leçons tirées ; en lien avec l'évaluation externe des projets PRAPS (2021) et REDISSE.</p> <p>Mise à jour des programmes et des plans d'action en tenant compte de ces auto-évaluations et évaluations externes.</p> <p>2024 :</p> <p>Évaluation externe des programmes de lutte contre les maladies animales.</p> <p>Élaboration du dossier demandant la reconnaissance du statut indemne de PPR et envoi à l'OIE.</p>
-----------------------	--

		Ressources humaines : une expertise nationale de 150 jours est prévue pour aider le personnel de la DSV à rédiger un document « programme de lutte ... » pour chacune des maladies. La DSV fait le choix de confier la vaccination aux 46 vétérinaires privés mandataires d'une part et aux paraprofessionnels vétérinaires fonctionnaires (53 ETP) d'autre part, avec la moitié des vaccinations pour chacun. Ces programmes de lutte sont supervisés par le vétérinaire dédié à la santé animale dans chacun des 45 directions départementales.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Pour cette compétence, étant donné l'expérience du pays en matière de vaccination, les écarts à combler en matière de connaissance consistent principalement dans les aspects méthodologiques de la lutte contre les maladies animales. Ils pourront être comblés en s'assurant que le personnel concerné de la DSV consacre suffisamment de temps à la consultation des ressources documentaires en ligne sur le site de l'OIE.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Notes de la DNSV précisant les procédures à suivre par les DRE, les DDE, les chefs de poste et les vétérinaires mandataires.
	Communication (III.1)	Sessions d'information pour les chefs de poste, les représentants des organisations de producteurs, l'ONVS etc.
	Consultation (III.2)	Sessions de consultation entre la DNSV d'une part et la plate-forme Une Seule Santé, l'ONVS etc.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêtés ministériels instituant la mise en œuvre des programmes retenus.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Au moins 10 documents « programme de lutte », dont ceux approuvés par le gouvernement et ceux non approuvés.  
Fiches de poste des agents concernés (DNSV, DRE, DDE).  
Plans d'actions annuels pour chaque programme.  
Rapports d'activités annuels pour chaque programme (taux de vaccination, résultat de la sérologie post-vaccination etc.) y compris les éléments financiers  
Cartographie précise mentionnant le nom des agents de terrain ou vétérinaires privés en charge, pour chaque zone.  
Comptes rendus des sessions d'information et de consultation.  
Rapports d'évaluation externe des projets PRAPS et REDISSE.  
Dossier de demande de reconnaissance du statut indemne PPR.  
Liste de diffusion des rapports.  
Taux de vaccination / maladie  
Personnel

<b>SANTE ANIMALE - 4</b>					
<b>CC: II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15,00	1,00		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152,00	20,00		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305,00	20,00		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	53,50	4 574,00	3,00	81 569,67	
<i>Voitures</i>		18 295,00	5,00		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017,00	5,00		
Equipement de bureautique standard		1 525,00	4,00		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<i>réfrigérateurs</i>	150,00	400,00	5,00	12 000,00	
<i>glacières</i>	300,00	30,00	3,00	3 000,00	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>96 569,67</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623,00			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	267,50	59,80		15 996,50	
Expertise nationale (jours/5 ans)	150,00	213,00			31 950,00
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760,00			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>15 996,50</b>	<b>31 950,00</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861,00			
Autres diplômés universitaires		6 098,00			
Para-professionnels vétérinaires	53,50	4 574,00		244 709,00	
Personnel d'appui		3 049,00			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>244 709,00</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		0,20		48 941,80	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38,00			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23,00			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603,00			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	802 500,00	0,07		58 239,06	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	2,00	10 000,00		20 000,00	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	2,00	1 114,00		2 228,00	
<i>sérologie post-vaccinale PPCB et PPR</i>	1,00	91 477,36		91 477,36	
<i>Vaccins</i>	1,00	843 878,64		843 878,64	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>1 064 764,86</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<i>mandat sanitaire</i>	1,00	507 436,08		507 436,08	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>				<b>507 436,08</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 929 476,11</b>	<b>31 950,00</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>1 265 543 378,91</b>	<b>20 956 005,00</b>

## Calcul du coût des vaccins

	Nombre vaccins		
<i>vaccins peste équine</i>	270 000,00	1,07	288 153,68
<i>vaccins PPR</i>	4 300 000,00	0,05	196 676,32
<i>vaccins PPCB</i>	3 500 000,00	0,04	128 068,30
<i>Vaccins DNCB</i>	3 500 000,00	0,04	128 068,30
<i>vaccins ND</i>	5 000 000,00	0,02	91 477,36
<i>vaccins rage</i>	5 000,00	2,29	11 434,67
			<b>843878.64</b>

## Calcul du mandat sanitaire sur l'hypothèse ½ SV ½ Mandatés

	Nombre de vaccins		
<i>mandat sanitaire vaccination PPR</i>	2 150 000,00	0,05	118 005,79
<i>mandat sanitaire vaccination ND</i>	2 500 000,00	0,08	190 577,83
<i>mandat sanitaire vaccination PPCB</i>	1 750 000,00	0,05	96 051,23
<i>mandat sanitaire vaccination DNCB</i>	1 750 000,00	0,05	96 051,23
<i>mandat sanitaire peste equine</i>	135 000,00	0,05	6 750,00
			<b>507436,08</b>

## SANTÉ ANIMALE (5) – II-13. Bien-être animal

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe aucune législation au niveau national abordant le thème du bien-être animal.
2. Une législation nationale relative au bien-être animal s'applique à certains secteurs.
3. Le bien-être animal est respecté dans certains secteurs, conformément aux normes de l'OIE (dans le secteur de l'exportation par exemple).
4. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté.
5. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté et les programmes associés sont régulièrement audités.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Profiter de la mise en activité des structures nouvelles (centre de quarantaine, parc à vaccination, abattoirs) pour développer une culture pro-bien-être animal.
- Utiliser les bonnes relations avec les organisations faïtières professionnelles pour passer le message que le bien-être animal est aussi un facteur de bonne santé.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Rester au niveau 2 pour l'instant.

S'assurer que la protection animale soit coordonnée au sein de la DNSV (bureau en charge du bien-être animal) et ne soit pas dispersée dans différentes directions (Equidés).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Sensibilisation au bien-être animal de l'ensemble des services concernés (au sein de la DNSV, DDE, DIA etc.) via la mise en œuvre des termes de référence du point focal OIE (en ligne sur <a href="http://www.r-africa.oie.int">http://www.r-africa.oie.int</a> ). Profiter de la construction de nouvelles infrastructures (quarantaine, parc à vaccination, abattoirs) pour inclure des normes de bien-être animal dans les infrastructures, les équipements et les pratiques. Priorités sur le transport et l'abattage de toutes les espèces ainsi que sur le travail des équidés.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Profiter des séminaires et autres actions de l'OIE visant la formation continue des points focaux. Disséminer les acquis de cette formation continue auprès des membres du réseau constitué et animé par le point focal.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Compléter la législation (transport/abattage ; aviculture)

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Rapport d'activité annuel du point focal OIE.  
Nouveaux textes règlementaires.

<b>SANTE ANIMALE - 5</b>					
<b>CC: II-13. Bien-être animal</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 000,00		10 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>10 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>10 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>6 559 000</b>	

## **Pilier « Laboratoires »**





## LABORATOIRES (1) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'avoir accès aux laboratoires afin d'identifier et d'inventorier les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
5. Pour les maladies nouvelles et émergentes dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Formaliser par une convention cadre ou tout autre forme réglementaire les relations entre la DSV et l'ensemble des laboratoires impliqués dans les programmes sanitaires vétérinaires.
- Elaborer un plan de charge commun, révisé à échéance régulière, qui permettrait une meilleure utilisation et mutualisation des compétences, des moyens et de la répartition géographique.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

## LABORATOIRES (2) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Viabilité, efficacité (performance) et efficacité (coût) des laboratoires nationaux (des secteurs public et privé) au regard des besoins des SV qui ont recours à leurs services.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les laboratoires nationaux ne satisfont pas les besoins des SV.
2. Les laboratoires nationaux satisfont partiellement les besoins des SV mais leur viabilité est menacée par des insuffisances au plan organisationnel telles que l'absence de gestion efficace et efficiente des ressources et des infrastructures (y compris la maintenance).
3. Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV. Les ressources et l'organisation semblent faire l'objet d'une gestion efficace et efficiente mais leur financement est inadéquat pour assurer leur viabilité et leur maintenance régulière.
4. Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV et font l'objet de programmes de maintenance régulière ; néanmoins certains investissements apparaissent nécessaires (pour favoriser l'accessibilité des laboratoires et le nombre ou le type d'analyses par exemple).
5. Les laboratoires nationaux satisfont les besoins des SV, et sont viables et régulièrement audités.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Elaborer des programmes communs aux différents laboratoires.
- Identifier les besoins afin de répondre à toutes les analyses jugées prioritaires par la DSV.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

## LABORATOIRES (3) – II-2. Assurance de la qualité des laboratoires

### 1. Définition de la Compétence Critique

Qualité des services de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple) ; elle est mesurée au regard des systèmes d'assurance qualité officiels, qui incluent, mais ne se limitent pas à la participation à des essais interlaboratoires.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV ne fonctionne sous assurance qualité.
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité.
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité et appliquent les lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Poursuivre le processus de mise sous assurance qualité.
- Utiliser et tirer bénéfice de l'expérience des laboratoires déjà sous AQ.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Ne dépend pas des SV

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables



**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »  
Compétences générales**



## GSV – I-4. Indépendance technique

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et à des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.
4. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en total conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
5. La prise de décisions techniques repose uniquement sur des données scientifiques ; ces décisions ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Finalisation de l'harmonisation des rémunérations pour des corps de métier comparables.
- Veiller à la bonne application des textes qui régissent la délivrance des certificats sanitaires.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Outre les observations de l'évaluation PVS, l'activité des SV est très dépendante du financement des projets ce qui conduit à la superposition d'activités qui ne constituent pas une stratégie.

Par ailleurs les projets captent les personnels des SV en raison du différentiel de rémunération ce qui déplace les pôles de décision technique.

L'amélioration de l'indépendance suppose que tout projet et tout financement s'inscrive dans un plan stratégique d'une part et que les SV aient la coordination de tous les financements.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Formuler un plan stratégique Établir un plan de financement global Engager un processus d'alignement des rémunérations
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan stratégique  
Plan de financement par objectifs  
Plan de revalorisation des traitements

Cette CC n'a pas de coût spécifique.

## GSV – I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2. La durabilité des politiques est affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
3. La durabilité des politiques n'est pas ou peu affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
4. Les politiques sont pérennisées par la mise en œuvre de plans et de cadre de travail stratégiques nationaux à long terme ; de ce fait, elles ne sont pas affectées par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
5. Les politiques sont pérennisées et l'organisation ainsi que la direction de la partie publique des SV sont stables. Toute modification fait l'objet d'une procédure d'évaluation et doit favoriser la durabilité des politiques.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Terminer la rédaction du code de santé animale et de santé publique vétérinaire et en assurer sa validation et sa diffusion.
- Clarifier dans les textes la séparation des activités de santé animale et hygiène publique vétérinaire, des activités de productions animales.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Au-delà de la stabilité structurelle (organigramme structure) , il est nécessaire d'envisager une évolution de l'organisation fonctionnelle qui permettrait de distribuer les tâches de manière plus efficiente.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Pas d'activité spécifique.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Cette CC ne génère pas d'autre coût que l'administration générale.



## GSV – I-6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

### A. Coordination interne (chaîne de commandement)

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau local (terrain), afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).

#### 2. Stade d'avancement escompté

- Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.

#### Rappel PVS 2016

##### Recommandations :

- Formaliser par un texte la chaîne de commandement technique entre le DSV et ses services avec les agents en charge de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire dans les régions, départements et communes.
- Développer un système global d'échanges d'informations zoo-sanitaires par GSM/Internet.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La chaîne de commandement est un élément essentiel du fonctionnement des activités de police d'un service. Par rapport à la description de l'évaluation PVS et de la position de Mme le ministre, le niveau 3 peut facilement être atteint par une délégation de signature explicite du ministre au DSV pour lui donner autorité sur les DR/DD via les gouverneurs et les préfets.

Cette ligne fonctionnelle permettrait de renforcer le commandement et le retour d'information.

Le niveau départemental qui est le véritable échelon de coordination opérationnelle est renforcé et chaque DDE doit identifier exactement les moyens humains et matériels alloués et réservés aux SV.

Les opérations qui ne nécessitent pas une présence permanente dans les postes sont conduites depuis le département afin d'optimiser l'emploi des ressources humaines.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Publier un arrêté de délégation de signature plaçant le DNSV comme seul donneur d'ordre et destinataire obligatoire de tout compte rendu. Systématiser la communication écrite avec les services déconcentrés (notes de services descendantes et compte rendus systématique ascendants). Identifier dans chaque DR/DD les moyens affectés aux SV.	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	Systématiser la communication écrite entre la DNSV et ses services déconcentrés.
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêté de délégation de signature au DSV

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: I-6. Capacité de coordination des SV</b>					
<b>A. Coordination interne (chaîne de commandement)</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	2 240				
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>	2 240	15	1	33 600	
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	75	4 574	3	114 350	
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	99	32 017	5	630 735	
Equipement de bureautique standard	258	1 525	4	98 172	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>876 857</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	2 177,5	60		130 215	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>130 215</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	130,5	6 861		895 361	
Autres diplômés universitaires	3,0	6 098		18 294	
Para-professionnels vétérinaires	179,8	4 574		822 177	
Personnel d'appui	122,3	3 049		372 740	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>2 108 571</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		421 714	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	1 125 000	0,07		81 644	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	3 447 500	0,25		875 672	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>1 379 030</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>4 494 673</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>2 948 055 809</b>	

## GSV – I-6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

### B. Coordination externe

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales ayant rapport aux Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).

Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou Autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe pas de coordination externe.
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Recentrer les collaborations sur l'essentiel des corps de métiers de chacun.
- Peut-être faudrait-il reconsidérer le périmètre entre Ministère de l'élevage et des productions animales et Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, en particulier sur le domaine des laboratoires vétérinaires et de la production de vaccins.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La coordination existe avec les laboratoires mais la relation financière sera précisée dans le cadre de la gestion par objectif afin de passer d'une convention générale à une évaluation plus précise des coûts d'opération.

En ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments la priorité est de repositionner les SV dans leur mission d'inspection. La coordination avec les services du commerce est une étape ultérieure qui prendra en compte les travaux effectivement réalisés. La participation à plateforme « une seule santé » est renforcée.

La collaboration avec les douanes pour ne rien introduire au Sénégal sans les laisser passer vétérinaires requis est formalisée.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Déterminer les besoins en analyses pour chaque domaine d'activité des SV (plans de contrôles, police sanitaire, épidémiologie, SSA) afin d'établir une programmation budgétaire. Préparer une convention de collaboration avec le département du commerce Établir un protocole avec les douanes pour empêcher toute introduction de DAOA ou d'animaux sans laisser passer vétérinaire	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Conventions avec les laboratoires

Comptes rendus de la plateforme « Une seule santé »

Convention avec le département du commerce en ce qui concerne l'inspection des DAOA et de l'alimentation animale

Convention avec les douanes en ce qui concerne les PIFs

Cette CC relève de l'activité ordinaire de la DNSV et n'engendre pas de coût spécifique.

## GSV – II.3. Analyse de risque

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de prendre des mesures pour la gestion des risques à partir des résultats de l'appréciation de ces risques.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les mesures de gestion des risques ne sont généralement pas prises suite à la conduite d'une appréciation de ces risques.
2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour conduire une analyse de risques. Certaines mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.
3. Les SV sont capables de compiler et gérer systématiquement les données importantes et de conduire une analyse de risque. La majorité des mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation des risques.
4. Les SV conduisent leurs analyses de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et prennent leurs mesures de gestion des risques en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.
5. Les SV suivent une démarche systématique pour prendre leurs mesures sanitaires en fonction des résultats des appréciations de risque et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Former au moins un cadre vétérinaire à l'analyse du risque.
- Initier des évaluations des programmes nationaux de vaccination et des risques à l'importation.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Il n'y a pas lieu à ce stade de spécialiser l'analyse de risque qui nécessiterait le déploiement d'importants moyens. Pour les 5 prochaines années, l'évaluation des risques est confiée aux divisions gestionnaires qui peuvent le cas échéant s'appuyer sur les compétences particulières des laboratoires, de l'EISMV et des projets.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Cette CC utilise les ressources des divisions et ne génère pas de coût spécifique.

## GSV – III-4. Accréditation/habilitation/délégation

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agrée / d'habiliter / de déléguer au secteur privé (par exemple vétérinaires et laboratoires du secteur privé) la réalisation de certaines tâches officielles.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaire pour agréer le secteur privé, l'habiliter à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.
2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habiliter le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.
3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.
4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.
5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Réviser la réglementation et les procédures permettant aux SV de procéder à l'agrément de l'habilitation du secteur privé ou autres structures étatiques, à l'image de ce qui est fait dans le domaine des produits de la pêche.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La délégation n'est pratiquée que pour l'ONVS et le mandat sanitaire. Il n'est pas envisagé d'extension.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

## GSV – III-5. Organisme statutaire vétérinaire

### A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

#### 1. Définition de la Compétence Critique

L'organisme statutaire vétérinaire est un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.
2. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.
3. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession et applique des mesures disciplinaires.
4. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les fonctions et la compétence des vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des paraprofessionnels vétérinaires selon les besoins.
5. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Renforcer les moyens financiers et humains de l'O.D.S.V afin qu'il exerce pleinement ses pouvoirs de contrôle en matière d'exercice illégal de la médecine vétérinaire.
- Sensibiliser les vétérinaires de l'intérêt de l'adhésion à l'ODVS.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La délégation n'est pratiquée que pour l'ONVS. Le petit nombre de membre ne génère pas un financement suffisant. La stratégie consiste à soutenir les activités de l'ONVS afin d'améliorer la qualité de l'exercice de la médecine vétérinaire et à élargir son champ d'action en soumettant les paraprofessionnels à son contrôle.

Cette stratégie est conduite en mettant à la disposition de l'ONVS un secrétariat et un véhicule.

(Le véhicule est une demande formulée par la DNSV)

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Développer une réglementation de l'exercice par les paraprofessionnels vétérinaires Prendre en charge le financement d'un secrétariat.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Réglementation de l'exercice de certains actes relevant de la médecine vétérinaire par les paraprofessionnels vétérinaires

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Recrutement d'un secrétariat  
Réglementation de l'exercice par les paraprofessionnels  
Rapports d'activité de l'ONVS

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: III-5. Organisme statutaire vétérinaire</b>					
<b>B. Capacité de l'Organisme statutaire vétérinaire</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1	32 017	5	6 403	
Equipement de bureautique standard		1 525	4		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>6 403</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui	1,0	3 049		3 049	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>3 049</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		610	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	35 000	0,25		8 890	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>9 500</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>18 952</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>12 430 797</b>	



## GSV – III-5. Organisme statutaire vétérinaire

### B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. L'organisme statutaire vétérinaire ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.
2. L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.
3. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.
4. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.
5. La gestion financière et institutionnelle de l'organisme statutaire vétérinaire est soumise à un audit externe.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Assurer la supervision et le contrôle des para-professionnels, afin de sécuriser la bonne délivrance et le bon usage des médicaments.
- Besoin de développer une stratégie de communication sur les risques de santé animale et publique encourus par l'exercice illégal de la médecine vétérinaire.
- Besoin de développer une réflexion au sein de l'O.D.S.V afin de voir comment dialoguer avec les para-professionnels.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Cette fiche est traitée avec la cc III-5A

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

## GSV – III-6. Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

1. Définition de la Compétence Critique		
<p>Capacité des SV, des producteurs et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.</p> <p>Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.		
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.		
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.		
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.		
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.		
<p><b>Rappel PVS 2016</b></p> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le fonctionnement des SV en leur fournissant plus de moyens humains et financiers afin que les SV s'investissent davantage au niveau de la santé publique.</li> <li>Besoin de tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre des programmes de lutte de la santé animale et dans l'exportation des produits de la pêche et de cette task force pour faire progresser la santé publique vétérinaire.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Le principe de la consultation des parties prenantes est acquis et fonctionne. Il n'est limité que par les ressources disponibles. Celles-ci sont mentionnées chaque fois que nécessaire dans les CC techniques. Les consultations sont organisées par les divisions concernées.		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		

**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »**  
**Questions transversales**



## GSV – I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

### A. Compétences professionnelles des vétérinaires, notamment les compétences minimales attendues chez les jeunes diplômés en médecine vétérinaire

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.		
2. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.		
3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiologie, alerte précoce, santé publique, etc.).		
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.		
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.		
<b>Rappel PVS 2016</b>		
<b>Recommandations :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DSV doit mieux utiliser la proximité de l'EISMV pour compléter la formation de ses cadres et/ou maintenir leur niveau de connaissance.</li> <li>• Un plan de formation continue en santé publique vétérinaire pour les cadres vétérinaires les plus concernés renforcerait les SV en ce domaine important pour le pays.</li> <li>• L'évaluation périodique des cadres vétérinaires doit aussi comporter un volet 'évaluation des compétences techniques'.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Le niveau étant satisfaisant, il n'y a pas de nouvelle stratégie. Le niveau est conservé en fixant les exigences au moment du recrutement. La DNSV devra pour cela être partie prenante lors de la sélection des candidats. Les compétences en management et en gestion seront favorisées. Le risque d'une baisse de niveau est minimisé par le projet de revalorisation des rémunérations susceptible d'attirer les compétences.(Cf I-4)		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		

## GSV – I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

### B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.	
2. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et ne permet que l'acquisition de compétences de bases.	
3. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base.	
4. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet l'acquisition de certaines compétences spécialisées (inspection des viandes par exemple).	
5. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).	
<b>Rappel PVS 2016</b>	
<b>Recommandations :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu de leurs activités de routine et de leurs nombres, il serait judicieux de faciliter par le biais de la formation professionnelle la reprise de formation diplômante en médecine et Sciences vétérinaires.</li> <li>Un système de supervision des para-professionnels vétérinaires par un vétérinaire doit être développé et systématisé que ce soit pour les para-professionnels du secteur public ou ceux du secteur privé.</li> <li>Une formation particulière sur le contrôle des auxiliaires d'élevage doit être proposée aux para-professionnels vétérinaires.</li> <li>L'évaluation administrative annuelle de l'agent doit inclure un volet d'évaluation des connaissances techniques.</li> </ul>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Les recommandations du PVS sont à mettre en œuvre. Même principes que pour les vétérinaires : la DNSV doit participer à la sélection des candidats.	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

## GSV – I-3. Formation continue

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances ; elle est évaluée au regard de l'existence, de la pertinence et du niveau de mise en œuvre d'un plan de formation.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.
4. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.
5. Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Les SV doivent se livrer à une analyse des besoins en formation continue et planifier les interventions de formation en fonction de ses besoins.
- Une programmation pluriannuelle serait à privilégier, l'inclusion dans cette programmation des opportunités de formation complémentaires sur des fonds extérieurs en serait grandement facilitée.
- La formation continue sur le terrain des ATE nouvellement recrutés devra s'appuyer sur l'expérience des ATE les plus anciens. Un système de tutorat ou de parrainage pourrait être mis en place avant le départ à la retraite de ces aînés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La formation continue est un point essentiel pour l'évolution des SV. Elle est prise en compte par l'octroi d'un quota de 5 jours/an/agents ainsi que par des voyages d'étude pour certains sujets particuliers. Ces ressources figurent dans les fiches techniques correspondantes.

L'organisation d'un plan de formation (identification des besoins, recherche des formations et coordination) nécessite un agent spécialisé spécialement affecté aux SV même s'il est en relation étroite avec le SG ou la DAGE.

Un entretien individuel annuel doit permettre d'identifier les besoins.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Élaborer et superviser l'exécution d'un plan de formation pour l'ensemble des agents des SV
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan de formation  
Compte rendu d'exécution

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: I-3. Formation continue</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard	2	1 525	4	763	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>763</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	10,0	60		598	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>598</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires	1,0	6 098		6 098	
Para-professionnels vétérinaires	1,0	4 574		4 574	
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>10 672</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		2 134	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 134</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>14 167</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>9 292 070</b>	
Coût total des programmes de formation continue budgétés dans d'autres FEC		3 838	60	229 488	



## GSV – I.11. Gestion des ressources et des opérations

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs opérations de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent pas de données ou procédures écrites permettant la gestion adéquate de leurs ressources et opérations.
2. Les SV disposent de données et/ou de procédures écrites mais ne les utilisent pas à des fins de gestion, d'analyse, de contrôle ou de planification.
3. Les SV disposent de systèmes de données, de documentation et de gestion adéquats ; ils les utilisent, dans une certaine mesure, pour contrôler leurs efficacité et efficience.
4. Les SV procèdent régulièrement à l'analyse de leurs données et procédures écrites afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs activités.
5. Les SV disposent de systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et leur permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Profiter de l'appui institutionnel des PTF à travers les projets structurants pour développer ces compétences au niveau de la DSV.
- Inclure la gestion des activités de santé animale et de santé publique vétérinaire des échelons déconcentrés dans ce modèle de gestion.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le Sénégal passera en gestion par objectif en 2020 ce qui imposera que toutes les activités puissent être évaluées et budgétées en fonction d'objectifs chiffrés objectivement évaluables. Même si la programmation est effectuée au niveau du département, l'ensemble des données sources doivent provenir des services concernés.

Les SV doivent se doter très rapidement des compétences et des procédures **internes** pour recueillir et analyser les données techniques et financières.

L'organisation fonctionnelle doit être revue pour faire apparaître les fonctions transversales essentielles.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Créer une unité de « contrôle de gestion » interne capable de recueillir toutes les données techniques et financières relatives au champ de compétences des SV quelle qu'en soit la source et notamment les données provenant des projets. Introduire une comptabilité analytique permettant d'identifier le plus précisément possible les ressources humaines, matérielles et financières effectivement utilisées pour les missions des SV notamment au niveau de DR/DD
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Inclure les notions de gestion par objectif dans la formation de tous les responsables à tous les niveaux (DD, DR, DNSV)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Créer les procédures de recueil des données techniques et financières ; Créer les indicateurs de gestion pertinents.
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Fiche de poste du contrôleur de gestion  
Procédures  
Résultats de la comptabilité analytique

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: I-11. Gestion des ressources et des opérations</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Équipement de bureautique standard	2	1 525	4	763	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>763</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	10,0	60		598	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>598</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires	2,0	6 098		12 196	
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>12 196</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		2 439	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 439</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>15 996</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>10 491 580</b>	

## GSV – III-1. Communication

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, d'une manière transparente, efficace et rapide. Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Mettre en place des procédures documentées et d'accords de communication avec tous les acteurs bénéficiaires, à l'image de ce qui se fait pour les campagnes de vaccination.
- Améliorer la communication entre les éleveurs, les vétérinaires de terrain et les auxiliaires d'élevage via leurs représentants.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La communication est considérée comme un instrument important. Elle figure dans la plupart des actions techniques. Malgré la centralisation de la fonction près le Cabinet, la construction des messages et leur gestion relève des services techniques. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du sujet il est prévu un service interne de la communication pour les SV adossé à la fonction du niveau supérieur.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Créer un service de communication au sein de la DNSV chargé de la coordination des communications élaborées par chaque division pour l'exécution de leurs activités.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Procédures de communication externe
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan de communication  
Supports élaborés  
Évaluation des impacts

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: III-1. Communication</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
<i>Equipement de bureautique standard</i>	2	1 525	4	763	
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>					
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>763</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	10,0	60		598	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>598</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires	1,0	6 098		6 098	
Para-professionnels vétérinaires	1,0	4 574		4 574	
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>10 672</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		2 134	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>General communication</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 134</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>14 167</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>9 292 070</b>	

Coût total des programmes de communication budgétés dans d'autres FEC

150 000

## GSV – III-2. Consultation des acteurs concernés

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.

2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.

3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.

4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.

5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Créer un mécanisme de consultation formel (e.g. défini dans un arrêté ou note de service) de tous les acteurs concernés.
- Impliquer davantage les associations de consommateurs et les groupements professionnels : éleveurs, auxiliaires, vétérinaires pour lutter contre l'abattage clandestin et le vol de bétail et aussi la bonne application de la loi sur le médicament vétérinaire.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La consultation est déjà développée au sein des SV. La stratégie est de consolider ces pratiques et de participer au renforcement de la représentativité des partenaires, notamment les associations de consommateurs dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

Les activités sont conduites par les divisions ou les services de terrain concernés et il n'y pas de centralisation de la fonction.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: III-2. Consultation des acteurs concernés</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		1 525	4		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>					
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				

Coût total des consultations des acteurs concernés  
budgétées dans d'autres FEC

10 026

## GSV – III-3. Représentation officielle

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.

2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.

3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.

4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.

5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- La consultation de tous les bénéficiaires : préalable à la participation aux réunions internationales et la diffusion des comptes rendus.
- Faire participer les SV aux réunions importantes de l'OMC et du comité SPS et du Codex Alimentarius.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La création d'une division des relations internationales est de nature à coordonner la participation aux différentes réunions, la position nationale restant du ressort des divisions techniques.

Un budget permettant la participation de 2 agents en moyenne à chaque réunion (une quinzaine par an) est prévu.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Participation aux réunions de l'OIE (SG et point focaux), IBAR, CEDEAO, UEMOA, Codex, Conférence mondiales, SPS...
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Compte rendu de réunion

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: III-3. Représentation officielle</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		1 525	4		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>					
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		60			
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires		6 098			
Para-professionnels vétérinaires		4 574			
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommables</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	30	2 603		78 090	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				78 090	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>78 090</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>51 219 231</b>	

Coût total des personnes-semaines à l'étranger / an  
budgétées dans d'autres FEC

2 603



## GSV – IV-1. Élaboration d'une législation et de réglementations

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin d'en garantir la qualité légistique et juridiques (qualité interne), l'accessibilité et l'acceptabilité, ainsi que l'applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaire pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de médiocre qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.

2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; ils sont en mesure d'en garantir la qualité interne mais pas la qualité externe.

3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place de méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.

4. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.

5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation afin que celles-ci soient en adéquation avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Développer des mécanismes d'applications des textes réglementaires.
- Améliorer la collaboration des SV avec les autres Ministères et secteurs afin d'adapter leurs réglementations aux contextes techniques, sociaux et économiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Chaque division doit développer la base légale dont elle a besoin mais les travaux qui nécessitent des données statistiques, l'évaluation des impacts et des consultations sont coordonnés par une unité juridique interne spécialisée. Celle-ci assure le suivi de la légistique matérielle avec le Cabinet.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Identification de la fonction dans l'organigramme et formalisation d'une fiche de fonction Planification des travaux règlementaire pour la DNSV
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Fiche de fonction  
Textes produits par la DNSV

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: IV-1. Elaboration d'une législation et de réglementations</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m2)</i>		15	1		
<i>Rénovation, coût par (m2)</i>		152	20		
<i>Construction, coût par (m2)</i>		305	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		4 574	3		
<i>Voitures</i>		18 295	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		32 017	5		
Equipement de bureautique standard	2	1 525	4	763	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>763</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		7 623			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	10,0	60		598	
Expertise nationale (jours/5 ans)		213			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 760			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>598</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 861			
Autres diplômés universitaires	1,0	6 098		6 098	
Para-professionnels vétérinaires	1,0	4 574		4 574	
Personnel d'appui		3 049			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>10 672</b>	
<b>Consommables</b>					
Administration		20%		2 134	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		38			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		23			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2 603			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,07			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,16			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,25			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 134</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>14 167</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>			<b>9 292 070</b>	

## GSV – IV-2. Application de la législation et des réglementations et respect de celles-ci

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence sont respectées.</i>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent sont respectés.		
2. Les SV mettent en œuvre un programme ou exercent des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.		
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.		
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci œuvrent à réduire au minimum les cas de non-conformité.		
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des agents des SV sur le terrain pour améliorer la lutte coordonnée avec le secteur privé contre l'abattage clandestin et aussi contre la circulation de faux médicaments, avec d'autres services de l'Etat (Gendarmerie au niveau des PIF).</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
L'application de la législation dépend de la présence des agents sur le terrain et de leur capacité à assurer une pression. La présence est liée au développement d'une programmation des inspections dans tous les domaines de compétence et principalement pour la SSA, la pharmacie vétérinaire et la supervision du mandat sanitaire. La capacité des agents est améliorée par des formation en procédure pénale (inclus dans le quota de formation continue)		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	Développement de plans de contrôle et programmation des inspections Renforcement des compétences des agents chargé des contrôles en procédure pénale	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Action forte sur les notions de droit
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Programmes d'inspection
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Plans de contrôle Statistiques des infractions		

Pas de coût spécifique.

## GSV – IV-3. Harmonisation internationale

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. La législation, les réglementations et les mesures sanitaires relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des mesures sanitaires nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les mesures sanitaires nationales afin de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement au processus d'élaboration des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les mesures sanitaires de leur pays.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Assurer un suivi des réglementations dans le domaine de SPV et mettre en place une participation active des SV au processus d'élaboration des projets de normes présentés par les organisations internationales (Codex/OMS).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Il est créé une division des relations internationales qui sera chargée de la coordination des contrôles à l'importation et du suivi des informations internationales. Elle formera la position du Sénégal en collaboration avec chacune des divisions techniques concernée pour à défendre dans les instances internationales.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Création d'une division chargée des relations internationales Élaboration des procédures de formation des positions sénégalaises dans les instances internationales
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

État des propositions sénégalaises dans les instances internationales.  
Compte rendu des réunions

Le coût de la division figure dans la fiche I-6.

## **Pilier « Ressources »**

## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.	
2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique / provincial.	
3. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).	
4. Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.	
5. Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.	
<b>Recommandations :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les recrutements réguliers de docteurs vétérinaires doivent se poursuivre au-delà du remplacement des vétérinaires partant à la retraite afin de progressivement équiper en personnel vétérinaire les échelons administratifs déconcentrés.</li> <li>Utiliser les projets en cours (PRAPS, EPT2, REDISSE...) pour mettre en place des mécanismes incitatifs à l'installation et/ou au redéploiement des vétérinaires privés sur le terrain selon un maillage plus dense que la situation actuelle.</li> </ul>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Le maintien des compétences est étroitement lié à l'attractivité des fonctions et à la sélectivité des recrutements. <b>L'axe stratégique est la revalorisation des traitements afin d'attirer des compétences d'une part et d'éviter l'hémorragie de cadre vers les projets d'autre part.</b>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	Formaliser des procédures de recrutement sélectives sur la base de fiche de fonction ou de poste Engager la négociation sur la revalorisation des traitements.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Fiche de fonction et de poste / profils des agents Grilles salariales	

## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
2. La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.		
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des paraprofessionnels vétérinaires.		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer le recrutement des para-professionnels vétérinaires</li> <li>• Les former à l'encadrement des auxiliaires d'élevage</li> <li>• Revoir la pratique de la clinique vétérinaire par les postes vétérinaires et/ou par les agents du service public.</li> <li>• Reconsidérer leur cursus de formation afin de bien intégrer les concepts et pratiques d'hygiène publique vétérinaire.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Les paraprofessionnels vétérinaires sont redéployés pour tenir compte de la montée en puissance de l'inspection sanitaire.		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	Redéploiement d'une partie des paraprofessionnels sur les missions d'inspection des DAOA	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Accentuer la formation sur les nouvelles missions
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Développer les procédures d'inspection Procédures d'évaluation des agents
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Tableau des emplois Compte rendu d'activité Évaluations individuelles des agents		

## I-7. Ressources physiques

1. Définition de la Compétence Critique	
Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.	
2. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.	
3. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.	
4. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.	
5. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.	
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le document d'analyse des écarts en fonction des nouvelles orientations et des apports des projets existants.</li> <li>Sécuriser les financements de l'Etat sur un planning pluriannuel de réhabilitation de bâtiments, d'équipements et de moyens de communication et de déplacements.</li> </ul>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p>L'analyse des écarts permet de déterminer les besoins en matériel et évalue la charge annuelle.</p> <p>L'affectation des crédits correspondants permet d'assurer l'adéquation nécessaire.</p> <p>En ce qui concerne les bâtiments, la DNSV bénéficie de locaux de grande qualité qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires. Les locaux des services techniques (PIF) ou déconcentrés doivent faire l'objet d'un entretien régulier.</p> <p>Le passage en gestion par objectif doit permettre de déterminer les ressources effectivement utilisées par les SV dans les DR/DD et d'y affecter les moyens d'entretien et de fonctionnement adéquats.</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	Développement de l'unité de contrôle de gestion Identification précise des ressources affectées aux SV Détermination des budgets d'entretien ou de renouvellement et de fonctionnement
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Inventaires des ressources Plan d'entretien et budget Compte rendu d'exécution	



## I-8. Financement du fonctionnement

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.</i>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.		
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises (surveillance épidémiologique, alerte précoce et réponse rapide, et santé publique vétérinaire).		
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.		
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base ad hoc, mais pas toujours en s'appuyant sur une analyse de risque et/ou sur une analyse coût / bénéfice.		
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une analyse de risque et/ou d'une analyse coût / bénéfice.		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maintien du budget national au niveau actuel est essentiel pour assurer la pérennité du service.</li> <li>Il serait intéressant d'étudier la possibilité avec les services déconcentrés d'identifier sur leur budget une ligne dédiée aux activités de santé animale et de santé publique vétérinaire.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
La gestion par objectif qui devrait entrer en vigueur en 2020 et l'analyse des écarts qui en est un exercice représentatif, permettent de déterminer les coûts réels des différentes activités dont le financement actuel est dispersé et mal connu. Cette connaissance permettra de lier objectivement les moyens affectés et les résultats.		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	Élaboration des programmes pluriannuels et des actions techniques Élaboration des budgets par objectifs et des indicateurs de suivi Coordination des sources de financement	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation à la gestion par objectifs
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Coordination /supervision des projets pour une contribution efficiente au plan stratégique
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Programmes d'action chiffrés Compte rendu		

## I-9. Financement des situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents ; elle est évaluée au regard des facilités de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun financement n'est prévu ; de même, rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2. Un financement est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des maladies émergentes).
3. Un financement est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4. Un financement est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5. Un financement est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.

#### Rappel PVS 2016

#### Recommandations :

- Dans le cadre de la mise en place du code de santé animale et de santé publique vétérinaire, la création d'un fonds d'urgence devrait être mise en place.
- Ce fonds pourrait être alimenté et co-géré avec les organisations professionnelles de l'Élevage.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Il n'est pas prévu de fond réservé mais de formaliser des procédures de mobilisation. Le Sénégal dispose d'un plan ORSEC et c'est dans ce cadre que les épizooties doivent faire l'objet de dispositions particulières. Les zoonoses sont coordonnées par la plateforme « une seule santé ».

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Développement des procédures ORSEC pour les épizooties
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Mise à jour des plans d'urgence
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Règlement sur la procédure ORSEC-épizootie

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Textes réglementaires  
Plan d'urgence

## I-10. Financement des investissements

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.</i>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.		
2. Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.		
3. Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.		
4. Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.		
5. Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.		
<b>Rappel PVS 2016</b> <b>Recommandations :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'effort d'investissement du budget national.</li> <li>• Préparer un plan d'investissement prioritaire à 5 ans.</li> </ul>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
La DNSV développe sa maîtrise d'ouvrage sur les projets afin que les investissements ne soient plus uniquement destinés à leur fonctionnement mais viennent obligatoirement s'inscrire dans la programmation des SV. L'objectif est d'aboutir à l'indépendance des SV par l'incorporation des financements extérieurs dans le programme « SV »		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	Définir un programme SV dans le ministère de l'élevage Assurer la cohérence des projets avec le plan stratégique des SV	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation à la gestion
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Action de l'unité de contrôle de gestion Supervision des projets
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Plan stratégique Budget programme		

## **Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés**

Les termes définis dans le Code terrestre qui sont utilisés dans la présente publication sont reproduits ci-après pour en faciliter la consultation. D'autres termes utilisés dans ce rapport sont également définis ci-après.

### **Activités**

désigne les actions à mettre en œuvre pour atteindre le stade d'avancement escompté pour la compétence critique, en fonction des priorités nationales définies. Ces activités peuvent être en lien avec les recommandations inscrites dans le rapport d'Évaluation PVS du pays.

### **Analyse de risque**

désigne la démarche comprenant l'identification des dangers, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque.

### **Autorité compétente**

désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un Pays Membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Autorité vétérinaire**

désigne l'autorité gouvernementale d'un Pays Membre, comprenant des vétérinaires et d'autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale, et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Certificat vétérinaire international**

désigne un certificat, établi conformément aux dispositions du chapitre 5.2., décrivant les exigences auxquelles répondent les marchandises exportées en matière de santé animale ou de santé publique.

### **Code terrestre**

désigne le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

### **Compartment**

désigne une sous-population animale détenue dans une ou plusieurs exploitations qui relèvent d'un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui est caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de prophylaxie et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

### **Compétences Critiques**

désigne les 47 sous-composantes qui définissent un Service vétérinaire conformément au *Code terrestre*. Dans l'analyse des écarts PVS, ces compétences critiques sont regroupées au sein des cinq piliers suivants : Commerce, Santé publique vétérinaire, Santé animale, Laboratoire vétérinaire et Gestion des Services vétérinaires y compris des Services de réglementation.

**Contrôle vétérinaire officiel**

désigne l'opération par laquelle les Services vétérinaires qui connaissent la localisation des animaux peuvent appliquer des mesures zoosanitaires appropriées en cas de besoin, après avoir pris les dispositions nécessaires pour identifier leur propriétaire ou gardien. Cela n'exclut pas les autres domaines relevant de la responsabilité des Services vétérinaires, tels que la sécurité sanitaire des aliments.

**Décentralisation**

désigne le transfert d'autorité du niveau central vers les niveaux inférieurs, régionaux ou locaux.

**Équivalence de mesures sanitaires**

désigne l'état selon lequel une ou plusieurs mesures sanitaires proposées par le pays exportateur en substitution à celle ou celles proposées par le pays importateur atteignent le même niveau de protection sanitaire.

**Évaluation PVS de l'OIE**

Désigne une évaluation qualitative des performances des Services vétérinaires d'un pays et de leur conformité avec les normes internationales de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires.

**Indicateurs objectivement vérifiables**

désignent les éléments mesurables permettant de suivre l'avancement des activités identifiées que les Services vétérinaires doivent mettre en œuvre pour atteindre le degré de conformité escompté pour chacune des compétences critiques.

**Indicateurs PVS de l'OIE**

désignent les éléments justificatifs (sources de vérification) permettant de déterminer le stade d'avancement escompté des Services vétérinaires pour chaque compétence critique.

**Laboratoire**

désigne une institution convenablement équipée, employant un personnel technique compétent placé sous le contrôle d'un spécialiste des méthodes de diagnostic vétérinaire, qui est responsable de la validité des résultats. De tels laboratoires sont agréés et placés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises pour les échanges internationaux.

**Maladie à déclaration obligatoire**

désigne une maladie inscrite sur une liste établie par l'Autorité vétérinaire et dont la détection ou la suspicion doit être portée immédiatement à la connaissance de cette Autorité, conformément aux réglementations nationales.

**Maladie émergente**

désigne une nouvelle infection ou infestation résultant de l'évolution ou de la modification d'un agent pathogène existant, une infection ou infestation connue se propageant à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle population, la présence d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou encore une maladie dont le diagnostic est posé pour la première fois et ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou sur la santé publique

**Marchandise**

désigne les animaux vivants, les produits d'origine animale, le matériel génétique animal, les produits biologiques et le matériel pathologique.

**Mesure sanitaire**

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du Code terrestre, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un Pays Membre de l'OIE, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et/ou à la diffusion d'un danger.

**Mission d'évaluation PVS de suivi**

désigne une mission, réalisée à intervalles de 3 à 5 ans, qui mesure les progrès accomplis par les pays vers un renforcement durable de leur conformité avec les normes de qualité de l'OIE dans le cadre du processus PVS. Elle évalue et surveille les progrès sur la base des stades d'avancement escomptés formulés durant l'analyse des écarts PVS.

**Organisme statutaire vétérinaire**

désigne un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires.

**Paraprofessionnel vétérinaire**

désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à remplir, sur le territoire d'un pays, certaines fonctions qui lui sont assignées (qui dépendent de la catégorie de paraprofessionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les fonctions dont peut être investie chaque catégorie de paraprofessionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

**Poste frontalier**

désigne tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux de marchandises, où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation.

**Programme officiel de contrôle**

désigne un programme agréé et géré ou supervisé par l'Autorité vétérinaire d'un pays afin de contrôler un vecteur, un agent pathogène ou une maladie, en appliquant des mesures spécifiques sur l'ensemble de ce pays ou seulement dans une zone ou un compartiment donné(e) de son territoire.

**Services vétérinaires**

désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre et dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions de service public qui leur sont confiées.

**Stade d'avancement escompté**

désigne le stade d'avancement que les Services vétérinaires du pays souhaitent atteindre dans un délai de cinq ans pour une compétence critique. Une compétence critique correspond à l'une des 47 exigences prévues dans les normes internationales de l'OIE relatives à l'organisation et à la compétence des Services vétérinaires. Il existe

cinq stades d'avancement possibles pour chaque compétence critique de l'outil PVS de l'OIE.

### **Station de quarantaine**

désigne un établissement placé sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire dans lequel des animaux sont maintenus en isolement, sans entrer en contact, direct ou indirect, avec d'autres animaux, afin de prévenir toute propagation d'un ou plusieurs agents pathogènes particuliers en dehors de l'enceinte dudit établissement, tandis que les animaux y sont mis en observation pendant une période de temps déterminée et, si nécessaire, y subissent des épreuves de diagnostic ou des traitements.

### **Surveillance**

désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zoosanitaires, ainsi que leur diffusion, dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des mesures nécessaires.

### **Unité d'intervention vétérinaire (UIV)**

désigne une unité utilisée pour quantifier l'activité vétérinaire pour une population animale identifiée, et calculée en utilisant des coefficients d'équivalence entre espèces. Ainsi, le nombre d'UIV d'un pays est déterminé de la manière suivante : nombre de bovins + 0.1 x le nombre de petits ruminants + 0.3 x le nombre d'équidés et de camélidés + 0.3 x le nombre de porcins + 0.01 x le nombre de volailles. Cette unité diffère de l'Unité gros bétail (UGB) qui établit une équivalence entre les espèces sur la base de leur potentiel de production.

### **Vétérinaire**

désigne une personne ayant suivi une formation adaptée, enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire.

### **Vétérinaire officiel**

désigne un vétérinaire habilité par l'Autorité vétérinaire de son pays à accomplir certaines tâches officielles qui lui sont confiées en rapport avec la santé animale ou la santé publique vétérinaire et l'inspection des marchandises et, s'il y a lieu, de gérer des activités de certification conformément aux dispositions des chapitres 5.1. et 5.2.



### Annexe 3: Chronologie de la mission et sites visités

Date	Sujet	Participants (propositions)	Observations
Mardi 13 matin (J1)	Visite de courtoisie et de présentation de la mission	Ministre et CVO et à la discrétion du ministre	A la discrétion du Délégué peut être groupée avec la restitution
	Réunion d'ouverture	Représentant du ministre, CVO, chefs des départements techniques administratifs et financiers des SV, représentants des ministères concernés : finances (budget, douanes), fonction publique (ressources humaines), Intérieur (Bureaux d'hygiène) santé, consommation, OSV, représentant Ecole(s) vétérinaire(s)	Exposé de la méthodologie de la mission GAP. Rôle des différents invités et préparation de leur éventuelle participation aux discussions techniques. La réunion de toutes les personnes qui participeront aux discussions permet de présenter l'outil en une seule fois et économise cette étape à chaque changement de piliers ou de groupe.
Mardi 13 Après midi	Définition des priorités nationales Ébauches de stratégies notamment en matière d'organisation et de développement des champs d'intervention	CVO et responsables techniques.	L'ébauche d'une stratégie générale à ce stade est importante pour guider les discussions techniques ultérieures.
	<b>Validation des principales données et des coûts unitaires</b>		
Réunions techniques traitées par « piliers » du protocole ayant pour objet de définir les niveaux d'avancement souhaités dans chaque compétence critique, la stratégie et les activités		Direction, chefs des services concernés, représentant des SV de terrain (2 ou 3 départements)	Composition des piliers = regroupement des fiches de CC Il s'agit pour chaque pilier de Table n°1 - valider les stades d'avancement choisis Table n°2 - définir une stratégie pour 5 ans Table n°3 - déterminer les principales actions à conduire et les moyens nécessaires
Mercredi 14	<b>Pilier 1 : Commerce international (8 fiches)</b>	Associer ministères concernés (douanes) et un chef de Poste d'Inspection Frontalière	
	<b>Pilier 3 : Sécurité sanitaire des aliments (6 fiches)</b>	Associer les laboratoires de contrôle ou prestataires des SV.	Le médicament vétérinaire et les résidus sont traités dans ce pilier. Le médicament pourra être affiné dans le pilier santé animale.



			Les représentant des laboratoires doivent connaître les coûts réels de leur analyses (pas seulement le tarif officiel)
Jeudi 15	<b>Pilier 2 : Santé animale (5 fiches)</b> Programmes sanitaires Réseau de terrain Distribution du médicament Formation professionnelle vétérinaire et technique	Associer : des responsables de terrain des représentants des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires. du Ministère de la Santé (zoonoses et médicaments) de l'Enseignement vétérinaire	La journée est consacrée à la santé animale et aux zoonoses. L'organisation afférente (profession vétérinaire, délégations...) sera discutée ici en tant que de besoin et synthétisée dans le pilier 4 « gestion des SV ».
Vendredi 16	<b>Pilier 3 : Laboratoires (3 fiches)</b>	Représentant des laboratoires	
Samedi dimanche	Première synthèse par l'équipe OIE		
Lundi 17	<b>Pilier 4 : Gestion des SV (19 fiches)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation des services vétérinaires centraux et territoriaux</li> <li>▪ Finances</li> <li>▪ Management</li> <li>▪ Législation</li> </ul>	Associer les ministères concernés : finances et fonction publique notamment	
Mardi 18	<b>Gestion des SV (suite) et Finalisation des piliers</b>	Direction, responsables techniques,	
Mercredi 19	Collecte d'informations additionnelles et finalisations des recommandations	Experts	
Jeudi 20	Ajustement des observations et conclusions	Direction, responsable techniques	
	Restitution au ministre	Ministre ou son représentant	Ordre des réunions en fonction des agendas
	Réunion plénière pour les présentations préliminaires et les propositions d'objectifs et d'activités	CVO, chefs des départements techniques, représentant des ministères concernés : finances, fonction publique, santé, consommation. OSV.	
Après midi	Départ de la mission		